

Le régime pédagogique s'applique aussi aux protestants

Québec peut empêcher l'enseignement de l'anglais avant la 4^{ème} année, confirme la Cour suprême

Jean-Pierre Proulx

La Cour suprême du Canada a reconnu hier le pouvoir constitutionnel du Québec d'imposer un régime pédagogique universel pour toutes ses écoles primaires et secondaires et la validité du régime actuellement en vigueur. En conséquence, ce régime

s'applique aux commissions scolaires protestantes comme à l'ensemble des autres commissions scolaires.

Ce régime, qui établit les programmes d'études des écoles primaires et secondaires, ne porte en rien préjudice aux droits et privilèges consentis avant la Confédération aux catholiques et aux protestants « relativement aux écoles confessionnelles », et garantis ensuite par l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Les six juges qui ont entendu l'affaire sont unanimes. Le jugement a été rédigé par le juge Jean Beetz, démissionnaire. La Cour suprême confirme le jugement de la Cour supérieure rendu en octobre 1985, puis celui de la Cour d'appel du Québec de mai 1987.

Les commissions scolaires protestantes se trouvent donc déboutées de leurs prétentions constitutionnelles de fixer elles-mêmes les programmes d'études dans leurs écoles. C'était là l'enjeu majeur de ce débat qui, tranché autrement, aurait, à toutes fins utiles, soustrait non seulement le secteur protestant à la compétence du ministère de l'Éducation mais encore plus, les commissions scolaires catholiques de Montréal et de Québec qui, sur le plan constitutionnel, jouissent des mêmes droits et privilèges que les protestants.

Le gouvernement du Québec a donc pleinement le droit de fixer à la quatrième année le début de l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises. Forte de ses prétentions constitutionnelles, la Commission des écoles protestantes du grand

Montréal enseigne l'anglais dès la première année malgré le régime pédagogique. C'est cette prescription particulière qui est à l'origine du contentieux qui a mené les commissions scolaires protestantes jusqu'en Cour suprême.

Les protestants, rappelle la Cour, fondaient essentiellement leurs prétentions sur une interprétation d'une Voir page 10 : La Cour

Les pollueurs s'en tirent avec les peines minimales

Michel C. Auger

LA MOYENNE des amendes imposées depuis 1984 par les tribunaux québécois à des pollueurs n'est que de \$ 667, et la grande majorité des contrevenants s'en tire avec l'amende minimale.

C'est ce que révèle une étude du professeur Jean Héty, de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, étude qui sera présentée au colloque « Catastrophes écologiques et incidences juridiques » qui s'ouvre aujourd'hui à l'Université de Montréal.

En faisant un relevé des 120 causes qui ont mené à des condamnations contre des pollueurs en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, le professeur Héty en est venu à la conclusion que « les contrevenants plaident habituellement coupables et qu'ils sont, en règle générale, condamnés à l'amende minimale prescrite ».

Pour la période de 1984 à 1988, des pollueurs ont été reconnus coupables et condamnés à des amendes en vertu de 252 chefs d'accusations,

pour un montant total de \$ 168,125, soit une moyenne de \$ 667,16.

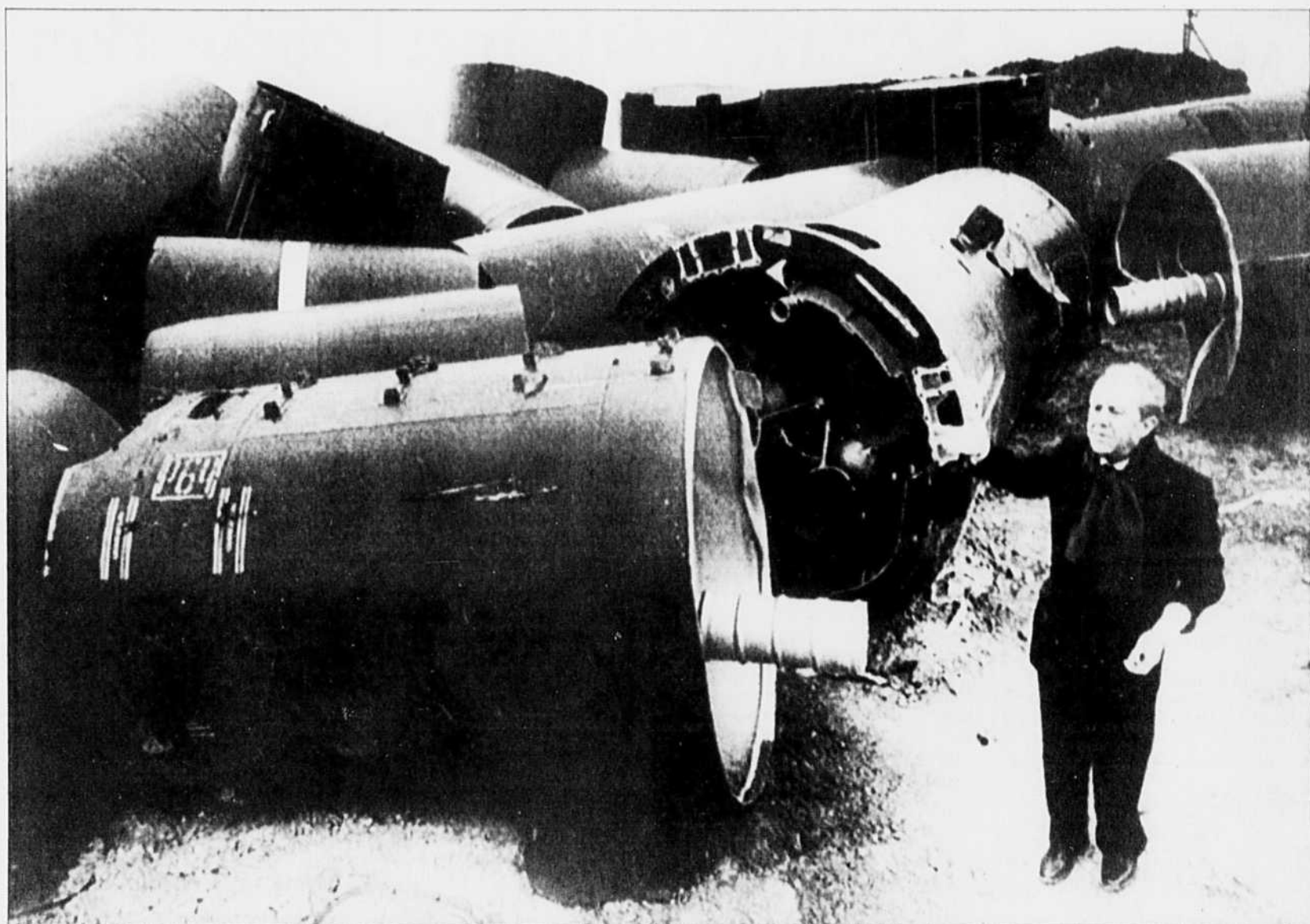
Selon ces dossiers fournis par le ministère de la Justice, l'amende totale la plus élevée au cours de ces cinq années s'est élevée à \$ 11,500 pour trois chefs d'accusation. La Communauté urbaine de Montréal a, pour sa part, obtenu l'imposition d'une amende de \$ 15,000 dans une cause de pollution de l'air.

En Ontario, pendant la même période, des tribunaux ont condamné des pollueurs à des amendes de l'ordre de \$ 100,000 ou même de \$ 200,000.

Dans certains cas relevés par le professeur Héty, des pollueurs québécois ont même reçu des amendes qu'on ne peut même pas qualifier de symboliques.

Ainsi, en octobre dernier, une société a été condamnée sous neuf chefs d'accusation pour avoir violé l'article 54 de la Loi sur la qualité de l'environnement relatif à la gestion des déchets. L'amende totale fut de \$ 100, soit \$ 20 pour le premier chef d'accusation et \$ 10 pour chacun des autres.

Alors que les gouvernements, tant Voir page 10 : Les pollueurs



Une sculpture de missiles

PHOTO TASS

Le grand sculpteur soviétique Zurab Tsereteli s'est fait livrer, il y a quelques jours, des morceaux de missiles SS-20 pour en faire une immense sculpture. Lorsque l'oeuvre sera terminée, Tsereteli

demandera aux Nations unies de l'exposer devant son siège à New York. L'élimination de centaines de missiles SS-20 a été rendue possible par la conclusion d'un traité entre les États-Unis et l'Union soviétique le 7 décembre 1987. Cet accord s'inscrit dans la foulée de réformes politiques et sociales engagées par Mikhaïl Gorbatchev depuis son accession au pouvoir le 11 mars 1985. Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur les quatre premières années du régime Gorbatchev. Voir page 5

La Caisse embarque dans le projet de relance de l'IAF

Robert Dutrisac

APRÈS avoir fait la fine bouche une première fois, la Caisse de dépôt et de placement du Québec a décidé de s'atteler à la relance de l'Institut Armand-Frappier aux côtés du tandem Fonds de solidarité-Cascades.

Bonifiée, la proposition, que le ministre Claude Ryan avait demandé qu'on remplace il y a près d'un mois, sera déposée « dans les prochains jours », selon le porte-parole du Fonds de solidarité des travailleurs

du Québec (FTQ), M. Louis Fournier.

De son côté, le négociateur nommé par le gouvernement, M. Gérard Tremblay, a confirmé au cabinet du ministre Ryan que la proposition révisée sera présentée mardi ou mercredi prochain, à l'indiqué l'attaché de presse du ministre, M. Luc Rhéaume.

Au cours d'un entretien mercredi, M. Michel Nadeau, premier vice-président de la Caisse de dépôt, planification et relations avec les déposants, a confirmé l'engagement de la Caisse en soulignant que le but de l'o-

pération était de créer une « structure d'accueil » au Québec pour des activités de biotechnologies.

Pourquoi une structure d'accueil plutôt qu'un véritable groupe québécois en biotechnologies? C'est que la division des vaccins de l'Institut Armand-Frappier, lilliputienne parmi les grands joueurs internationaux, aura fort à faire pour se tailler une place. À titre de comparaison, son seul concurrent canadien, Connaught Laboratories, génère des revenus de \$ 192 millions; la division des vaccins de l'Institut affiche an-

Voir page 10 : La Caisse

Berlin-Ouest dans les mains des femmes

BERLIN-ouest (AFP) — La Chambre des députés de Berlin-Ouest a élu hier, dans une ambiance animée, le social-démocrate Walter Momper à la tête du nouveau Sénat (gouvernement) de la ville divisée qui comprend, pour la première fois en RFA, une majorité de femmes.

M. Momper, un historien et politologue de 44 ans, est à la tête d'un gouvernement de coalition entre les deux partis d'opposition de gauche au plan fédéral, le Parti social-démocrate (SPD) et la Liste alternative (AL), la branche locale du parti écolo-pacifiste les Verts.

Le gouvernement comprend, ou

tre M. Momper, 13 sénateurs (ministres). Huit sont des femmes, cinq SPD et trois AL. Les cinq hommes sont tous SPD.

Le nouveau bourgmestre-régissant (chef du gouvernement) a été élu au scrutin secret par 72 voix sur 138, ce qui correspond au plein des voix des députés de sa coalition. L'Union chrétienne-démocrate (CDU) et l'extrême-droite ont voté contre.

La séance a été marquée par un éclat du chef du groupe parlementaire d'extrême-droite (les républicains), Bernhard Andres, 37 ans, qui a estimé que le 16 mars marquait « la

Voir page 10 : Berlin-Ouest

Getty capitalise sur le dos d'Ottawa

Les conservateurs largement en avance en Alberta

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

L'ÉLECTION de la candidate du Reform party, lundi dernier, dans le comté fédéral de Beaver River, a constitué un encouragement pour le premier ministre sortant de l'Alberta.

Comme Deborah Grey, Don Getty fait en effet ses élections sur le dos d'Ottawa, et les sondages, qui lui donnaient 54 % des intentions de vote au moment du déclenchement de la campagne électorale, situent main-

tenant sa cote de popularité à 61 %, ne laissant que 19 % aux néo-démocrates de Ray Martin et 18 % aux libéraux de Laurence Decore à cinq jours du scrutin de lundi prochain.

Lundi dernier, le Reform Party a surpris tout le monde en défaisant le candidat conservateur. Pour la deuxième fois en quelques mois, Mulroney perdait un siège en Alberta. C'est une mesure du mécontentement des Albertains qui ne généra pas les conservateurs provinciaux. Ceux-ci ont en effet pris leurs distances de trois façons :

■ L'an dernier, Don Getty a raffermi

un leadership chancelant en supprimant, d'un seul projet de loi, les droits constitutionnels de la minorité francophone;

■ le gouvernement albertain s'est fait le champion de la réforme du Sénat, faisant du même coup oublier son appui un peu trop pressenti à l'accord du lac Meech;

■ Don Getty a fait de la politique monétaire et gouverneur de la Banque centrale sa tête de turc : c'est lui qui a crié le plus fort, à la dernière conférence des premiers ministres, contre la hausse des taux d'intérêt, Voir page 10 : Getty



Du lait propre, propre, propre

QUÉBEC (PC) — À compter du 10 avril, les contenants en carton de lait seront fabriqués de façon à ne plus produire de dioxines et de furannes susceptibles d'affecter la qualité du lait, a annoncé hier le ministre québécois de l'Agriculture, Michel Pagé.

Les deux seules entreprises québécoises qui fabriquent de tels contenants, Produits forestiers Canadien Pacific et Emballages Somerville, ont pris l'engagement de respecter cette nouvelle réglementation, a indiqué M. Pagé lors d'une conférence de presse.

« Il n'y a rien d'alarmant dans la situation, mais la décision a été prise parce qu'il pouvait y avoir un élément de risque », a affirmé le ministre.

Une étude fédérale menée l'automne dernier avait révélé la présence de furanne dans le lait commercialisé au Canada dans des contenants en carton blanchi au chlore.

La norme jugée acceptable de consommation quotidienne de furanne est de 10 picogrammes par kg. C'est une norme qu'un adulte ne dépasse jamais. Mais dans le cas d'un jeune bébé, qui par définition est un gros consommateur de lait, la norme a pu être dépassée, selon une étude du Dr Al-

Voir page 10 : Du lait

AUJOURD'HUI

L'OCI condamne Salman Rushdie

Mais les ministres de l'Organisation de la conférence islamique n'adoptent pas la sentence de mort de l'Iran. Page 5

Guichets dévalisés

Le mouvement Desjardins prend des mesures radicales pour préserver sa crédibilité et celle de Sécur. Page 15

Kurt Browning, champion mondial

Le Canadien joue d'audace et convainc le jury aux Mondiaux de patinage artistique. Page 20

Voici ce qu'on a ajouté au PS/2 IBM modèle 30.

Informatique Dumoulin
Montréal 8251 St-Hubert (au nord de Jarry) 385-1777
Laval 3820 St-Martin ouest (coin Labelle) 688-1001
Le plus grand CHOIX



- IBM PS/2 avec microprocesseur Intel 80286
- Disque-dur de 30 Meg.
- Écran ht.-rés. VGA
- DOS 3.3 □ Clavier étendu
- Traitement de texte
- Chiffrier □ Base de données "WORKS"
- Imprimante de qualité INCLUSE

le tout:

3 995\$

Qualité et Fiabilité IBM

Partenaire commercial

Logiciel Imprimante Ordinateur

Bourassa confirme le virage Ryan

Le PQ flaire un ballon électoral sur l'unilinguisme des grands magasins

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre a confirmé directement l'engagement de M. Claude Ryan quant au maintien de l'unilinguisme français pour l'affichage intérieur dans les grands magasins, les bannières et les franchises.

Non seulement il n'est plus question d'aménager le bilinguisme à court terme, mais il n'en est pas question pour un avenir prévisible, a lancé M. Robert Bourassa à l'opposition, qui exige des garanties de la bonne foi gouvernementale.

Le premier ministre refuse de modifier la loi 178 dans le sens souhaité par l'opposition; mais il donne l'assurance que l'unilinguisme restera la règle « pour l'avenir prévisible, pour

une période indéfinie », comme c'est d'ailleurs le cas pour n'importe quelle loi. Ainsi de la loi 101, votée en 1977, qui fut modifiée en 1983 sous la gouverne de M. Gerald Godin. Quant à la clause dérogatoire (nonobstant) pour l'affichage extérieur en français, elle a une durée de cinq ans, en vertu de la Constitution. « Mais l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la loi 178 est la même que celle de l'ancien gouvernement vis-à-vis de la loi 101 », insiste M. Bourassa.

Mais cela ne convainc pas les députés péquistes Guy Chevrete et Claude Filion, inquiets du double langage et des volte-face du gouvernement. « Quelle garantie nous donne-t-il qu'il ne s'agit pas là d'une simple manœuvre électorale et qu'au lendemain des élections, s'il les gagne, bien entendu, l'on ne se re-

trouvera pas avec des règlements pour les grandes surfaces ? En d'autres mots, si le gouvernement est rigoureux, sincère et honnête, pourquoi ne pas retirer de la loi 178 ce pouvoir de réglementation que vous nous avez fait avaler ? », demande M. Filion.

Le chef du gouvernement remonte au débat de décembre dernier et estime qu'il y a quand même une continuité dans la politique du gouvernement et que le reste est bavardage.

Ballon électoral, reprend le chef de l'opposition, se moquant de M. Ryan, « le souverain pontife ». « On ne vous croit plus, personne, au plan linguistique, dit M. Chevrete. La seule façon de vous bâtir une crédibilité serait d'amender la loi pour démontrer votre volonté. Sinon per-

sonne ne vous croira. Vous parlez des deux côtés de la bouche en même temps et tout le temps ». Retenu à Montréal, M. Ryan n'était pas à l'Assemblée hier.

Après la période de questions-réponses, l'Assemblée a passé le reste de l'après-midi à débattre d'une motion de censure présentée par le chef de l'opposition et se lisant comme suit : « Que l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral d'abandonner les grands objectifs de contrôle de notre économie, de tolérer un taux de chômage démesurément élevé sans réagir et de contribuer à appauvrir gravement les citoyennes et citoyens habitant les régions et certains quartiers défavorisés des grandes villes du Québec, créant ainsi deux Québécois dans un ».

Alliance Québec relie le virage Ryan à la grande manifestation

Pierre Cayouette

ALLIANCE QUÉBEC déplore que le gouvernement du Québec ait renoncé à l'affichage bilingue à l'intérieur des grands magasins deux jours seulement après la manifestation monstre organisée dans les rues de Montréal par le Mouvement Québec français.

« De faire une telle annonce deux jours à peine après la marche du 12 mars peut laisser croire à la population que le gouvernement du Québec a directement réagi à la manifestation de dimanche », a dit Mme Kathleen Weil, porte-parole d'Alliance Québec.

« Cela donne un message dangereux à la communauté anglophone : 'Si vous criez plus fort, le gouvernement vous répondra'. Pour les minorités, ce message est inquiétant », a poursuivi la directrice des affaires juridiques et nationales d'Alliance Québec.

Le ministre responsable du dossier linguistique, Claude Ryan, s'inscrit en faux contre cette interprétation. « Nous avons discuté de stratégie depuis le premier jour où j'ai été nommé. Cette chose-là était arrêtée bien avant la manifestation du 12 mars. Notre décision n'a rien à voir avec cet événement », a dit M. Ryan au DEVOIR.

« On annonce des décisions quand elles sont prises et après cela tout le monde doit vivre avec ces décisions, y compris le gouvernement », a ajouté le ministre, de passage à Montréal.

Pourtant, aux yeux du président du Mouvement Québec français (MQF), M. Guy Bouthillier, il ne fait aucun doute que la réac-

tion de M. Ryan fait suite à la manifestation de dimanche.

« Si le gouvernement va dans la direction de l'unilinguisme, il s'agit d'une retombée directe de l'appel lancé dimanche par les 75.000 marcheurs », a-t-il dit.

De son côté, le nouveau président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean Dorion, perçoit la décision du gouvernement comme une demi-victoire.

« En ce qui touche l'affichage bilingue dans les grands magasins et les chaînes, il s'agit certes d'une volte-face qui nous confirme dans la justesse du combat que nous menons. Nous avions misé sur la sensibilité électorale du gouvernement et nous avons eu raison », a dit M. Dorion.

Pour ce dernier, toutefois, « le problème de la langue d'affichage dans les commerces de moins de 50 employés demeure entier et il faudra poursuivre la bataille ».

Par ailleurs, Alliance Québec a accueilli avec « indifférence » la décision du gouvernement de ne pas adopter certaines modalités d'application de la loi 178. « Depuis le début de ce débat, nous en restons une question de principe. La réglementation n'intéresse guère la communauté anglophone. Ce qui nous irrite, c'est la clause « nonobstant » qui brime des droits pourtant reconnus par les Chartes et confirmés par les plus hauts tribunaux », a dit Mme Weil.

« Depuis son élection, le gouvernement ne tient pas ses promesses et fait du dossier linguistique une question de consensus plutôt que d'en faire une question de droit », a-t-elle déploré.

Mulroney pas inquiet

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney ne pense pas que la volte-face du gouvernement québécois sur l'affichage bilingue dans les grands magasins compromette un peu plus encore la ratification de l'accord du lac Meech par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick.

« Il n'y a aucun lien entre le lac Meech et la législation québécoise », a une fois de plus répété hier M. Mulroney, à l'issue d'une réunion de son cabinet.

Et ceux qui, comme le premier ministre manitobain Gary Filmon, en établissent un, a ajouté le premier ministre, font de la situation une analyse « sans aucun fondement ».

« Comment peut-on tenir le pauvre accord du lac Meech responsable de quelque chose, alors que l'entente n'est même pas ratifiée ? », s'est-il demandé.

Sécurité aérienne: l'opposition tient le ministre responsable

Guy Taillefer
de la Presse Canadienne

OTTAWA — L'opposition libérale a réclamé hier la tête du ministre des Transports Benoît Bouchard, à la lumière d'informations faisant état d'une détérioration radicale de la sécurité des passagers à bord des grands avions commerciaux au Canada.

En conférence de presse, le député libéral Brian Tobin a dénoncé la « négligence flagrante » de M. Bouchard et réclamé la création immédiate d'une commission royale d'enquête pour examiner toute la situation.

« Le ministre a commis trop d'erreurs et doit démissionner », a-t-il déclaré.

À l'issue d'une réunion de son cabinet, le premier ministre Brian Mulroney se déclarait de son côté « troublé » par de telles informations, tout en signalant que selon les experts, la sécurité des Canadiens est « amplement protégée ». Il a promis de ne jamais perdre de vue la « sécurité du

public voyageur ».

Une note de service dont a obtenu copie un quotidien d'Ottawa attribue la « situation critique » qui existe dans le moment à bord des gros porteurs qui circulent dans le ciel canadien à une pénurie d'inspecteurs spécialisés capables de s'assurer de la compétence des pilotes à l'emploi des grandes compagnies aériennes canadiennes.

Les « exigences minimum de sécurité ne peuvent même plus être vérifiées », indique le mémo interne daté du 20 janvier dernier. « La situation est telle que tous les inspecteurs gouvernementaux et un nombre croissant de pilotes sont convaincus qu'un accident majeur est inévitable dans ce pays ».

Le nombre d'inspecteurs au service des lignes aériennes est passé de 30 à 22 depuis deux ans, alors que la charge de travail a augmenté de 400 % et que l'industrie aérienne a été déréglementée par le gouvernement fédéral.

Transports Canada est « un bateau à la dérive », a affirmé M. Tobin, qui

en veut aussi à M. Bouchard, qui n'était pas à Ottawa hier, pour « avoir dissimulé les circonstances véritables » de l'écrasement d'un avion d'Arrow Air, à Gander en 1985 — la catastrophe aérienne la plus grave jamais survenue au Canada.

Un document de Transports Canada, publié en début de semaine, conteste les conclusions du rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne (BCSA), selon lequel l'écrasement était attribuable à l'accumulation de glace sur les ailes de l'avion. Un document dont M. Bouchard n'aurait pas été mis au courant.

Dans un communiqué émis hier en début de soirée, le ministre des Transports a « donné l'assurance à tous les Canadiens que l'espace aérien du Canada est sûr à tous les égards ».

Plutôt que de diminuer, soutient le ministre, le nombre d'inspecteurs dans le secteur de la réglementation aérienne a augmenté de 20 % au cours des quatre dernières années, passant de 456 à 560.

PLUIES ACIDES

Un projet de loi américain promet une réduction de 40% et Bouchard ne cache pas sa satisfaction

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, n'a pas caché sa satisfaction, hier, devant la législation qui vient d'être soumise à la Chambre des représentants du Congrès américain pour réduire les pluies acides aux États-Unis comme au Canada.

« C'est de beaucoup le meilleur calendrier et les chiffres les plus intéressants qui nous sont venus des États-Unis depuis longtemps », a commenté M. Bouchard au cours d'une conférence de presse convoquée en toute hâte.

Si ce projet de loi américain est accepté, a signalé le ministre, « il va réduire les pluies acides des États-Unis au Canada d'environ 50 %, plus ou moins ».

Le Canada désirait une réduction américaine de 50 % avant 1994. La Chambre des représentants propose plutôt une réduction de 40 % avant 1998.

Evidemment, a reconnu M. Bouchard, « ce n'est jamais assez. Suffisant serait 100 %. Mais nous devons être réalistes ».

Lorsque les États-Unis auront atteint leur objectif, le Canada pourra toujours réclamer encore plus, a fait remarquer M. Bouchard.

Le ministre a noté, d'un autre côté, que le projet de loi américain a été présenté par des représentants démocrates et républicains, ce qui indique un vaste appui. La Maison-Blanche a par ailleurs promis de présenter son propre projet.

« Nous devons poursuivre nos efforts », a dit M. Bouchard. Ils rapportent des dividendes. Nous devons être très vigilants, insister continuellement et placer les pluies acides à la tête des priorités à discuter avec les États-Unis ».

Ce sont les provinces de l'Est, a-t-il signalé, qui vont profiter le plus de la réduction de la pollution américaine,

puisque elles sont les plus affectées.

Le ministre a prévu « une tornade d'opposition » de la part de l'industrie américaine, mais il ne croit pas qu'elle puisse empêcher l'adoption du projet de loi par la Chambre des représentants.

« Il y a réellement eu un changement, a-t-il affirmé. L'environnement pénètre la conscience de cha-

cun et préoccupe chacun, non seulement au Canada, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier ».

« Les gens ont réalisé que leur habitat, leur patrimoine, leur capacité de vivre et de se développer, de même que leurs enfants, sont en danger ».

L'accès à l'égalité tarderait

(PC) — L'expérience des programmes d'accès à l'égalité au sein des commissions scolaires n'a pas donné les résultats escomptés, estime la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), qui présentait hier au gouvernement québécois ses revendications en matière d'accès à l'égalité en emploi.

La CEQ soutient que les intentions du gouvernement pour promouvoir

l'accès à l'égalité dans les établissements publics ont été trop timides. On l'accuse aussi de mauvaise volonté et d'insouciance dans la mise en oeuvre des plans.

La CEQ réclame que les programmes d'accès à l'égalité soient discutés à la table centrale des négociations, et non au niveau local comme le souhaite le gouvernement.

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a réagi à la fuite d'un rapport établissant le laxisme de son ministère à l'endroit de l'industrie papetière en annonçant hier l'adoption prochaine d'un nouveau règlement régissant cette industrie.

Aux termes du nouveau règlement, a précisé M. Bouchard, « les effluents de toutes ces usines (de pâtes et papier) devront rester en deça des limites prescrites touchant les rejets de solides en suspension, les substances qui épuisent l'oxygène des cours d'eau et la toxicité ».

Et, ajoute le ministre de l'Environnement, « les usines devront se conformer à ce règlement dans les plus brefs délais possibles, lesquels font actuellement l'objet de discussions avec les provinces et l'industrie ».

Le rapport Sinclair, divulgué mardi par Greenpeace au *Vancouver Sun*, expliquait la non-conformité de 70 % des rejets des papeteries aux normes fédérales et provinciales par la force économique de cette industrie et le manque de volonté politique de faire appliquer les lois et règlements en vigueur. La Colombie-Britannique et le Québec se voyaient ac-

corder respectivement les premières et deuxième places au palmarès des provinces conciliantes envers les papeteries polluantes.

L'affaire a rebondi à l'Assemblée nationale du Québec où l'opposition a voulu savoir quand le gouvernement fera appliquer le règlement sur les rejets de l'industrie papetière et pourquoi Mme Bacon a accordé en janvier un sursis aux papeteries pour l'application du règlement sur les rejets industriels.

L'opposition n'a pas eu de réponse, le débat ayant dérivé vers la compétence du nouveau ministre délégué à l'Environnement, M. Gaston Blackburn, à répondre à des questions relevant de Mme Bacon. Finalement, c'est M. André Bourbeau, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, qui a dénigré le rapport fédéral en disant qu'il était basé sur des données remontant aussi loin que 1985. Il a aussi ajouté qu'un nouveau règlement obligerait depuis janvier les papeteries à diminuer leurs rejets de substances qui épuisent l'oxygène des cours d'eau.

Par ailleurs, ajoute M. Bouchard, Ottawa promulguera un autre règlement dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en matière de toxiques pour forcer les papeteries à diminuer leurs rejets de dioxines et de furanes dans les cours d'eau.

LOTTO
649

LA CAGNOTTE DE
SAMEDI!

10 millions \$

loto-québec

Déchets toxiques: de nouveaux règlements plus stricts

Les inspecteurs de l'Environnement pourront arrêter les contrevenants sur-le-champ

Louis-Gilles Francoeur

LE PROCHAIN règlement sur les déchets dangereux que Québec publiera dans la Gazette officielle « dans les prochaines semaines » interdira formellement l'épandage d'huiles usées sur les routes, la vente et l'utilisation de matériaux radioactifs pour la fabrication d'asphalte ou de ciment ainsi que, à compter de 1994, toute forme d'utilisation d'appareils de transport et de distribution d'électricité contenant des BPC.

Le ministère de l'Environnement s'apprête par ailleurs à accorder à ses inspecteurs des pouvoirs « d'agent de la paix pour procéder à l'arrestation des contrevenants » sur-le-champ et avoir la possibilité, comme

eux, de dresser les constats d'infraction du Code de procédure civile.

C'est ce qu'a notamment révélé lundi dernier le directeur du Service juridique du ministère de l'Environnement, Me Robert Bissonnet, à un groupe restreint de professionnels et de dirigeants d'entreprises regroupés à Montréal dans un colloque privé organisé par le Canadian Institute.

Selon le texte écrit du discours de Me Bissonnet, obtenu par LE DEVOIR, le prochain règlement prévoit des amendes pouvant atteindre \$ 1 million par infraction, comparativement à \$ 100,000 jusqu'ici. Le projet de règlement prévoit par ailleurs de porter de 6 à 18 mois les peines d'emprisonnement concernant les cadres et administrateurs qui pourront aussi être visés personnellement par des amendes pouvant at-

teindre \$ 40,000 par jour d'infraction.

Contrairement à l'ancien règlement qui s'en tenait à l'élimination et l'entreposage, le nouveau texte encadrera les activités de récupération et de recyclage de produits dangereux. Il donnera force de loi, a précisé Me Bissonnet, aux règles contenues dans l'actuel *Guide d'entreposage* qui ne pouvait, en raison de sa nature indicative, ouvrir la porte à des poursuites judiciaires.

Le futur règlement, ont appris les invités de l'Institut canadien, exemptera plusieurs catégories de personnes et d'entreprise, à l'obligation de détenir des certificats et permis, prévue aux articles 54 et 55 de la loi. Certaines activités de recyclage seront exemptées ainsi que le transport de quantités de matières toxiques ne dépassant pas 50 kg et le transport de ces matières à des fins de recyclage.

Le règlement ne s'appliquera pas non plus, a précisé le responsable du Service juridique, « à certains types de boues domestiques ou de certaines activités commerciales, à certaines eaux usées domestiques, à des effluents qui proviennent d'un procédé industriel et à des résidus d'incinération de déchets solides non dangereux ». Les villes font pression depuis des années sur le ministère pour que les boues produites par les nouvelles usines d'épuration ne tombent pas sous le coup du règlement, même si plusieurs entreprises y déversent des toxiques.

Le règlement ne couvrira pas non plus les déchets biomédicaux pour lesquels le ministère prépare une politique, ni les « déchets solides con-

tenant des hydrocarbures », qui sont régis par un autre règlement, ainsi que ceux résultant de l'usage des pesticides pour lesquels il n'existe aucune norme d'entreposage malgré l'énormité des impacts pouvant éventuellement résulter d'incendies, d'accidents ou de vandalisme.

Les producteurs de déchets dangereux devront dorénavant, a dit Me Bissonnet, faire identifier la nature de leurs déchets par des professionnels accrédités auprès du ministère au lieu de se contenter de déclarations dans des registres. Les ententes qu'ils pourront conclure avec le ministère pour l'entreposage « prévaudront sur les normes réglementaires lorsqu'il n'existera pas au Québec de lieu d'élimination ou de traitement d'un tel déchet »; une porte ouverte à des normes inférieures à celles du règlement dans des cas comme l'entrepôt de Saint-Basile-le-Grand, par exemple.

Ces producteurs devront cependant déposer auprès du ministère des « plans de prévention et d'intervention en cas d'urgence ». Ces normes de sécurité feront désormais partie du règlement alors qu'on les mettait comme simples conditions dans les autorisations et permis jusqu'ici. Le ministère interdira pour la première fois l'entreposage de produits incompatibles entre eux, comme des solvants dans un entrepôt de BPC.

Le règlement sera beaucoup plus explicite, a poursuivi Me Bissonnet, sur les normes d'entreposage intérieur, ce qui facilitera les poursuites. Le directeur du Service juridique a expliqué que l'ancien règlement n'é-

tait pas très efficace sur les questions importantes. Une situation, dit-il, qu'il faut maintenant rectifier sous peine d'encourir une perte de « crédibilité » dans l'opinion publique.

Le représentant du ministère a affirmé à son auditoire que les assurances exigées des transporteurs et des entreposers constituaient le « talon d'Achille » de l'ancien règlement sur les déchets dangereux.

Non seulement transporteurs et entreposers ont-ils eu de la difficulté à faire assurer les risques environnementaux inhérents à leurs activités, mais plusieurs compagnies d'assurance excluent actuellement ces risques de toutes leurs polices.

Le ministère exigera donc des garanties financières directes pour régler ce problème : \$ 50,000 des transporteurs et \$ 100,000 pour les « autres cas ». Les garanties devront être établies pour au moins 12 mois et être exigibles 18 mois après leur expiration si la découverte d'un problème survient dans ce délai.

Même si les compagnies d'assurance refusent de couvrir les risques environnementaux, le ministère continuera d'exiger une preuve d'assurance de tous les transporteurs et de transporteurs : la couverture de \$ 2 millions exigée des transporteurs pourraient cependant être garantie, dit-il, par un « contrat délivré en vertu de la Loi sur l'assurance automobile du Québec qui couvre la responsabilité » des dommages causés par un véhicule et son contenu.

Quant aux permis d'exploitation des recycleurs et entreposers, le ministère entend avoir des exigences variables selon les risques de réclamation.

Le bureau de Bacon n'est pas content

Louis-Gilles Francoeur

LE BUREAU de la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, a qualifié hier « d'impression malheureuse » la divulgation lundi de plusieurs éléments du projet de règlement sur les déchets dangereux dans un colloque privé par le directeur du Service juridique du ministère, Me Robert Bissonnet.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR Mme Marie-Josée Nadeau, directrice du cabinet de Mme Bacon, qui a précisé n'avoir jamais été informée des révélations de Me Bissonnet.

Greenpeace et la Société pour vaincre la pollution ont accusé le ministère de « favoritisme » envers les ingénieurs, consultants et chefs d'entreprise qui ont bénéficié lundi des révélations de son porte-parole.

Le colloque privé auquel participait Me Bissonnet, était organisé par le Canadian Institute. Il en coûtait \$ 395 pour assister aux conférences intitulées « Stratégies pour une gestion efficace des déchets dangereux et pour éviter les poursuites en responsabilité civile ». Deux des « points saillants » de la rencontre sont ainsi décrits sur le programme officiel : « Que faire lorsque les inspecteurs du gouvernement arrivent à l'importance capitale de la réaction initiale » et « Comment se préparer en vue des nouveaux règlements du Québec sur les déchets dangereux ».

Rejoint hier au téléphone, la directrice des Communications du ministère, Mme Marcelle Girard, a commencé par dire que les fonctionnaires ne sont autorisés à révéler à personne le contenu des projets de règlement avant leur publication dans la Gazette officielle pour consultation publique.

Dans une conversation ultérieure, Mme Girard précise que le texte de Me Bissonnet a été « relu » par le sous-ministre, M. Jean-Claude Deschênes. Ce dernier ne s'est pas objecté à sa divulgation puisque cette conférence « ne divulgue rien de la substance du règlement. Il s'agit d'un texte de portée générale qui indique le sens de la restructuration du règlement ».

« Il n'y a rien d'inéquitable dans les révélations au colloque », précise Mme Girard, puisque le ministère donnera copie du discours de Me Bissonnet à quiconque lui en fera la demande.



Angella et Tony Issajenko à leur sortie des audiences de la Commission Dubin.

Commission Dubin

Les produits d'Astaphan n'avaient pas d'étiquette

TORONTO (PC) — Le médecin de Ben Johnson pourrait lui avoir injecté le stéroïde qui lui a coûté sa médaille d'or olympique sans que celui-ci le sache, a avancé la sprinteuse Angella Issajenko, hier, lors de sa dernière journée de comparution aux audiences de la Commission Dubin.

L'entraîneur de Johnson, Charlie Francis, a admis que son protégé prenait de l'estrogel en vue des Jeux de Séoul.

Francis a précisé qu'il ne comprenait pas comment des traces d'un autre stéroïde, le stanozolol, avaient pu être détectées dans l'urine de Johnson puisqu'il ne faisait plus usage de ce produit depuis plus d'un an.

Issajenko a suggéré que le Dr Jamie Astaphan pourrait apporter des éclaircissements sur cette question.

Elle a précisé qu'elle et Johnson pensaient qu'ils faisaient usage d'estrogel lors de leur entraînement.

« Ce n'est que quand la tenue cette commission a été confirmée que Jamie m'a appris que le nom du produit était du furazabol — avec le nom japonais de miotolon — et non pas de l'estrogel », en réponse aux questions du juge Charles Dubin.

Tout ces produits sont des stéroïdes anabolisants.

La commission a entre ses mains un flacon contenant le stéroïde qu'auraient pris les athlètes de Francis, selon ses dires, a déclaré Robert Armstrong, le conseiller senior de la commission. Il a toutefois refusé de dire si cet échantillon avait été analysé.

Johnson a nié avoir fait usage de stéroïdes en connaissance de cause.

Issajenko a déclaré que c'est

en 1987 qu'elle a suspecté pour la première fois que le stéroïde prescrit par Astaphan n'était pas celui qu'elle croyait être. Elle ne ressentait pas d'effets secondaires — comme de la raideur musculaire — comme elle l'avait déjà expérimenté avec le stanozolol.

« Je n'ai vu nulle part le nom estrogel. Je crois que c'est du winstrol V, un dérivé du stanozolol utilisé en médecine vétérinaire. »

Issajenko, âgée de 30 ans, et son mari Tony, tout comme Francis, ont confirmé que les flacons des médicaments prescrits par Astaphan n'avaient pas d'étiquette.

« Nous lui faisons confiance », a ajouté Issajenko.

Cette dernière a conclu trois jours de comparution au cours desquels elle a admis faire usage de stéroïdes depuis près de dix ans.

Son mari, âgé de 24 ans, qui n'a comparu que durant deux heures, a dit qu'il avait pris des substances interdites en 1984-85 dans l'espoir de sauver une carrière de sprinter en perdition.

Avant qu'il ne se retire en 1985, il a fait des injections de stéroïdes à Johnson à quelques reprises lors de camps d'entraînement en Guadeloupe et en Floride.

Interrogé à savoir si Johnson était au courant qu'il prenait des stéroïdes, Tony Issajenko a déclaré : « Je n'ai eu aucun doute à ce sujet ».

Le couple a corroboré une bonne partie du témoignage de Francis.

« Nous ne pouvons appeler qu'un témoin à la fois à la barre », a précisé le juge Dubin avant d'ajourner les audiences pour deux semaines.

QUÉBEC (PC) — Depuis 1970, la Sûreté du Québec enregistre et classe toutes les émissions radio-télévisées d'information et d'affaires publiques, a révélé hier à l'Assemblée nationale le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Gil Rémillard.

Cette cueillette policière d'informations vise « à protéger la population », a soutenu M. Rémillard.

Toute cette question a été soulevée à l'Assemblée nationale lorsque le député péquiste de Jonquière, Francis Dufour, a signalé que la police surveillait et enregistrait les émissions d'André Arthur, un controversé animateur radiophonique de la station CHRC de Québec.

La police veut ainsi amasser des preuves et porter plainte au Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) contre CHRC et contre André Arthur, a expliqué M. Dufour.

M. Rémillard a indiqué que la police ne faisait pas de l'écoute électronique mais se limitait à enregistrer les émissions pour accumuler les renseignements susceptibles de l'aider « à protéger la population ».

Le ministre a affirmé qu'il n'était pas au courant de cette pratique po-

licièr et qu'il ne l'a apprise qu'en lisant les journaux mercredi.

M. Rémillard a refusé de commenter le différend entre la Sûreté du Québec et la station CHRC, compte tenu que des procédures ont été intentées devant les tribunaux en regard de cette affaire.

Mais il a donné des ordres pour que la Sûreté du Québec l'informe désormais lorsqu'elle entend porter plainte devant le CRTC contre une station de radio.

Le ministre n'a pas paru inquiet outre mesure de cette pratique qui, croit-il, respecte à la fois la liberté d'information et le droit des citoyens à être protégés.

Tout ceci n'est pas sans rappeler la célèbre affaire du « CAD » en 1974.

On avait appris cette année-là qu'un organisme rattaché au bureau du premier ministre Robert Bourassa, le Centre d'analyse et de documentation (CAD), procédait à l'analyse des médias d'information et montait des dossiers sur les sujets chauds de l'actualité. Le CAD avait fermé ses portes à la suite de protestations des défenseurs des droits de la personne.



Gil Rémillard

Lacroix en appel

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Me Carol Saint-Cyr, procureur du prédicateur Pierre Lacroix, a déposé hier en Cour d'appel une requête d'inscription en appel ainsi qu'une requête de mise en liberté sous caution de son client.

L'inscription en appel porte sur des questions de droit strict ainsi que sur des questions mixtes de faits et de droit. Une requête d'en appeler sur la sentence sera déposée ce matin.

Me Saint-Cyr prétend que le juge Jean Bienvenue, devant qui s'est instruit le procès de Lacroix, a erré en droit à sept occasions et notamment :

- en disant aux jurés que lorsqu'ils sont en présence de deux versions contradictoires, ils ont à choisir laquelle des deux est véridique;
- en ne révélant pas aux jurés que le crime de grossière indécence est abrogé depuis le 1er janvier 1988;
- dans son explication des normes régissant les critères de crédibilité permettant d'apprécier les témoignages.

Selon Me Saint-Cyr, huit erreurs en faits et en droit ont été commises par le juge Bienvenue qui aurait :

- décidé que la déclaration de l'appelant avait été faite librement et volontairement malgré la preuve de menaces et de promesses faites par des témoins;
- donné son opinion de façon indue aux jurés à plusieurs reprises;
- agi en témoin lorsqu'il a déclaré que, selon lui, l'accusé avait semblé pleurer et qu'il n'avait pas en fait pleuré, parce que lui, le juge, n'avait pas constaté la présence de larmes;
- admis que différents témoins puissent fournir des preuves de oui-dire;
- créé une situation où il est devenu impossible pour les membres du jury de faire jouer les règles du doute raisonnable en faveur de l'appelant;
- minimisé, dans le résumé de la preuve qu'il a fait à l'intention des jurés, l'impact des témoignages des témoins de la défense et favorisé la thèse de la couronne.

Me Saint-Cyr plaidera ces requêtes aujourd'hui devant un juge de la Cour d'appel.

Vos droits sont protégés

La nouvelle Loi sur les langues officielles confirme votre droit de vous faire servir dans votre langue officielle et ce, dans tous les bureaux des institutions fédérales au Canada et à l'étranger, là où il existe « une demande importante ». Ce symbole vous aide à reconnaître ces bureaux.

En tant que Commissaire aux langues officielles, je suis le protecteur de vos droits linguistiques et je travaille pour vous et avec vous afin d'en assurer le respect.

Vos droits sont protégés...
Votre choix, c'est votre droit !

C'est pour vous !

La Loi sur les langues officielles du Canada, 1988

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Le bureau du Commissariat aux langues officielles pour la région du Québec est situé au :

1179, rue Bleury
Pièce 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9

Tél. : (514) 283-4996
Sans frais : 1-800-363-0628



Français
English

Pour de plus amples renseignements, veuillez remplir ce coupon et le retourner à l'adresse suivante :

Commissariat aux langues officielles
Ottawa, Canada K1A 0T8

Téléphone : (613) 995-0826
Télécopie : (613) 993-5082

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

MB-110

Coup de feu dans une fenêtre d'école primaire

SHERBROOKE (PC) — Les patrouilleurs et les enquêteurs de la police municipale de Sherbrooke font des pieds et des mains pour retracer l'individu qui a tiré un coup de feu dans une fenêtre d'une classe de 6ème année de l'école primaire Pie X, rue Triest, dans l'est de Sherbrooke.

Le coup de feu a traversé la grande fenêtre double de la classe, située au sous-sol de l'école. L'incident, survenu vers 13 h 30, n'a fait aucun blessé mais a causé tout un émoi parmi les jeunes écoliers, âgés pour la plupart de 11 à 12 ans.

Ils ont entendu le claquement du coup de feu, puis assisté au bris de la

double vitre.

« Il ne fait aucun doute dans mon esprit, estime le directeur de l'école, Jean-Marie Beaudoin, qu'il s'agit d'un geste irréfléchi, insensé, complètement étranger à la clientèle de l'école et nullement dirigé contre les élèves ni contre le personnel ». M. Beaudoin se demande si ce geste n'est pas celui d'un décrocheur ou de quelque désœuvré.

La semaine dernière, un coup de feu était tiré, dans la région de Québec, sur un autobus d'écolier. Le suspect, arrêté quelques jours plus tard, n'avait pu expliquer ce qui lui était passé par la tête.

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé



Dans l'exercice de leurs fonctions

Au moins 26 journalistes tués en 1988

90 ont été agressés, plus de 250 arrêtés et 23 expulsés d'un pays étranger

WASHINGTON (AFP) — Au moins 26 journalistes ont été tués en 1988 dans l'exercice de leurs fonctions, au moins 90 ont été agressés, à des degrés divers, plus de 250 ont été arrêtés et au moins 23 correspondants étrangers ont été expulsés des pays où ils travaillaient, selon le rapport annuel du Comité pour la protection des journalistes (CPJ).

La publication, hier, de ce rapport, qui recense 800 cas survenus dans quelque 85 pays, intervient le jour de la *Liberté de l'information*, journée qui marque également le début de la cinquième année de captivité du journaliste d'Associated Press Terry Anderson, au Liban.

Le sort des otages détenus au Liban et l'affaire Rushdie ont été évoqués par Anne Nelson, directrice du CPJ, qui tenait à Washington une conférence de presse pour présenter ce rapport.

Un des faits saillants de ce document est, selon Mme Nelson, « la censure accrue » contre les journalistes qui enquêtent sur le trafic de drogue, en Amérique du Sud : sur les huit journalistes assassinés en 1988 au Mexique, au Brésil et en Colombie, au moins trois enquêtaient sur des trafiquants de drogue. La Colombie est particulièrement visée par le rapport.

« La presse aux États-Unis a ses problèmes » mais ils sont « modestes » comparés à ceux rencontrés par les journalistes de pays comme la Tchécoslovaquie et la Turquie, le Kenya et l'Afrique du Sud, le Brésil et la Birmanie où le journalisme est un métier dangereux », selon ce rapport.

Le Chili, les Philippines, le Nicaragua et Panama sont également cités dans ce rapport comme des pays où les journalistes ont des difficultés particulières à y travailler soit à cause de pressions d'État

soit en raison de la violence de certains groupes. L'Afghanistan a été en 1988 le pays le plus dangereux pour les journalistes, cinq ayant perdu la vie au cours de reportages.

« La liberté de la presse israélienne n'a pas protégé la presse palestinienne dans les territoires occupés », ajoute le rapport. Au moins 44 journalistes palestiniens ont été détenus durant deux jours ou même plus en 1988.

Mme Nelson a noté que « des progrès limités » s'étaient produits, notamment en Union soviétique et aussi à Taiwan.

Mme Nelson a souligné la difficulté du comité à obtenir des informations sûres et précises sur les problèmes rencontrés par la presse, ce qui explique l'utilisation de l'expression « au moins » dans le relevé du nombre de journalistes tués, blessés, arrêtés ou expulsés.



Terry Anderson

Le CPJ, créé en 1981, se veut une organisation non partisane.

EN BREF...

Cancers vaincus...sur les lapins

WASHINGTON (Reuter) — Des chercheurs ont fait savoir, hier, qu'ils pensent avoir trouvé le moyen de faire périr les tumeurs malignes, appelées communément cancers. Leurs expériences, rapportées dans le magazine *Science*, ont été faites avec des cornées de lapins et il reste maintenant à tenter de les appliquer aux humains. Les scientifiques avaient déjà remarqué que les tumeurs ne pouvaient pas se développer au-delà d'un certain point, à moins que de nouveaux capillaires surgissent à leur côté. Il fallait donc trouver une manière d'empêcher le développement des capillaires, afin d'endiguer l'arrivée du sang à la tumeur. On a ainsi réussi à identifier la cortisone comme efficace pour bloquer la croissance des capillaires. De plus, on a fabriqué un produit chimique synthétique, qui enveloppe la cortisone et la maintient dans les cellules nécessaires au développement des capillaires.

Nouveau délégué de l'Ontario à Québec

QUÉBEC (PC) — Davis Cameron, un conseiller spécial du premier ministre David Peterson, deviendra le nouveau délégué de l'Ontario à Québec à compter du 1er avril prochain. Il remplacera Don Stevenson, qui était en place depuis septembre 1985 et qui prend sa retraite après 30 ans de carrière dans la fonction publique. Le nouveau délégué s'est toujours intéressé aux questions constitutionnelles. Il a travaillé à la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et était directeur de la recherche du groupe de travail Pépin-Roberts sur l'unité canadienne. M. Cameron a aussi écrit un livre sur le nationalisme au Québec. Quant à M. Stevenson, il quitte Québec après avoir tracé un bilan positif des relations entre les deux gouvernements.

Embargo définitif sur les peaux de phoques

BRUXELLES (AFP) — La Commission européenne a demandé au Douze un embargo définitif sur les peaux de bébés phoques, au nom de la sauvegarde de ces espèces et en raison de la cruauté des méthodes de chasse employées, a-t-on appris hier à Bruxelles de source officielle. La proposition de la Commission, l'exécutif de la CEE, risque de susciter des divisions au sein du Marché commun. Le Danemark et la Grèce s'étaient déjà opposés en 1985 à un embargo définitif. La CEE s'était finalement contentée d'appliquer une interdiction temporaire, qui arrive à expiration le 1er octobre prochain. Depuis le premier embargo européen de 83, l'importante campagne d'opinion qui l'avait précédé, et en raison aussi d'un changement de mode vestimentaire, la demande mondiale est tombée de 425,000 peaux de phoques au début de la décennie à 110,000 aujourd'hui.

Picotte au secours du saumon

(LGF) Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Yvon Picotte, a affirmé hier que le « saumon ne fraiera pas dans les congélateurs des braconniers » cet été mais bien dans ses rivières natales. Le ministre a fait cette déclaration après avoir rencontré les représentants de la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA), qui dénoncent à y a quelques jours les coupures du ministre dans le budget des surveillants occasionnels. La fédération affirmait même que ces coupures remettaient en question les efforts des cinq dernières années contre le braconnage et même la survie de l'espèce dans certains cours d'eau de la Gaspésie et de la Côte-Nord. Le MLCP devait répondre à cette attaque en affirmant que si le nombre des occasionnels diminuait d'environ 50 %, cette réduction était annulée par une hausse supérieure des emplois permanents affectés à la surveillance des rivières.

Radiothon pour Hébergement Saint-Denis

LE SERVICE d'Hébergement Saint-Denis, qui fermait ses portes il y a peu par manque de fonds, sera présent au Salon de la Jeunesse, qui se tient au Vélodrome olympique de Montréal jusqu'à dimanche. Le Service bénéficiera de l'aide de CKOI-FM, qui tiendra sur ses ondes samedi un radiothon de 9 h à 22 h afin de recueillir des fonds pour la maison. Un cadeau qui vient combler le manque de soutien du gouvernement, et cette maison d'aide aux sans-abri pourrait rouvrir ses portes dès lundi si le public participe massivement.

L'AHQ et Anna-Laberge

POUR tenter de dénouer l'impasse dans laquelle s'enlise l'hôpital Anna-Laberge dont tout le bloc opération ne peut commencer à fonctionner à cause d'un différend opposant la direction et les anesthésistes, l'Association des hôpitaux du Québec recommande la formation d'un comité ad hoc composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, de l'Association des conseils de médecins, dentistes et pharmaciens des hôpitaux, de la Corporation des médecins du Québec et de l'AHQ. Tous ont accueilli la suggestion favorablement; en fin d'après-midi, hier, seule la FMSQ n'avait pas encore donné de réponse, son président n'étant pas disponible. Le conflit à Anna-Laberge porte essentiellement sur qui doit assister les anesthésistes et retarder depuis plusieurs semaines déjà l'ouverture du nouvel hôpital situé à Châteauguay.

Les hôpitaux montréalais proposent une série de mesures pour rendre les services plus efficaces

Renée Rowan

LA CONFÉRENCE régionale des hôpitaux de Montréal est claire : il y a des mesures qui peuvent être adoptées dès demain pour régler les difficultés liées à l'accessibilité des services hospitaliers de courte durée, l'engorgement chronique des salles d'urgence et le manque de lits.

La Conférence qui regroupe 30 hôpitaux de soins de courte durée et 27 hôpitaux dispensant des soins psychiatriques, de longue durée et de réadaptation, ont identifié des avenues de solution. Certaines exigent des injections d'argent nouveau tandis que pour d'autres, il suffit de directives fermes de la part de la ministre Lavoie-Roux.

À ce dernier chapitre, par exemple, la conclusion d'entente intertablissements visant à établir des « corridors » permanents préétablis de détournement et/ou de transfert de patients entre hôpitaux pourrait améliorer considérablement le fonctionnement des salles d'urgence.

À la suite de directives émises par la ministre, cela se fait déjà pour l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, la Cité de la santé (Laval), l'hôpital juif de Montréal, et ça marche, a constaté hier, en conférence de

presse, le président de la Conférence, M. David Levine, directeur général de l'hôpital de Verdun. « Tous les hôpitaux ne débordent pas en même temps, dit-il, et il n'y a pas de raison pour que des lits restent inoccupés quand ailleurs on ne peut répondre à la demande ».

Parmi les autres mesures à court terme, la Conférence demande que dans le cadre du programme de maintien à domicile mis sur pied à l'intention d'une clientèle lourde requérant des soins prolongés, le MSSS octroie aux CLSC un budget suffisant permettant de répondre véritablement à tous les besoins de la clientèle, évitant ainsi des placements.

Elle demande également une utilisation accrue, en milieu hospitalier de la formule dite « chirurgie de jour » qui pourrait libérer un nombre significatif de lits de courte durée.

Il y aurait également lieu, dit-elle, de multiplier les expériences-pilotes innovatrices qui ont fait leur preuve comme l'hôpital à domicile — à Verdun, Maisonneuve-Rosemont et à la Cité de la santé — de façon à pouvoir traiter plus rapidement un nombre accru de patients et ce, à coût raisonnable. On évite ainsi que le gouvernement soit obligé d'affecter des ressources financières importantes au niveau des immobilisations en courte durée pour les affecter en priorité

aux services directs à la population.

Soit à cause de la nécessité d'équilibrer le budget, soit à cause d'une pénurie importante d'infirmières ou d'une combinaison de ces deux facteurs, il y avait le 27 février dernier, dans la région de Montréal, 637 lits de courte durée fermés temporairement, soit 5,9 % du nombre total de lits de courte durée autorisés aux permis, montre un sondage effectué par la Conférence auprès d'une trentaine de centres hospitaliers de soins de courte durée.

Ce même sondage révèle qu'à la même date, il y avait 1,961 patients de longue durée (déclarés officiellement malades chroniques) qui occupaient des lits de courte durée, soit 18,1 % de plus du nombre total de lits autorisés par le MSSS pour ces malades (dans certains hôpitaux, comme à St. Mary's, ce pourcentage dépasse même le 30 %).

Si l'on tient compte de la norme de 10 % de patients chroniques imposée de façon temporaire par le gouvernement en 1976 aux hôpitaux de soins de courte durée, cela signifie que les centres hospitaliers hébergent dans des lits de courte durée 538 malades chroniques de plus que la norme gouvernementale. Cette non-disponibilité de lits de courte durée a un impact direct sur l'engorgement des services d'urgence.

La Conférence des hôpitaux de Montréal demande au gouvernement que le nombre de malades chroniques pouvant être accueillis dans les centres hospitaliers de soins de courte durée soit plafonné par le MSSS à 10 %.

Selon une autre source, on apprend que dans les orientations du li-

vre blanc de la ministre, la norme de lits occupés par des malades chroniques ne devrait pas, dans les hôpitaux universitaires, dépasser 5 % et même moins.

Mais en attendant, que faire de tous ces malades chroniques pour lesquels il ne semble y avoir de place nulle part ? Il y a déjà, au gouvernement, des fonds réservés pour la construction d'établissements de soins prolongés représentant 1,000 lits : à ce jour, seulement 400 sont disponibles. La Conférence des hôpitaux de Montréal déplore la lenteur administrative du gouvernement dans ce dossier dans lequel sont impliqués plusieurs ministères.

En attendant, il faudrait, selon le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Montréal, donner une priorité d'accès à 250 à 300 de ces malades chroniques qui seraient transférés des hôpitaux de courte durée dans les centres d'accueil ou les hôpitaux de longue durée. Ce serait possible à moyen terme, croit-on, étant donné un taux de roulement d'environ 25 % dans ces établissements.

À tous ces problèmes s'ajoute la pénurie importante d'infirmières. Selon le sondage de la Conférence, il y avait au 27 février 535 postes réguliers à temps complet et 612 postes réguliers à temps partiel qui n'avaient pas de titulaires.

« Notre éventail de suggestions au gouvernement n'aura aucun impact si les hôpitaux de Montréal ne peuvent avoir accès à un nombre suffisant d'infirmières motivées et intéressées à faire carrière en milieu hospitalier », estime le porte-parole de la Conférence.

CAP CIEL

Soyez à l'écoute de Ciel MF et courez la chance de gagner un des 4 voiliers Mistral 12

Les voiliers proviennent de Canadian Yacht Builders, Dorion

Jean-Pierre Coallier
6h00 à 10h00
Dominic Frégault
10h00 à 15h00
François Paré
15h00 à 18h00
Micheline Ricard
18h00 à minuit

ciel 98,5

Complétez et retournez à : Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone résidence _____ Téléphone bureau _____
Nom de l'animateur _____

Renseignements: 527-8321

CLUB PASSEPORT SANTE (Permis du Québec)

La 1ère Agence de Voyages spécialisée dans le Tourisme de Santé vous offre partout dans le Monde:

• SPAS • CENTRE DE SANTÉ • INFORMATION: 3617 St-Denis Mtl/Tél.: 845-9162
• THALASSOTHÉRAPIE • REMISE EN FORME •
• THERMALISME • BALNEOTHÉRAPIE

Programme mieux vivre: 6 jours/6 nuits en MAP Occupation double avec trois (3) soins par jour. Vue sur parc.

Taxes et frais de service inclus

1399\$

Ajouter le tarif Montréal-Geneve en vigueur selon la date du voyage. En collaboration avec Swissair. Demandez-nous nos produits Spas en France et en Suisse.

Voyages LUCIE LONGPRÉ et

MONDORAMA

SPA EN FRANCE

Le Royal Club Evian

au cœur d'un paradis terrestre LA SANTÉ ET LA FORME

Réervations: (514) 682-2222

HOTEL +++



DOMAINE ST-LAURENT DE COMPTON ESTRIE

SANTÉ-DÉTENTE Un SPA de type européen

Les cures peuvent comprendre des bains d'algues, d'oxygène, ou de boues minérales. Thalassothérapie, balnéothérapie et massage avec démarche diététique. Gymnastique aquatique, piscine intérieure, bains sauna et tourbillon. Ces cures qui comprennent aussi des randonnées pédestres visent les hommes et les femmes de tous âges qui ressentent le besoin d'expérimenter les bienfaits d'une détente totale.

plusieurs forfaits disponibles renseignements: 1-800-567-2737 / poste 300 ou écrivez à: C.P. 8180, Compton (Québec) J0B 1L0

FIN AU STRESS

ENEZ VOUS FAIRE DORLOTER, VOUS LE MÉRITEZ BIEN!

massothérapie, algothérapie, balnéothérapie, ski alpin, sports de raquettes, appareils gym

forfaits avec ou sans hébergement avec repas santé gastronomiques



Spa Concept Le Château Bromont Bromont, Que.

1-800-363-8990 Marque de commerce de Spa Concept International Inc. utilisée sous licence

OASIS SANTÉ

J'AI ME LE spa ...c'est physique!

Soins corporels et esthétiques
Perte de poids
Remise en forme
Programme anti-stress

Centre Paulette Hiriart

Chemin McCullough, Sutton, Tél.: (514) 538-2903

«Sachez prendre votre corps à cœur»

AUBERGE Les Quatre-Temps LAC-BEAUPORT

OÙ IL FAIT BON PRENDRE LE TEMPS...

• Bain et soins aux algues • Bain de boue de tourbe (soins anti-rhumatismaux) • Massothérapie • Sauna • Piscine intérieure • Soins spécifiques du visage et du corps (Algologie) • Menus diététiques (à partir de 107\$ par jour, occupation double)

161 Chemin Tour du Lac, Lac Beauport, C.P. 1160 (Québec) G0A 2C0 INFORMATION: (418) 849-4486 (nous acceptons les frais d'appel)

Centre de jeûne

Val Santé

Jeûner pour se reposer, perdre du poids, cesser de fumer, améliorer sa santé, décompresser vite, etc.

Suivi constant par: Martial Melançon & Madeleine Morin hygiénistes

2033, chemin de la Gare, C.P. 547, Val Morin (Québec), J0T 2R0 1-819-322-5635

Auberge du Parc Inn

Thalassothérapie cure marine - yoga

Ouvert toute l'année Informations et brochures 1-800-463-0890

Les bonnes vieilles vacances dans le Sud ont un charme indéniable... mais répondent-elles vraiment à vos besoins de repos et de relaxation?

LA THALASSOTHÉRAPIE à PASPEBIAC

C'est la relaxation en profondeur et la récupération d'énergie, dont vous avez besoin... dans un somptueux manoir 19^e siècle sur 15 acres de terrain aménagé au bord de la mer... où vous vous laissez vivre... PLUS que des vacances là où la qualité et l'ambiance font la différence...

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Réforme agraire

Ligatchev est en parfait accord avec Gorbatchev

MOSCOU (Reuter) — Igor Ligatchev, considéré comme un conservateur au sein de la direction du Parti communiste soviétique, s'est affirmé hier en parfait accord avec Mikhaïl Gorbatchev sur les principaux dossiers politiques en URSS.

Dans une conférence de presse à l'issue d'une réunion de deux jours du Comité central du PCUS, consacrée à la réforme de l'agriculture, il a expliqué les thèses le présentant comme un « opposant » au numéro un soviétique par les ambitions de certaines personnes désireuses de semer la division à la tête de l'État.

« Si vous plait, comprenez-moi, nous sommes en totale unité de vues sur toutes les questions fondamentales, pas seulement sur l'agriculture, mais aussi sur d'autres questions de principe », a affirmé Ligatchev, chargé du domaine agricole au bureau politique.

Agé de 68 ans, il avait semblé jusqu'ici hostile à la tentative de Gorbatchev d'introduire quelques touches libérales dans l'économie agricole soviétique, notamment par le développement des baux à long terme en vue de motiver les agriculteurs.

« Si nous avons des différences de méthodes ou d'approches, alors nous en discutons très franchement et très librement au sein de la direction collective. Mais une fois les décisions prises, il n'y a plus de différences », a-t-il affirmé.

« Sur la question des baux, je veux vous rassurer, il y a une unité complète (...) Je sais qu'on appelle Ligatchev un conservateur, voire un réactionnaire, mais cela provient uniquement d'un malentendu, ou parfois d'une volonté de voir la direction soviétique divisée », a-t-il ajouté. C'était probablement la pre-

mière fois que Ligatchev donnait une conférence de presse ouverte à des journalistes étrangers. Il a confirmé que le Comité central avait approuvé l'idée de Gorbatchev de démanteler le comité d'État Gosagroprom, créé en 1985 pour réformer l'agriculture soviétique, et de le remplacer par une commission sur le ravitaillement.

Il a tenu à souligner que les fermes collectives, qui constituent la base de l'agriculture soviétique depuis la fin des années 20, continueraient à occuper une place prépondérante dans la production agricole.

« On tente d'opposer Ligatchev à Gorbatchev, et à d'autres gens. Mais la position de Ligatchev coïncide parfaitement et totalement avec celle de Gorbatchev », a-t-il assuré.

Il s'est dit confiant des résultats des réformes engagées dans le domaine agricole, qui devraient améliorer le ravitaillement à travers le pays. « Nous ne promettons pas ce que nous ne pourrions pas tenir, a-t-il dit. Je suis sûr que nous pouvons améliorer notre situation alimentaire ».

« Tout doit être fait sur une base volontaire, rien par la force », a-t-il toutefois ajouté. Selon l'agence Tass, le programme de réforme agricole permettra de régler en profondeur les problèmes d'approvisionnement alimentaire du pays.

La résolution adoptée par le plenum, ajoute l'agence, fixe un programme de réformes destinées à établir de « nouvelles relations économiques » dans les zones rurales.

« Cela nous permettra de résoudre une fois pour toutes et le plus vite possible le problème de l'approvisionnement du pays », a précisé Tass.

La Conférence islamique reconnaît le gouvernement afghan en exil

RYAD (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ont reconnu de facto hier le gouvernement provisoire formé par les rebelles afghans qui combattent le régime pro-soviétique de Kaboul, selon des participants à la réunion de l'OCI à Ryad.

Les ministres des 46 pays membres, réunis depuis trois jours à Ryad, ont attribué au gouvernement rebelle le siège laissé vacant par Kaboul depuis l'intervention soviétique en Afghanistan en 1979.

« Avec cette mesure, nous sommes membres à part entière (de l'OCI), et non observateurs », a déclaré Abdul Kader Kariab, président du Hezb-Islami, un des partis rebelles afghans.

« Cela ouvrira la voie à une reconnaissance officielle du gouvernement intérimaire par l'ensemble de la communauté de l'OCI (...) C'est une reconnaissance de facto », a-t-il ajouté.

Selon lui, seuls deux États, la Syrie et le Yémen du Sud, ont exprimé des réserves à propos de cette mesure. L'Irak et l'Organisation de libération de la Palestine se sont abstenus lors du vote.

Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, Gulbuddin Hekmatyar, a pris le siège de l'Afghanistan sous les applaudissements et aux cris d'Allah au Akbar (Dieu est le plus grand).

Le Pakistan et l'Arabie saoudite, deux des principaux soutiens des moudjahiddin afghans, avaient de-

mandé qu'il soit attribué au gouvernement provisoire rebelle.

Jusqu'à présent, seuls l'Arabie saoudite, Bahrein et le Soudan — tous membres de l'OCI — ont formellement reconnu le gouvernement rebelle afghan formé en février dernier après le retrait du dernier soldat soviétique d'Afghanistan.

Un porte-parole de Hekmatyar a déclaré que la reconnaissance du gouvernement rebelle par l'OCI serait « un coup de fouet psychologique en Afghanistan ». « Les gens commenceront à désertir (le camp du gouvernement de Kaboul) en grand nombre », a-t-il dit.

Kariab a pour sa part affirmé que la chute du régime de Kaboul n'était plus qu'une question de semaines.

Par ailleurs, les rebelles afghans ont annoncé hier qu'ils avaient fait une percée dans le périmètre de l'aéroport de Djalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, après dix jours de violents combats.

A Kaboul, l'ambassadeur soviétique Youli Vorontsov a pour sa part déclaré que les affrontements dans cette région montraient que le conflit évoluait vers une guerre afghano-pakistanaise.

« Les moudjahiddin sont maintenant à l'intérieur de l'aéroport », a déclaré un porte-parole du Hezb-Islami à Peshawar. Ces informations, reçues par radio de la région de Djalalabad, n'ont cependant pas pu être confirmées de source indépendante.

« Nous assistons à une intensification de la guerre en Afghanistan. Nous voyons dans la présence de forces pakistanaises un fait nouveau. Nous ne cachons pas que cela ressemble au début d'une guerre pakistano-afghane », a pour sa part déclaré Vorontsov, lors d'une conférence de presse à l'ambassade d'URSS à Kaboul.

Prié de dire ce que Moscou pourrait faire pour empêcher l'élargissement du conflit, Vorontsov a refusé à plusieurs reprises d'exclure une nouvelle intervention directe de l'URSS. Il a indiqué avoir évoqué la question avec le Pakistan, et ajouté qu'il pourrait y avoir d'autres discussions.

Papandréou accepte la démission de son cabinet

ATHÈNES (Reuter) — Les 54 membres du gouvernement grec ont présenté leur démission, hier, à la demande du président du conseil, Andreas Papandréou, soucieux de rétablir la confiance à l'approche des élections législatives du 18 juin.

Le porte-parole du gouvernement, Sotiris Kostopoulos, a déclaré à la presse qu'un nouveau gouvernement serait nommé ce matin, ajoutant que le premier conseil des ministres se tiendrait immédiatement après la cérémonie d'investiture, le même jour.

Par cette initiative, Papandréou espère enrayer avant les élections législatives du 18 juin la dégradation de la position de son gouvernement et de son parti, le PASOK, pris dans la tourmente du scandale politico-financier de la banque de Crète.

De source proche du PASOK, on indiquait que Papandréou va donc tenter de livrer la bataille électorale avec une nouvelle équipe.

De nombreux ministres devraient conserver leurs postes ou seulement changer de portefeuille, mais certains semblent voués au départ. Parmi eux figurent le propre fils du président du conseil, George Papandréou (Éducation) ainsi que George Pelsos (Ordre public) et Panayiotis Roumeliotis (Économie).

Papandréou avait survécu mardi à une motion de censure déposée par l'opposition. Il a cependant été abandonné par Agamemnon Koutsourgas, qui était le numéro deux du gouvernement et son ami personnel.

Plusieurs députés ont en outre quitté le PASOK. D'autres ont demandé l'éviction des ministres dont les noms ont été mentionnés dans les articles sur le scandale de la banque de Crète.

Ce scandale repose sur des révélations faites par George Koskotas, ancien président de l'établissement accusé d'avoir détourné \$ 200 millions de fonds publics.

L'OCI condamne Rushdie

RYAD (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) ont réclamé hier le retrait de la vente des *Versets sataniques* de Salman Rushdie.

Il s'en est revanche refusé de suivre l'Iran qui entendait leur faire entendre la condamnation à mort prononcée contre l'écrivain britannique par l'ayatollah Khomeiny.

La résolution finale du Conseil ministériel de l'OCI réuni depuis lundi à Ryad invite les 46 pays membres de l'organisation à boycotter les éditeurs de Rushdie s'ils refusaient de retirer le livre de la vente. Elle presse la communauté internationale d'adopter des législations protégeant les croyances des autres, ont indiqué des délégués.

« Cette publication transgressait toutes les normes de courtoisie et de décence et constitue une tentative délibérée de diffamation de l'islam et de la personnalité islamique vénérée », indique le texte à propos des *Versets sataniques*.

Sans citer nommément l'écrivain britannique d'origine indienne, les pays de l'OCI l'ont dénoncé comme un apostat, mais n'ont pas été jusqu'à satisfaire les délégués de Téhéran, qui attendaient des pays islamiques une approbation de sa condamnation à mort prononcée le 14 février par Khomeiny.

La radio iranienne n'a fait aucune mention du refus de l'OCI de s'associer à la condamnation à mort de Rushdie, se bornant à indiquer que la déclaration finale qualifiait d'apostat l'écrivain britannique.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BIO ALIMENTS INC. Dépanneur Bon Marché Kim Enr 2662 Springland Montréal	1 épicerie	2662, Springland Montréal
2545-5064 QUÉBEC INC. Krisomompas 4461, rue St-Denis Montréal	2 bars additionnels dont 1 sur terrasse	4461, rue St-Denis Montréal
LES PATINOIRES BONAVENTURE INC. Les Patinoires Bonaventure Inc. 6615, ch. Côte de Liesse Saint-Laurent	Changement de catégorie d'un restaurant pour vendre à 1 bar avec projection de films	6615, ch. Côte de Liesse Saint-Laurent
DÉPANNEUR PIF INC. Dépanneur Pif Inc. 184, Beaubien est Montréal	1 épicerie	184, Beaubien est Montréal
ELHELOU, Mony 107, Prairies Enr 2325, des Patriotes Laval	1 épicerie	107, bd des Prairies Laval
RESTAURANT LA CUCINA DELL'ARTE INC. Restaurant La Cucina Dell'Arte Inc. 5142, bd St-Laurent Montréal	2 restaurants pour vendre dont 1 sur mezzanine	5134, bd. Saint-Laurent Montréal
SUPER MARCHÉ AL-DIWAN INC. Super Marché Al-Diwan Inc. 5455, Albert Pierrefonds	1 épicerie	1269, Van Horne Outremont
MARTIN RIVARD MICHEL DUCHESNE OLIVIER ADAM MARTIN PELLETIER Les Productions Planète Rock 7951, St-Gérard Montréal	1 bar avec danse et spectacles (2e étage) 1 bar (3e étage)	289, ave du Mont-Royal ouest Montréal
MAJEROVICZ, Fradel Charcuterie H.R.L. Enr. 4762, Dundas Laval	1 épicerie	5004, bd. Samson Laval
ABOUGABER, Henry Dépanneur Montpeller 740, Montpeller Saint-Laurent	1 épicerie	740, Montpeller Saint-Laurent
116467 CANADA L.T.E.E. Salle Franc-Gens 1285, bd. Arthur Sauvé Laval	1 restaurant pour vendre	1285, bd. Arthur Sauvé Laval
LES MENUS PLAISIRS INC. Les Menus Plaisirs 244, bd. Ste-Rose Laval	1 restaurant pour vendre sur terrasse	244, bd. Ste-Rose Laval
RIVEST, Réal Café Chez Maxime 4299, St-André Montréal	2 restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4872, ave. du Parc Montréal
ARYA, Suyogya Bowl-O-Drome West Island 9562, bd. Gouin ouest Pierrefonds	1 restaurant pour vendre	9562, bd. Gouin ouest Pierrefonds
3606, bd. St-Laurent Montréal	1 restaurant pour vendre	3606, bd. St-Laurent Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

1 — L'URSS de Mikhaïl Gorbatchev, an V La mort du soviétisme

À neuf jours des élections au Congrès du peuple, l'URSS vit les premiers moments d'une amorce de démocratisation de ses structures politiques. Le correspondant du MONDE à Paris trace un portrait de la société soviétique, quatre ans après l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev.

Bernard Guetta

MOSCOU — On pourrait, et facilement, s'y tromper. À voir la complicité appliquée des présentateurs du journal télévisé lisant les communiqués de l'agence Tass, à voir les magasins vides et les rues sauvages sur les arrivages d'oranges vertes, la pauvreté des appartements et la concentration de pharisiens défilant devant la momie de Lénine, à subir la perversité courroucée des petits rois du règlement ou encore à traverser des villes où les enseignes (« Pain », « Lait », « Vêtements », « Saucisson ») disent tout ce que ce monde a de rudimentaire, à s'en tenir donc à ces éternelles images de cette superpuissance sous-développée, on pourrait conclure que quatre ans de gorbatchévisme n'ont rien changé à l'Union soviétique.

Ce serait vrai, indéniablement vrai, puisque les faits sont là, et immanquablement faux dans le même temps. Car si l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, le 11 mars 1985, n'a effectivement rien changé à la vie matérielle des Soviétiques, il s'est en revanche produit depuis un événement aux conséquences immenses — la mort du soviétisme, de ce système donné, de cette réalité concrète qu'il ne faut appeler ni *communisme* ni *socialisme* pour couper court à des débats idéologiques sans plus d'intérêt que de fin.

Cette mort d'un système de pouvoir totalitaire, directement inspiré de la conception léniniste du parti révolutionnaire et porté par Staline à une telle perfection qu'il lui aura survécu trois décennies, ne signifie évidemment pas que la démocratie l'ait aujourd'hui emporté en URSS.

Non seulement tous les instruments de l'exercice dictatorial du pouvoir sont intacts — du parti unique au monopole de l'information, en passant par la puissance de la police politique, — mais les évolutions de demain pourraient aussi faire re-

gretter un jour le totalitarisme mou de la période brejnévienne.

Car de la peur et de l'idéologie, des deux piliers qui faisaient ce système, aucun des deux ne subsiste aujourd'hui. Ce système, si impérieux qu'il avait laissé croire à ses partisans, et à beaucoup de ses adversaires aussi, que le communisme était l'aboutissement de l'histoire, ce système, dont la victoire avait modelé le vingtième siècle, a cédé la place à l'incertain bouillonnement des périodes de transition.

Avant, au bout de trois ans donc de perestroïka, seuls quelques milliers de jeunes gens avaient osé franchir le pas et s'organiser à visage découvert dans des clubs dits « informels » pour dire ce qu'ils pensaient. Ou pour chercher à comprendre ce qu'ils pensaient. Ou pour s'enivrer d'avoir le courage de penser à haute voix. C'était déjà, comme dit M. Gorbatchev à tout bout de champ et à raison, une « révolution », mais le phénomène restait marginal.

Même ces grands intellectuels de Moscou, que le secrétaire général ne cessait d'appeler à se mobiliser et qui n'auraient rien risqué à conjuguer leurs forces en faveur des réformes, s'y refusaient — parce qu'il ne fallait pas aller trop vite, ne pas prendre ses désirs pour des réalités : ne pas être la première victime du retour de bâton.

Et puis il y eut la preuve par neuf de la réalité de la volonté de changement de M. Gorbatchev lorsque, à l'approche de la Conférence, en mars dernier, la bataille devint ouverte entre réformateurs et conservateurs. Depuis la fin des années 20, c'était la première fois que les dirigeants du parti s'affrontaient ainsi publiquement, par voie de presse, appelant à la rescousse les spectateurs qu'auraient dû rester, dans le soviétisme, militants de base et simples citoyens.

Non seulement on pouvait ouvrir la bouche sans prendre le chemin des camps, mais on en était sommé par le bureau politique. Non seule-

ment on s'affrontait dans les hautes sphères, mais l'enjeu de la bataille ne pouvait laisser indifférent puisque, à rester passif, on risquait d'y perdre gros — soit le profit de l'ordre établi, soit la chance d'un changement qu'on n'espérait plus. En famille, entre amis, dans les réunions de certaines organisations officielles, deux cent soixante-cinq millions de muets ont alors réappris à parler, mais il a encore fallu la Conférence elle-même — les dirigeants du parti polémique à la télévision, l'adoption d'un train de réformes politiques fondamentales et des intouchables déboulonnés comme de vulgaires statues pour que la parole explose.

C'était il y a huit mois, et il a suffi de ces huit petits mois pour qu'on ne s'émue plus outre mesure lorsque, réunis en février dernier sur la grande place de Vilnius, cent mille Lituaniens jurent solennellement de lutter pour l'indépendance de leur patrie. Il y a quelques années encore, toute manifestation de masse était sévèrement réprimée. Il y a vingt et un ans, un pays indépendant, la Tchécoslovaquie, avait été envahi pour beaucoup moins que cela. Aucun Lituanien, il y a huit mois, ne se serait imaginé prêtant publiquement un tel serment, mais en huit mois, effet boule de neige aidant, l'inconcevable est devenu banal.

Il y a, bien sûr, tous ces grands bouleversements que sont la diversification politique de l'URSS, la multiplication des organisations indépendantes de masse, les changements institutionnels — ce que retient la chronique des événements. Mais il y a surtout beaucoup plus profond et plus durable que les moments d'une bataille : le changement des mentalités, ce qui affleure dans un regard, perce dans une réflexion, éclate dans un rire — ou dans le fard piqué par cette longue jeune femme, journaliste à tout faire du quotidien d'un sinistre trou industriel.

Et puis il y a cette furie de savoir que les étrangers expérimentent quotidiennement, constamment priés qu'ils sont de dire le vrai parce que supposés avoir, à l'Ouest, tout lu sur l'URSS. On veut enfin pouvoir mêler le grand mensonge, et les tabous se sont, dans cette quête, si bien écroulés qu'un lecteur de la revue *Rodina* résumait tranquillement la situation en écrivant le mois dernier : « Il n'est pas rare d'entendre



Mikhaïl Gorbatchev

des jeunes gens dire que (...) si les bolchéviques n'avaient pas pris le pouvoir, nous serions peut-être aujourd'hui plus riches, plus propres, plus libres (...) Si l'on organisait un référendum sur cette question, je ne suis pas sûr que la majorité serait constituée par ceux qui ne partagent pas ces doutes (...).

Il faut a-t-on essentiellement choisi de dire, « revenir à Lénine » et n'agir que dans « le cadre du socialisme ». À première vue cela semblait habile. On pouvait ainsi faire une nouvelle norme léniniste de l'encouragement au marché, à l'initiative privée et à la liberté de discussion — tout défaire au nom de l'orthodoxie et dire jusqu'où ne pas aller

trop loin en retraçant la frontière du socialisme.

La conclusion s'est imposée d'elle-même. Il n'y a pas de « vérité scientifique » en politique, pas de « loi objective », pas de norme s'imposant à tous et à tout, plus de norme idéologique, en tout cas, que quiconque puisse faire respecter. Un jour, quand chacun aura écrit ses Mémoires et que les témoignages se seront accumulés, on saura peut-être combien d'artisans de la perestroïka — et lesquels — savaient quelle serait la logique de ce « retour à Lénine » et s'y sont délibérément engagés.

Et le moins qu'on puisse dire est que le paysage après quatre ans ne laisse place à aucune certitude.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246

Télex: 05-268656

Tél: (514) 934-0272

loto-québec

Résultats

Tirage du 89-03-15

	GAGNANTS	LOTS
6/6	4	2 500 000,00 \$
5/6 + 14	14	86 816,70 \$
5/6	667	1 393,40 \$
4/6	33 495	53,30 \$
3/6	583 150	10,00 \$

VENTES TOTALES: 28 846 909,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 10 000 000,00 \$
PROCHAIN TIRAGE: 89-03-18

7 10 15 18 19 23

No complémentaire: 36

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — indicatif 514.....	1-800-361-6059
indicatif 418.....	1-800-463-4747
indicatif 819.....	1-800-361-5639
indicatif 613.....	1-800-361-5639

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

99 Visite Libre

D.O.O., 29, rue de Paris, dimanche 13 à 17h. Split, const. 85, s/s fini, \$175,000, 683-6444.

ST-EUSTACHE Bungalow 1977, en brique, 7 pièces, 4 chambres, sous-sol fini avec foyer, beau service. Redécou, près de tous les services. Visites libres 19 mars de 13h. à 16h. 472-8386, 196, 186 Avenue.

101 Propriétés à vendre

A AHUNTSIC: Duplex attaché, près hôpital Fleury, pas d'agent, faut voir. 382-1763.

A VAL-MORIN - LAC THÉODORE: Résidence, \$125,000. Plus 100 terrains. Près du lac. 819-322-3062 — 514-672-6289

AHUNTSIC - DUPLEX: Rénové, Ave. d'Auteuil, coin de rue, près métro. Sauve \$295,000, pas d'agent. 385-1429 — 523-7212

BOUCHERVILLE: Adossée golf, Majestueuse prop. style Limousin offre confort/espace. Nicole Monchamp. Le Permanent Ctr. 655-1375 — 641-2197

C.D.N. - VAN HORNE: Cottage pierre, foyer, garage, 4 chambres, semi-det. jardin. Particulier. 493-7824

DUVERNAY: bungalow semi-detaché, terrain 70 X 120, 3 ch., sous-sol fini, foyer, \$112,000. Agents s'abstenir. 664-1925

FABREVILLE: Aluminium/bois, 3 chambres, sous-sol fini, \$88,000. Agent s'abstenir. 962-1259

L.D.R.: cottage semi-detaché, 4 chambres, \$109,000, taxes peu élevées, 386-6646

LASALLE: duplex semi-det., 4 ch., 5/2 pi. à discuter, pas d'agent, occ. immédiate. 692-2975 après 16h

LONGUEUIL: bungalow, 3 chambres, bachelors, près de tous les services, transport en commun. 670-9324

MONT STOKES

Magnifique domaine de 245 acres, plus bâtiments, équipements, piscines, 2 lacs. Vue splendide. Sylviculture à développer. Idéal comme relais, chalet, propriété de chasse. Prix à l'évaluation. J. Bonneau: (819)553-4979. Jmm. Alternative Inc. ctr.

IMPELIT LAC MAGOG: Vue imprenable sur lac et montagne. Magnifique résidence neuve. 10 pièces, 2 grands garages, tennis, 1 pi. c. Vente ou échange avec revenus. Particulier. 1-819-884-9510

PIERREVILLE: Près du lac St-Pierre. Maison 1984, intérieur frêne et chêne, 100 arpent, bâtiments plus maison à vendre. Prix: \$180,000. négociable. 1-568-2431, 522-6001, Guy.

POINTE-CLAIRE: cottage 3 chambres, foyer, jardin, extra tranquille, privé, près hôpital. \$145,000. 695-9485

R.D.P.: cottage début du siècle, rénové, grand terrain, proximité des écoles. 648-5950

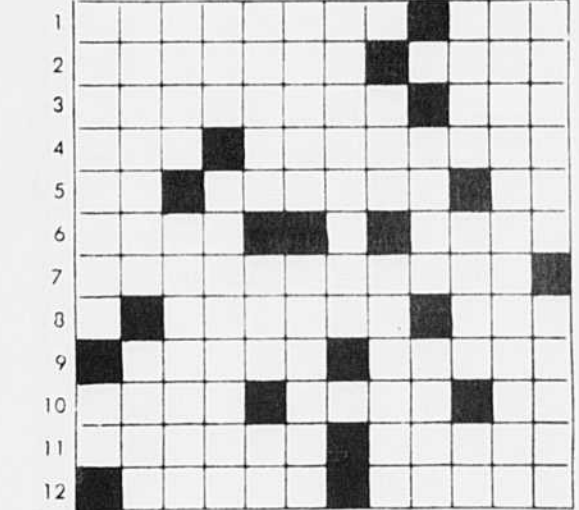
REPENTIGNY: secteur semi-commercial, bungalow avec garderie éducative en opération, très rentable. 654-7544

ROSEMONT 5774, 13ème Ave. duplex 2 x 5 1/2, rénové avec goût, attaché, \$139,500. négociable. 721-7148

ROSEMONT-BORDEAUX: triplex, 2 étages, rénovations récentes, patio, chauffage, écol. immédiate. \$159,000. 725-7639

ST-FRANÇOIS: Bungalow, rénové, grand terrain, thermopompe. Direct. proprio. 666-3195. Bur. 721-5293

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- Où une origine autre que les autochtones. — Gros perroquet.
- Dôme. — Marque l'accompagnement.
- Hurlerons. — Durée de la vie.
- Habileté. — Endommager la gueule d'une arme à feu.
- Lanthane. — Vaste plaine inculte. — Venu au monde.
- Teigne. — Attacher.
- Instigateur.
- Aube. — Étendue d'eau.
- Filets sous l'ove d'un chapeau. — Lettre grecque.
- Appareil permettant de soulever un fardeau. — Seille.
- Iridium.
- Marchandise destinée à la consommation. — Bavarage malveillant.
- Commune du Nord de la France. — Ancienne batterie de tambour.

Verticalement

- Calmement momentané. — Cadmium.
- De la Lorraine. — Ville de l'U.R.S.S.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE

286-1200

122 Condos à vendre

BROSSARD

À vendre ou à louer

condo neuf

3 c.c., s/manger

garage

site enchanteur

Construction PERRI

676-2685

443-8173

2883 Neuville

coin boul. de Rome

11-4-89

122 Condos à vendre

A PAINTE-CLAIRE SUD, vente privée,

condo l'Ansiolac, 21, 20 du Lac,

luxeux 4 1/2, foyer, vaste balcon, 2 c.c.,

2 s/bains, entièrement redécou, appa-

reils électriques, vue sur Lac St-Louis

etc. Prix à discuter pour vente

rapide, occupation immédiate. Visite li-

bre sam.-dim. de 14h à 17h. Réens. et

rendez-vous 626-6065, 695-6488

A.D. OUTREMONT Près U. de Mtl.,

centre commercial, hôpitaux, 3/2, tout

équipé, rénové, 2 balcons. Pas d'agent.

744-5312 — 597-4432

BEAUFIELD SUD. 103 Sussex

Drive app 7. Nouveau condo, 2 cham-

bres à coucher, 2 niveaux, garage, climatisé.

Ventes libres les dimanches 14h. à 16h. \$129,900. 697-0380

CARTIERVILLE - 24 LOGEMENTS

Revenu \$94,000. Prix \$780,000.

Propriétaire. Pas d'agent. 335-2461

ST-JÉRÔME très bien situé, près écoles

primaire et polyvalente, 8 logements

dont 4 x 5 1/2, 1 x 4 1/2, 1 x 3 1/2, 2 x

2 1/2, revenu annuel brut en juillet

\$37,000, aucun vacant, immeuble impeccable,

excellent investissement. Demande \$335,000.

agents d'abstenir. 1-436-6955

118 Copropriétés à vendre

C.D.N.: Près hôpitaux et magasins. 2

pas du métro. 4 grandes pièces fermées,

cours, attente \$67,500. Balance de

vente offerte. C. Laliberté, 662-8030

Re. Max Le Hameau Ctr.

Disponible dès fin avril 1989

Tél. 767-8529

121 Condos à louer

A SOUS-LOUER à l'île-des-Sœurs

Maison de ville à \$929/mois, non-

chauffée, non-climatisée, semi-mobiliée.

Disponible dès fin avril 1989

Tél. 767-8529

ANJOU Condo meublé à louer. Un vrai

bijou! Pour professionnel ou autre.

Tél. 654-9084, 351-5616

ILE PATON condo à vendre ou à louer,

4 ch., sauna, piscine, garage, tapis mur à mur. 621-9266

ST-DONAT CONDO À LOUER

Situé au pied du Mont Garneau. Idéal

pour ski de printemps. Disponible mars

et avril. Jour 383-0352, soir 627-1152.

122 Condos à vendre

GALERIES D'ANJOU •

7191 BOULDERIE

Luxeux condo cottage, 2 c.c., 2 salles

de bains, foyer, tapis, cuisine méla-

mine. Beaucoup de rangement, garage.

Livre immédiatement. Prix raisonnable.

Directement du constructeur.

351-0256, 325-2593 •

AHUNTSIC, condo, grand 6 1/2, bien

équipé, face à un parc, \$145,000.

terme, 384-9967

TETRAULTVILLE condo, grand 4 1/2

avec foyer, remise, cabanon, station-

nement. \$75,000. 355-8074

VIEUX-LONGUEUIL Condo 4 1/2, garage

int., piscine ext., près transport, centre

d'achat. Occupation imm. Prix réduit.

\$99,500. 646-4388, 677-1279

VIEUX-MTL. superbe condo (Cours

Leroy). 1,100 pi.c., commercial ou

résidentiel. Faut voir! 694-4080, M.

Jacques Ethier

125 Chalets à louer

CHALET SUISSE, près Tremblant,

place pour 12 et 14. Foyer, tout équipé.

\$450/sem. 688-1361, 354-2596

KENNEBUNK BEACH, maison tout

confort, disponible juillet. Appeler soir.

270-5615

LAC NON-POLLUÉ Plage privée de

100 mètres, 90 m. de Mtl. \$2,500 de

mai à octobre. 363-0449, après 18h.

UN ARTICLE À VENDRE?

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR SONT UNE SOLUTION FACILE

286-1200

CLEARWATER, FLORIDE

Maison neuve meublée disp. A partir

du 15 avril. 592-2708, 427-7105

IRLANDA: Maison dans montagnes du

sud-ouest, près de la mer. \$800

/mois. Entre juin - oct. (514)684-5387

PARIS, ST-GERMAIN-DES-PRÉS Petit

studio tout confort, à louer à partir de

sept. 89. 373-9293.

REPUBLIQUE DOMINICAINE: Côte

nord près de Playa Grande, villa de

luxe 2 c.c., bachelors, 1 c.c., services

hôtelières, vue panoramique sur mer,

tranquillité, propreté, confort assurés

2000/sem. par chambre. 451-4441

168 A vendre hors

frontières

CABARETE, République Dominicaine

Rénové. 781 William, coin Duke.

A louer ou à vendre. 276-9579

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

LE SOUS-DISTRIBUTEUR DU

LE DEVOIR

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Lockerbie La piste Jibril se précise

WASHINGTON (AFP) — Les spéculations sur la responsabilité d'une faction palestinienne pro-syrienne dans l'attentat contre un Boeing 747 de la Pan Am qui a fait 270 morts le 21 décembre dernier en Ecosse ont été renforcées hier par la révélation d'un avertissement antérieur aux compagnies aériennes.

Le 18 décembre, l'Administration fédérale de l'aviation civile américaine (FAA) américaine mettait en garde toutes les compagnies américaines contre la présence en Europe de membres du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général, dirigé par un ancien capitaine de l'armée syrienne, Ahmed Jibril, a indiqué hier le département d'état.

Quatorze personnes soupçonnées d'appartenir au FPLP-CG avaient été arrêtées fin octobre dans diverses villes d'Allemagne fédérale, notamment à Francfort.

Une des pièces à conviction était un poste de radio de marque Toshiba contenant une bombe avec un détecteur sensible à la pression atmosphérique.

À Londres, le ministère des Transports a indiqué hier qu'il avait envoyé des avertissements similaires le 22 novembre, puis le 19 décembre.

Managua demande à l'ONU de surveiller ses élections

NEW YORK (AFP) — Les Nations unies ont confirmé officiellement hier que le gouvernement de Managua avait demandé l'envoi d'observateurs onusiens à partir de la fin avril prochain pour suivre la campagne électorale présidentielle au Nicaragua.

« Cette requête est à l'étude sous tous ses angles », a déclaré le porte-parole de l'ONU, M. François Giuliani, en faisant remarquer que la demande nicaraguayenne sortait du cadre normal des missions d'observation menées par l'ONU. L'organisation internationale n'assure en principe que la supervision et l'observation de processus électoraux de décolonisation.

Le porte-parole a indiqué que le Nicaragua, dans sa demande transmise mercredi par le chef de la diplomatie de Managua, le père d'Escoto Brockman, souhaitait que des observateurs de l'ONU soient présents durant les dix mois de la période électorale. Le scrutin aura lieu le 25 février 1990.

Depuis plusieurs semaines le gouvernement de Managua multiplie les signaux d'apaisement à l'égard de son opposition et s'efforce de démontrer qu'il entend sérieusement appliquer les mesures de démocratisation prévues dans le plan de paix pour l'A-

mérique centrale remis à jour le mois dernier lors du sommet des chefs d'État de la région.

Managua a récemment annoncé la libération de 1.894 somozistes, mesure qui a été enterinée cette semaine par l'Assemblée nationale. Les dirigeants sandinistes viennent également de faire plusieurs gestes en direction de la hiérarchie catholique. Ils ont autorisé le retour de 10 prêtres étrangers qui avaient été expulsés, décidé de lever l'interdiction d'émettre des informations frappant *Radio Católica*, et permis la reprise des activités d'une organisation catholique interdite.

Les cinq pays de l'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Salvador) souhaitent que l'ONU participe au processus de paix dans la région en envoyant une force d'observateurs qui serait chargée de la vérification des aspects de sécurité du « plan de paix Arias ».

L'organisation de cette force, qui compterait environ 220 hommes dont une centaine d'observateurs militaires fournis par le Canada, l'Espagne et la RFA, a fait l'objet de discussions mardi et mercredi entre les responsables de l'ONU et des cinq pays de la région.

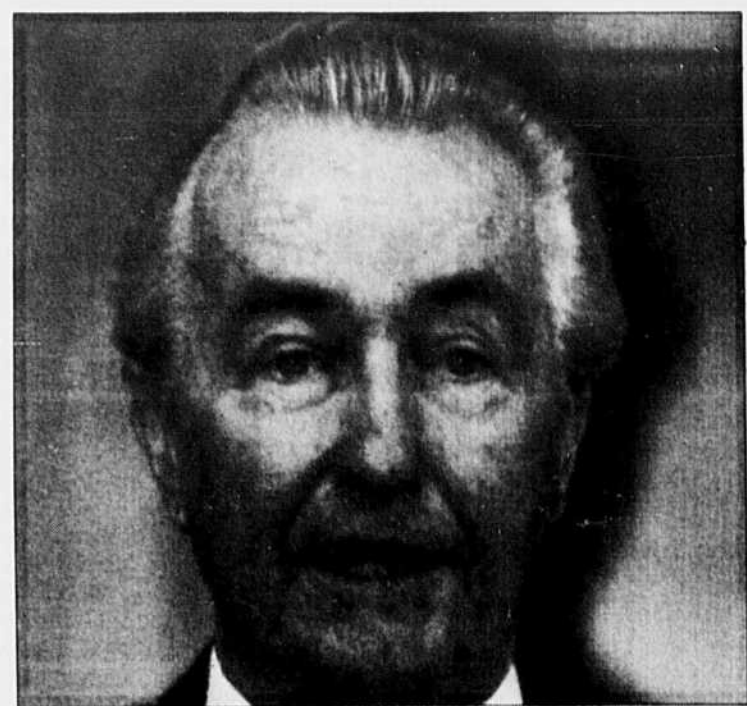
Le porte-parole de l'ONU a ajouté que « sur la base d'une telle de-

mande, le secrétaire général Javier Perez de Cuellar enverrait une mission de reconnaissance dans la région avant de soumettre une proposition formelle au Conseil de sécurité ».

La création d'un groupe d'observateurs pour l'Amérique centrale devra en effet passer par le Conseil de sécurité où les États-Unis disposent du droit de veto. Jusqu'ici, Washington a manifesté des réserves à l'égard des dispositions envisagées par les chefs d'État de l'Amérique centrale le mois dernier, notamment en ce qui concerne le démantèlement dans les trois mois des bases de *contras* au Honduras, qui serait supervisé par l'ONU.

Les États-Unis sont intervenus il y a quelques jours auprès du gouvernement de Tegucigalpa pour obtenir que les *contras* puissent rester encore un an en territoire hondurien.

Washington s'inquiète d'une part du décalage prévu entre la fermeture des bases de *contras* et l'élection présidentielle au Nicaragua et du manque de contraintes sur le gouvernement de Managua pour s'assurer qu'il s'engagera effectivement dans le processus de démocratisation, ainsi que l'a rappelé jeudi l'ambassadeur américain à l'ONU, M. Vernon Walters.



Programme libéral
PHOTO AP

Annonçant que l'inflation était aujourd'hui proche de 1.000 % en Yougoslavie, le nouveau premier ministre, Ante Markovic, a présenté hier un programme de réformes radicales destinées à sauver le pays de sa crise économique la plus grave depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Markovic, 64 ans, a estimé que la Yougoslavie ne pouvait se sauver que par une large déréglementation de l'économie reposant sur une véritable libéralisation du marché, que ce soit pour les biens, le capital ou le travail. Pour justifier ce programme, il a insisté sur la flambée inflationniste que connaît le pays. Markovic, un croate libéral, n'a pas caché que ces réformes se heurteraient à des résistances.



À l'appel de la guérilla salvadorienne, tous les moyens de transports en commun ont été paralysés hier à San Salvador.

La guérilla salvadorienne tente de saboter les élections

SAN JOSE (AFP) — À trois jours de l'élection présidentielle du 19 mars, le Salvador s'enfonçait hier dans une sanglante impasse où la violence a écarté définitivement les ultimes velléités de dialogue entre la guérilla et le gouvernement du président Jose Napoleon Duarte.

La guérilla du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN), décidée à faire boycotter l'élection par tous les moyens, a lancé une nouvelle campagne d'attaques et de sabotages dès mercredi, à la clôture de la campagne officielle. Des tirs de mortier ont atteint, au cœur même de la capitale San Salvador, le palais présidentiel et un centre d'instruction des forces armées.

Confirmant sa capacité à organiser des actions en pleine ville, à la barbe d'une police et d'une armée massivement déployées, le FMLN a visé le symbole même de l'autorité présidentielle au Salvador, provoquant des dégâts matériels importants et blessant grièvement un

garde du palais — en l'absence il est vrai du président Jose Napoleon Duarte.

Ce dernier, après avoir fait d'ultimes et infructueuses propositions de dialogue à la guérilla, voit approcher la fin de son mandat, le 1er juin prochain officiellement, sans avoir avancé sur ce terrain. Il lègue à son successeur, le candidat d'extrême-droite Alfredo Cristiani si l'on en croit les sondages, un conflit armé qui accable ce petit pays centre-américain depuis près d'une décennie.

Toujours selon les sondages, la démocratie chrétienne de Jose Napoleon Duarte semble bien sur le point de quitter le devant de la scène. Une enquête publiée mercredi par un institut universitaire indépendant créait son candidat, M. Fidel Chavez, de 12,9 % des intentions de vote contre 26,2 % pour M. Cristiani de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA).

Quant à Guillermo Ungo, président du Front démocratique révolu-

tionnaire (FDR), candidat de la Convergence démocratique, une coalition de partis de gauche, la même enquête d'opinion ne lui laisse espérer que 4,2 % des suffrages. M. Ungo, revenu au Salvador en 1988 après de longues années d'exil volontaire, considéré comme l'allié politique de la guérilla, se trouve apparemment en opposition avec le FMLN en maintenant sa participation à l'élection présidentielle malgré la consigne de boycottage.

Pour créer les conditions d'un puissant boycottage de l'élection, la guérilla, relayée par plusieurs organisations syndicales et professionnelles de gauche, a lancé un appel à l'arrêt de tous moyens de transports en commun à compter d'hier.

Dans une émission des *Radio Venceremos*, antenne de la guérilla, le commandement général du FMLN a en outre averti qu'il fallait s'attendre à des combats « dans les campagnes et dans les villes » ainsi qu'une « intense activité de la lutte populaire » pour le jour de l'élection.

Il y a neuf ans Un missile a abattu un avion civil italien

ROME (AFP) — Neuf ans après la catastrophe aérienne du DC-9 de la compagnie italienne Itavia, les experts sont parvenus à la conclusion que l'appareil a bien été abattu par un missile air-air près de l'île d'Ustica en Méditerranée, mais les principales questions sur l'origine du tir et les raisons de l'erreur demeurent sans réponse.

Depuis neuf ans, les hypothèses les plus fantaisistes circulaient sur la fin mystérieuse de cet avion et de ses 81 occupants, disparus en mer à la hauteur d'Ustica, îlot au nord de la Sicile, le 27 juin 1980 à 20h50.

Le volumineux rapport de 700 pages remis mercredi par les experts à la justice est formel : la cause de l'accident, après examen de la carcasse de l'avion est bien l'explosion d'un missile air-air, donc tiré par un appareil militaire.

En réalité, cette thèse avait été émise dès le mois de décembre 1980 par les experts de la compagnie Itavia, à laquelle appartenait le DC-9. Mais par un processus bien italien, ce premier rapport avait été mis de

côté sous une double pression.

Celle du « secret de l'instruction », une enquête judiciaire étant en cours et ne devant pas être gênée par des rapports non-officiels. Et celle des concurrents d'Itavia, qui encourageaient la thèse de l'implosion structurelle pour mauvais entretien.

Le président d'Itavia, M. Aldo D'Amico, avait écrit en décembre 1980 une lettre ouverte au ministre des Transports, concluant à l'explosion d'un missile résultant « d'une interception erronée de la part d'un engin de guerre d'origine inconnue ». Il avait été inculpé par la justice pour « divulgation de nouvelles tendancieuses et exagérées ».

La réponse des militaires, lourdement mis en cause depuis des années, n'a pas tardé. Le ministre de la Défense, Valerio Zanone, a exprimé à la télévision sa certitude que l'armée italienne n'avait aucune responsabilité.

Cette étonnante certitude laisse entendre que le ministre en sait davantage, estiment les commentateurs.

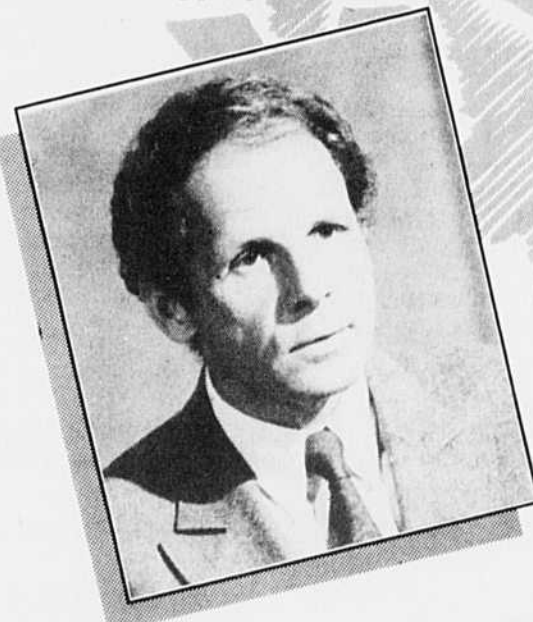
Là est peut-être l'aspect le plus

troublant de ce dossier : depuis la nuit même de la catastrophe, tous les enregistrements-radar concernant cette zone ont disparu : enregistrements radio et radar de Rome-Ciampino, et de Marsala (Ouest de la Sicile) où un trou de huit minutes à l'heure de la catastrophe a été imputé à un « changement de bande magnétique ».

Le seul enregistrement qui a miraculeusement échappé à ce zèle intempestif est l'enregistrement graphique de Ciampino, qui a servi de base aux différentes expertises, celle d'Itavia comme celles demandées aux experts américains du National Transportation Safety Board.

Avion italien, américain ou français tentant d'intercepter un avion libyen, l'hypothèse est envisageable : les jours précédant la catastrophe, alors que la garnison libyenne de Tobrouk tentait un soulèvement contre Kadhafi, les porte-avions américains Saratoga et français Clémenceau étaient près du détroit de Sicile, avant de regagner respectivement Naples et Toulon.

CINQ FOIS PLUS DE NOUVELLES

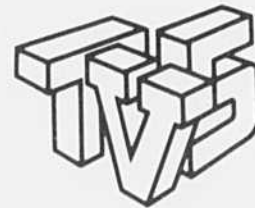


LE JOURNAL DE TF1

Tous les jours à 19h00 et en fin de soirée

Grâce à la technologie du satellite, Patrick Poivre d'Arvor vous présente l'information européenne du jour, tous les jours. Le Journal télévisé de TF1: l'actualité vue sous un autre jour.

Commencez par TV5!



La télévision
internationale
qui parle français.

RETRANSMISSION
PAR SATELLITE

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeur adjoint:
Guy DeshaiesDirecteur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

Les gaffes d'un Albertain

Le triomphe des conservateurs de M. Getty n'est plus acquis

LES ALBERTAINS vont décider, lundi prochain, s'ils confient ou non un second mandat au gouvernement conservateur du premier ministre, M. Don Getty. Au début de la campagne électorale, déclenchée le 21 février, les sondages laissaient croire à une victoire facile de M. Getty. C'est également l'éventualité à laquelle semblaient se résigner les leaders des deux autres formations. En 1986, M. Getty, qui venait d'assumer la succession de l'ancien Premier ministre, M. Peter Lougheed, avait fait élire 61 de ses candidats, tandis que l'opposition se partageait inégalement les 22 autres mandats à l'Assemblée législative.

Or, à quelques heures du scrutin, rien ne paraît joué.

Après seulement trois ans au pouvoir, M. Getty a déclenché des élections anticipées que rien de tangible ne semble justifier, si ce n'est le désir de couper l'herbe sous le pied de ses adversaires au moment où se précisaient de très sérieux problèmes. Personne cependant n'avait prévu que le Premier ministre sortant multiplierait gaffes et maladroitness au point de mettre en jeu une victoire qui paraissait assurée. M. Getty n'a jamais impressionné par la luminosité de ses trouvailles intellectuelles. Cette fois-ci, il désarme ses propres militants.

M. Getty misait sur la désorganisation du NPD, qui est le principal parti d'opposition, et du Parti libéral. Il lui fallait avant tout faire oublier la situation inquiétante de l'économie de sa province. L'Alberta a enregistré un déficit record d'un milliard et demi de dollars, l'an dernier, essentiellement en raison de la faiblesse du marché du pétrole. De plus, certains scandales financiers ont laissé planer de sérieux doutes sur les capacités d'administrateur de l'équipe gouvernementale.

Le Premier ministre sortant a tout naturellement cassé du sucre sur le dos du fédéral, comme chacun de ses prédécesseurs. Les tirades anti-Ottawa ont surgi de plus belle, même si objectivement le gouvernement central a été plutôt généreux envers cette province. C'est dans ce courant

que s'inscrit la campagne en vue de faire élire, par les électeurs albertains, leur candidat au Sénat. (Le Premier ministre doit soumettre des noms au chef du gouvernement canadien, selon l'entente du lac Meech, non lier Ottawa par une seule candidature).

Cette croisade anti-Ottawa a d'ailleurs connu cette semaine une première retombée concrète avec l'élection à la Chambre des Communes d'une candidate du « Reform Party » dans une circonscription que les conservateurs avaient facilement remportée lors du scrutin du 21 novembre. Le vieux ressentiment contre le Canada central et contre le fédéralisme demeure un facteur important dans la vie de cette province.

M. Getty a d'ailleurs pris le relais des députés conservateurs fédéraux qui se sont distingués à Ottawa en jouant les « dinosaures » de la politique canadienne. Tout comme eux, M. Getty s'en est pris au bilinguisme officiel qu'il a dénoncé sans aucune gêne. Il a d'ailleurs été encore un peu plus explicite en s'en prenant ouvertement au Québec qu'il a qualifié d'enfant gâté de la fédération. Déclaration gentille lancée bien avant l'adoption de la loi 178 par l'Assemblée nationale du Québec. Pour achever ce couplet, est-il besoin de rappeler que M. Getty s'est bien gardé de reconnaître les droits historiques des francophones de sa province à la suite du jugement de la Cour suprême ?

Le problème des partis d'opposition réside en la concentration de leurs suffrages dans les quelques grands centres urbains de la province, à commencer par Edmonton dont l'ancien maire, M. Lawrence Decore, dirige le parti libéral. Néo-démocrates et libéraux tentent actuellement de ramener aux urnes quelque 100 000 électeurs conservateurs qui, d'après les études post-électorales, s'étaient abstenus de voter en 1986, déçus qu'ils étaient du successeur de M. Lougheed.

Mais de là à mettre fin à 28 ans d'hégémonie conservatrice, il y a la distance d'un miracle ou presque.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

DEUX ANS DE PRISON POUR LACROIX



Grave scandale en Grèce

Un nouveau sursis pour M. Andréas Papandréou

CE N'EST pas une surprise : le Parlement grec a rejeté mardi, par 155 voix contre 123, la motion de censure déposée par l'opposition conservatrice contre le gouvernement socialiste d'Andréas Papandréou. À un peu plus de trois mois des élections générales, les députés du PASOK, majoritaires à l'Assemblée, ont choisi de serrer les rangs autour de leur chef.

Cela ne veut pas dire, loin s'en faut, qu'ils soient tous solidaires du premier ministre face à la crise politique et morale qui ébranle la Grèce dans le sillage du gigantesque krach de la Banque de Crète et du scandale Koskotas. Mais la famille du PASOK préfère sans doute attendre le lendemain des législatives pour régler ses comptes. Pour marquer dès maintenant leur désapprobation de la politique suivie, trois parlementaires ont refusé de prendre part au vote, et le couperet est vite tombé. Deux ex-ministres, Antonis Tritsis et Alexandre Mangakis, et une ancienne secrétaire d'État, Roula Kaki-Maniakis, qui avaient réclamé un « assainissement », ont été exclus du parti, selon une bonne vieille méthode de M. Papandréou.

Le scandale Koskotas, c'est une formidable opération de détournement de fonds d'une banque privée — la septième de Grèce — qui se chiffre à présent par centaines de millions de dollars, des pots-de-vin en série, de l'affairisme à grande échelle où les escrocs bénéficient des meilleurs appuis politiques au sein du PASOK pour s'emparer d'un club de football, l'Olympiakos d'Athènes, et monter un nouvel empire de presse, le groupe Grammi. Jusqu'au jour où les journaux d'abord, la banque centrale ensuite, découvrent le pot aux roses et provoquent, en novembre au dernier, la fuite de Georges Koskotas à l'étranger.

Le doigt dans l'engrenage

Indexation et surplus : le modèle ontarien est-il contagieux ?

L'ASSEMBLÉE nationale se saisira sous peu d'un projet de refonte de la loi des régimes supplémentaires de rentes offerts par les employeurs.

Ce sera l'occasion pour le Québec de rattraper les trois ans de retard qu'il a pris dans ce dossier. Le gouvernement libéral, dès le début de son mandat, aurait pu facilement procéder dans cette affaire. Il lui aurait suffi de retoucher le projet de loi déposé par le gouvernement péquiste en juin 1985 (et mort au feuillet), en le délestant bien sûr de tout un fatras dont l'avait alourdi le zèle réglementaire intempestif de ses auteurs. L'entreprise n'était pas insurmontable puisque, pour l'essentiel, la voie était toute tracée.

En agissant plus vite, Québec se serait peut-être épargné le petit accès de fièvre qui l'a forcé en décembre à légiférer en catastrophe pour imposer un moratoire sur l'utilisation des « surplus ».

Les normes minimales aujourd'hui les plus courantes hors Québec comporte des améliorations notables pour les participants : extension de la couverture, acquisition plus rapide de la contribution de l'employeur, possibilité de transférer des droits acquis d'un employeur à l'autre, taux d'intérêt raisonnable sur les cotisations des employés, information et participation à un comité consultatif sur la gestion, et le reste.

Tout cela se retrouvera sans doute dans le projet de loi auquel le ministre responsable, M. André Bourbeau, met une dernière main.

Mais l'Ontario est allée plus loin. Aiguillonné par les néo-démocrates qui détenaient la balance du pouvoir, le gouvernement de M. Peterson a dû ajouter à la liste l'indexation obligatoire des prestations. Le principe en est inscrit dans la loi depuis 1987, mais on discute encore des modalités de son application.

Un accord paraît à portée de la main.

Le 2 mars dernier, le ministre ontarien des Institutions financières rendait public un document

de consultation et réitérait la volonté du gouvernement de trancher le noeud d'ici juin.

Le ministre propose un compromis. Il y aurait protection — obligatoire et automatique — des rentes contre l'inflation, mais elle ne s'appliquerait qu'aux rentes constituées à partir du 1er janvier 1991, et ne porterait que sur un certain pourcentage des prestations.

Cette protection prendrait la forme d'un relèvement annuel minimal de 75 pour cent de la hausse de l'indice des prix à la consommation, moins 1 pour cent. (Exemple : si l'inflation est de 4 pour cent, la protection sera de 2 pour cent : 75 pour cent de 4, moins 1). Et cela, jusqu'à un taux d'inflation maximum de 8 pour cent.

Par la même occasion, l'Ontario cherche à apporter une solution à la question hautement émotive de la propriété des excédents accumulés dans les caisses de retraite privées. Encore là, le ministre propose que l'on coupe la poire en deux. Le parrain d'un régime pourrait obtenir un remboursement des excédents antérieurs à 1987. Cependant, pour y avoir droit, l'employeur devra offrir aux participants une protection rétroactive d'au moins 75 pour cent de l'inflation moins 2 pour cent. Quant aux excédents postérieurs à l'année 1986, ils seront soumis aux dispositions officielles du régime.

Au Québec, pas plus qu'ailleurs au Canada, il n'a été question jusqu'ici d'une indexation des régimes privés. Le projet de loi péquiste et le document de consultation (Pauline Marois-Guy-Chevrette) qui l'avait précédé excluaient même spécifiquement cette mesure dont on craignait les impacts négatifs.

Mais il se pourrait qu'à la suite de son moratoire de décembre dernier sur les surplus, M. Bourbeau se soit mis le doigt dans l'engrenage. Tout le bras pourrait bien y passer.

— JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Beau travail

M. MULRONEY, quand je vous écoute répondre aux questions des journalistes avec votre petit air d'hôte de restaurant 4 étoiles, la virtuosité de votre jeu m'ébahit tout autant que la plus éblouissante aurore boréale.

Si vous saviez à quel point vous avez pu m'émouvoir à la dernière élection quand vous avez présenté votre mère chérie aux caméras. Il est fort dommage que vous ne nous ayez pas également présenté le chien de famille, ainsi nous aurions su que vous aimiez aussi les animaux.

Et votre petite manœuvre de relations publiques dans les couloirs avec ces deux récalcitrants qui punctuaient l'un de vos pieux discours d'invectives... Ah ! que c'était rassurant de voir un grand homme d'État s'abaisser au niveau des gens ordinaires.

Vous êtes sans contredit le politicien modèle de l'époque vidéo. Vos dons pour le théâtre ne cessent jamais de m'épater.

Ce qui me réjouit le plus, c'est que votre philosophie politique s'harmonise tellement à celle de ces nobles magnats qui, s'ils contribuent à votre parti avec une générosité qui ferait rougir Mère Teresa, ont quand même les moyens d'investir dans des campagnes publicitaires toujours plus fastueuses et envoûtantes.

De grâce, M. Mulroney, ne vous laissez pas perturber par ces ignares qui s'opposent à ce que vous réduisiez les dépenses dans des domaines de second ordre tels que l'éducation ou la santé. Esprits bornés ! Nos grandes entreprises doivent avoir le champ libre, leur compétitivité en dépend. Après tout, c'est leur viabilité qui assure la prospérité de notre pays, sans laquelle les fondements de notre édifiante société démocratique s'effondreraient sûrement.

Le changement est entre bonnes mains. Continuez votre beau travail !

— JEAN-CHARLES MERLEAU
Hull, le 12 mars.

« For boys »

NOUS venons de voir notre première publicité unilingue anglaise dans une revue francophone à grand tirage, la très respectable *Châtelaine*, édition de mars 1989.

Ladite publicité (des vêtements d'enfants) se présente sous la forme d'une magnifique photographie couleur, pleine page, qui montre un jeune garçon sur une « planche à roulettes ». Dans le bas, en lettres rouges d'un centimètre : « POLO RALPH LAUREN FOR BOYS ».

Nous fûmes, à la première lecture, stupéfaits du retard de notre réaction. Nous sommes tellement habitués à un environnement anglais, sinon bilingue, que nous avons lu : Polo... pour garçons.

Ça commence par deux petits mots sur fond de culottes courtes, puis bientôt on ne se donnera même plus la peine de traduire les annonces produites à Toronto.

Bien sûr le « for boys » prononcé à la française n'est pas bien agressant ; il peut même donner de l'exotisme à cette publicité de vêtement anglais. La même « pub » dans la version anglaise de

Châtelaine est-elle rédigée : « Polo Ralph Lauren POUR GARÇONS » ?

Mme la publicitaire, il a été fort commode et économique pour vous et votre client de transposer intégralement une publicité originalement typographiée en anglais dans un magazine québécois francophone.

Sachez que nous ne considérons pas cet « affichage » comme une subtile réclame mais plutôt comme un slogan anglophone dans une revue où il n'a pas sa place. Si vous désirez nous offrir des vêtements, faites-le dans notre langue.

La vente d'une page de publicité dans un magazine comme *Châtelaine* rapporte, mais madame, n'y aurait-il pas moyen de faire vos ventes tout en respectant vos lecteurs et lectrices.

— MICHEL PROULX
Céline GUERETTE

Montréal, le 14 mars.

Je m'ennuie de Rolande

MOI qui, comme jadis Sir Wilfrid, « déjeune du DEVOIR », je me sens un peu privé quand je ne trouve plus à mon menu l'humour délicieux de Rolande Allard-Lacerte.

Permettez-moi de le déplorer. S'il y a des raisons subjectives à son départ, je n'en vois pas d'objectives. L'humour, cet état de grâce de l'intelligence, me paraissait pourtant si bien chez lui dans votre page éditoriale que depuis que je ne l'y trouve plus, je me sens un peu orphelin de sa qualité. Se peut-il qu'il y revienne ?

— DORIS LUSSIER
Longueuil, le 10 mars.

Mgr Charbonneau

1989 marque le 40^e anniversaire de la grève de l'amiante à Asbestos. J'étais alors journaliste à l'*Action catholique* de Québec.

On a parlé de MM. Trudeau, Pelletier et Marchand qui, dans ce conflit, avaient pris pour les ouvriers, bafoués par un premier ministre et sa police. Mais on passe sous silence l'ex-archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, que certains qualifient à juste titre d'évêque martyr.

Dès qu'il eut appris que la grève privait de leur salaire des centaines d'ouvriers et que leur femme et leurs enfants auraient à souffrir de sous-alimentation, de chauffage, Mgr Charbonneau déclara dans toutes les paroisses de son diocèse une levée de fonds.

Ce pasteur a vite été mis sur la voie d'évitement et pas un de ses confrères n'a élevé la voix pour le défendre. Il a dû abandonner son siège de Montréal pour s'en aller aumônier chez les religieuses de la Providence à Victoria, en Colombie canadienne...

Heureusement que le bon pape Jean XXIII, cinq ans après la mort de Mgr Charbonneau, demanda que sa dépouille mortelle soit ramenée à Montréal et qu'on lui fasse des funérailles dignes. C'est Mgr Sebastiano Baggio, alors délégué apostolique, qui prononça l'oraison funèbre.

En voici un extrait : « La majesté de la mort et sa sublime transfiguration dans la foi et dans la liturgie de l'Eglise prennent encore plus de relief auprès du cercueil d'un évêque, et surtout de cet évêque à la biographie inquiétante, signée si profondément par le scandale de la croix... »

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

De ces confins inviolables, l'inépuisable pasteur de cette chrétienté montréalaise nous redit, comme un jour saint Paul aux fidèles de Corinthe, après les avoir instruits des mystères de la vie, de la mort et de la résurrection : « Mes frères bien aimés, montrez-vous fermes, inébranlables, toujours en progrès dans l'œuvre du Seigneur... », sachant que votre labeur n'est pas vain dans le Seigneur...

Pendant des années, une personne anonyme a déposé une couronne de fleurs au pied de son tombeau. S'il n'y a plus de fleurs, il y a toujours des jeunes, des adultes et des aînés qui vont se recueillir auprès de l'évêque martyr.

On peut bien penser que Mgr Charbonneau qui a pris partie pour les démunis et les laborieux de notre société est depuis belle lurette en Paradis. D'autres cependant sont encore vivants...

— CAMILLE FLEURY

Beauport, le 14 mars.

Continuer

RÉCEMMENT, les gens au centre-ville ont pu remarquer la présence d'hommes et femmes-sandwiches condamnant la cruauté et la violence du commerce de la fourrure.

Étant un de ceux-là, je peux affirmer que ce fut une expérience embarrassante mais il y a une récompense à toutes choses. Malgré quelques rires, surprenant était le nombre de gens en accord avec notre message. Plusieurs se sont arrêtés pour nous inciter à continuer.

En ce temps de l'année, plusieurs personnes revêtent leurs fourrures. Par étourderie, ils font silence ou veulent ignorer le traitement de ces animaux.

Les gens qui croissent des personnes portant de tels manteaux, et qui pensent en eux-mêmes ce que nous dénonçons clairement, sont plus nombreux que nous le pensons.

— MICHEL WOOD

Montréal, le 14 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

(514) 844-3361

Abonnements (514) 844-3378

DES IDEES, DES EVENEMENTS

La loi 178 et la politique linguistique

Bilan et perspectives du gouvernement québécois

DOCUMENT

CLAUDE RYAN

Extrait de l'intervention du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Claude Ryan, le 15 mars à l'Assemblée nationale

TRÈS IMPORTANTE est cette partie de la Loi 178 qui garantit l'usage exclusif du français pour l'affichage intérieur dans tous les commerces et magasins comptant plus de 50 employés, dans les centres d'achat et à la devanture des commerces situés à l'intérieur des centres d'achat, dans les véhicules de transport en commun, dans les magasins reliés à des chaînes ou à des regroupements portant les mêmes marques de commerce, de même que dans les messages diffusés à partir de vitrines intérieures d'un magasin mais destinés à être lus par des personnes se trouvant à l'extérieur. Il y a dans cette partie de la loi de nombreuses précisions qui étaient absentes dans la Loi 101.

Uniquement en français

Cette partie de la Loi 178 englobe tous les grands magasins à rayon comme Eaton, La Baie, Sears, etc. Elle englobe les commerces appartenant à des chaînes nationales ou internationales, tels les garages Imperial ou Texaco, les Dunkin' Donuts, les chaînes de chaussures Yellow, les restaurants MacDonald, etc. Dans tous ces commerces, l'affichage autant extérieur qu'intérieur devra continuer de se faire uniquement en français [...]. Par cette disposition de la Loi 178, le gouvernement a voulu assurer le plein respect du français autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des commerces pour toutes les entreprises de taille importante dont plusieurs se rattachent à des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux.

Dans les entreprises de 50 employés et moins, l'affichage extérieur devra toujours et partout — cela va de soi — se faire uniquement et exclusivement en français. En ce qui touche l'affichage inté-



PHOTO CP

Claude Ryan, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est devenu responsable de la Charte de la langue française et de la nouvelle loi 178.

rieur, le français sera partout et toujours obligatoire. Partout où il y aura affichage intérieur, le français devra en outre se voir accorder une nette prédominance. Mais il sera également permis, dans ces établissements de 50 employés et moins, d'employer une autre langue pour l'affichage intérieur, à condition que le français soit toujours nettement prédominant. Je dis bien que l'affichage dans une autre langue sera permis dans les établissements de moins de 50 employés. Je rappelle toutefois qu'il ne sera nul part obligatoire et que sera seul obligatoire partout et toujours l'affichage intérieur en français.

La Loi 178 ne fait qu'appliquer à environ 28.000 commerces de plus ce principe d'ouverture qui s'appliquait déjà sous la Loi 101 à près de 70.000 commerces et magasins au

Québec. Conscient des besoins quotidiens exprimés par la clientèle des établissements de taille petite et moyenne, conscient qu'une entreprise ne disposant pas des moyens et avantages de la grande entreprise doit posséder le plus d'atouts possibles pour attirer et conserver sa clientèle, le gouvernement a voulu que les commerces et magasins comptant moins de 50 employés, tout en étant contraints à l'affichage unilingue français à l'extérieur et obligés d'observer l'affichage français à l'intérieur, puissent aussi à l'intérieur de leur établissement annoncer des services et produits dans une autre langue, à condition que soit toujours assurée la nette prédominance du message présenté en français.

Je soutiens néanmoins qu'il s'agit là d'un élargissement raisonnable

et modéré, d'un élargissement qui vise à faciliter aux commerces de petite et de moyenne tailles les rapports avec leur clientèle, d'un élargissement qui vise surtout à rendre plus humaine et plus agréable la fréquentation de leurs magasins préférés par les citoyens et citoyennes eux-mêmes, dont les goûts en cette matière ne sauraient laisser le législateur indifférent.

Rappelons-nous en discutant de ces choses que sur l'île de Montréal seulement, il existe 11 villes sur 28 où la langue anglaise est la langue de plus de la moitié de la population et 15 villes sur 28 où la population anglophone représente plus de 40 % de la population. Il ne m'apparaît pas déraisonnable que dans les commerces et magasins de petite et de moyenne tailles, cette partie de la population, pour ne pas parler des communautés d'autres langues qui occupent une place de plus en plus importante dans la vie de la région métropolitaine, puissent avoir accès à des messages commerciaux dans leur langue à l'intérieur des établissements, à condition que soit assurée partout la nette prédominance du français.

À l'article 58, garantissant l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces et des magasins, il est dit : « Le gouvernement peut toutefois prévoir par règlement les conditions et modalités suivant lesquelles l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre langue... ». Je conviens que, pris à la lettre et interprété abusivement, ce passage pourrait conduire à l'affaiblissement éventuel de la volonté exprimée par le législateur (...). Il n'est aucunement question dans l'esprit de la Charte de la langue française de proposer au gouvernement quelque règlement que ce soit à ce sujet dans l'avenir prévisible. Pour tout ce qui concerne l'affichage extérieur, c'est donc, à toutes fins utiles, l'ancienne économie de la Loi 101, restaurée et validée par la Loi 178, qui continue de s'appliquer. Il n'est pas dans mes intentions de recommander que le gouvernement édicte quelque règlement autorisant le bilinguisme dans l'affichage extérieur. Il est bon qu'il existe dans la loi une clause de sauvegarde et d'exception comme celle

que l'on trouve à l'article 1 de la Loi 178. La Loi 101 contenait d'ailleurs de nombreuses dispositions de cette nature. Mais je n'entends pas — je le répète — proposer au gouvernement de se prévaloir de cette clause dans l'avenir prévisible. Si jamais le gouvernement envisageait de le faire, il devra procéder dans le respect des exigences de pré-publication que prévoit à cet égard la loi sur les Règlements.

La nette prédominance

Une autre difficulté possible d'application de la Loi 178 tient à l'interprétation qu'il faudra donner du critère de la nette prédominance du français dans l'affichage intérieur. Comme on le sait, il existe à ce sujet deux courants d'opinions également respectables. Selon plusieurs, le concept de nette prédominance n'a pas besoin de définition élaborée. La signification de ce concept serait tellement évidente à sa face même que toute tentative visant à le définir serait vouée à l'échec. La conséquence logique de cette position, c'est qu'il n'y aurait pas lieu de chercher à définir par voie de règlement le sens et la portée du concept de nette prédominance et qu'il serait préférable de s'en tenir en cette matière au bon sens des citoyens et des entreprises et au jugement des tribunaux.

Selon d'autres, au contraire, il y aurait danger, en confiant l'interprétation du concept de nette prédominance au seul usage et à l'interprétation des tribunaux, que ces derniers en particulier ne nous réservent des surprises désagréables du genre de celles que nous avons connues à maintes reprises ces dernières années en matière de constitution et de droits fondamentaux. Pour les tenants de cette opinion, il incombe au gouvernement d'explicitement concrètement sous forme de règlement ce qu'a voulu dire le législateur quand il a parlé de la nette prédominance du français dans l'affichage intérieur. Je compte soumettre d'ici peu une recommandation précise au gouvernement à ce sujet. Le gouvernement fera connaître son choix dès qu'il l'aura arrêté. Cette décision devrait intervenir d'ici deux ou trois semaines au maximum.

S'y retrouver



Daniel LATOUCHE

Collaborateur régulier
▲ À propos

ÀCE QU'IL paraît l'Histoire se répète toujours deux fois, et la deuxième est toujours une parodie de la première. Jusque-là, pas de problème. Mais comment déterminer quand a commencé la répétition ? Et surtout, que faire lorsqu'on découvre qu'on est aux prises avec un déjà vu historique : attendre le dénouement ou intervenir ? Voilà la vraie question.

Rappelez-vous 1975. Robert Bourassa et le Parti libéral sont confortablement installés au pouvoir. Ils y sont d'ailleurs depuis cinq ans et tout le monde a en tête les résultats de l'élection de 1973 qui a, à toute fin pratique, éliminé le Parti québécois de la carte. D'ailleurs ce parti s'en va alors rapidement et avec entrain vers un « nulle part » politique dont on dit qu'il ne sortira jamais. Même René Lévesque est contesté et certains membres de l'exécutif parlent ouvertement de le forcer à abandonner la présidence du parti.

Quant à Pierre Trudeau, il vient d'être reporté au pouvoir, avec un gouvernement majoritaire cette fois. Le NPD est en crise après avoir détenu la balance du pouvoir sous le précédent gouvernement minoritaire. Le principal parti d'opposition se cherche un chef.

Partout, on ne parle que de la crise de l'énergie et de l'épuisement prochain des ressources naturelles de la planète. Les frontières n'ont plus de raison d'être, s'entend-t-on répéter à satiété. Le village global est à nos portes. Nous sommes tous interdépendants et il faut s'ouvrir à l'international, sinon l'Histoire va nous laisser pour compte. La détente est à l'ordre du jour et semble avoir bien survécu au départ de Nixon. La guerre du Vietnam est terminée et l'ère des conflits régionaux tire à sa fin.

Elle est déjà loin la turbulence des années 60. La jeunesse québécoise est calme. Les mouvements étudiants ne se sont jamais remis de leur sabotage de 1968. Les chansonniers, c'est bien fini. On préfère la musique dépolitisée d'un Charlebois ou de Beau Dommage. Le mouvement syndical n'est plus que l'ombre de lui-même.

Il y a bien quelques petites manifestations ici et là, mais depuis le FLQ et les espoirs déçus investis dans le PQ, c'est le désert. Nous sommes en pleine ère post-Crise d'octobre. L'avenir est bouché.

Tout n'est cependant pas parfait pour Robert Bourassa. L'électricité et la Baie James lui causent de sérieux problèmes. Certes la crise du pétrole lui a donné raison à posteriori, mais les coûts du projet sont tels que les Québécois pourraient se chauffer pendant 10 ans avec ces seuls dépassements budgétaires. De toute évidence la Société de la Baie James a perdu le contrôle du projet, l'Hydro, celui de la Société, et le gouvernement, celui de l'Hydro. Tiens, si on faisait une commission parlementaire.

Côté jardin, celui de la langue, à peu près tout le monde qui sait lire et écrire — et ils étaient alors encore fort nombreux — condamne une Loi 22 qui ne règle rien et qui méconnaît même ceux qui ne savent pas lire et écrire. La loi est parfaite, répond le premier ministre; elle est là pour durer et je n'ai pas de leçon à recevoir de personne, surtout pas du directeur du DEVOIR. Encore un peu de patience, répond M. Bourassa à ses ministres, et l'énervement linguistique va se calmer. Après tout, je viens de proclamer le français langue officielle du Québec et même l'historien Michel Brunet a reconnu que personne n'avait posé un tel geste depuis les Plaines d'Abraham.

Les sondages donnent d'ailleurs raison à M. Bourassa. C'est l'économie et le chômage qui demeurent les premières priorités des Québécois. Et s'il faut payer un fort prix pour attendre la prospérité, alors payons-le. Il sera toujours temps par la suite de poser quelques affiches en français dans le centre de Montréal, question d'indiquer aux touristes qu'ici, c'est comme à Paris (avec les Français en moins).

Et si on faisait des élections, question d'assainir l'atmosphère ? Comme le Canada anglais est toujours lent à accéder aux demandes du Québec et que le gouvernement fédéral s'apprête à modifier unilatéralement la Constitution canadienne, pourquoi ne pas utiliser le prétexte d'un coup de force des Anglais pour tenter de rallier les troupes québécoises derrière le thème du « butin à protéger » ? Il me semble que le 15 novembre serait une bonne date !

L'électricité, la langue et les Canadiens anglais, toujours les mêmes thèmes. Tout comme en 1975, M. Bourassa s'est subitement mis à déraper. Comment expliquer autrement son cri de cœur récent à l'effet que la Loi 178 était plus contraignante à l'endroit de l'anglais que la Loi 101. C'est non seulement faux, mais carrément insultant.

Mais l'opposition peut-elle récupérer une deuxième fois un mécontentement aussi diffus et aussi cynique. Cette ressemblance entre 1975 et 1989 n'est-elle qu'une coïncidence ? L'Histoire est-elle consciente qu'elle se répète ? Est-ce pour cela que, dans un dernier spasme, elle choisit alors une autre direction, question de ne pas repasser dans ses traces ?

Cette année, le 15 novembre tombe un mercredi, un bien mauvais jour pour refaire le passé.

La « société distincte » d'André Laurendeau

DENIS MONIÈRE

LORSQUE Robert Bourassa s'est présenté triomphant devant les caméras aux côtés des autres premiers ministres des provinces canadiennes pour annoncer l'entente du lac Meech, il pensait avoir dénoué l'impasse constitutionnelle en ayant fait accepter le concept de société distincte pour caractériser le statut du Québec dans la nouvelle Constitution canadienne.

Par astuce ou désinvolture, il avait bien pris garde de préciser la signification de ce concept. Les leaders du mouvement nationaliste protestèrent contre cette régression de l'identité collective puisqu'au jeu du marchandage constitutionnel le premier ministre du Québec avait troqué le statut de peuple pour celui de société. Ils dénoncèrent aussi les dangers de lier l'avenir politique du Québec à un concept aussi vague et dont la portée juridique était impossible à évaluer.

Depuis, la belle unanimité du Canada anglais s'est effritée, certaines provinces refusant maintenant de valider ce concept ou encore désirant en limiter la portée en le subordonnant aux dispositions de la Charte canadienne des droits, ce qui lui enlèverait toute signification.

Les choix conceptuels ne sont jamais innocents et sont révélateurs

des rapports de forces socio-politiques. Le discours nationaliste au Québec a oscillé selon les conjonctures entre diverses définitions de soi. Dans les années soixante, il y eut la thèse des deux nations ou des deux peuples fondateurs qui légitimait la revendication d'un statut particulier pour le Québec. Puis, dans les années soixante-dix, on est passé à la notion de peuple pour justifier l'exercice du droit à l'autodétermination et l'accession à la souveraineté. Aujourd'hui, on nous propose d'être une société distincte pour nous faire adhérer à la nouvelle Constitution. Avant de s'engager dans cette voie, il faudrait au moins savoir à quoi s'en tenir sur les conséquences du glissement sémantique et préciser les frontières de son interprétation.

L'histoire des idées politiques au Québec peut nous aider à clarifier cette notion laissée dans le vague par le premier ministre du Québec qui ne peut passer à l'histoire comme l'inventeur du concept de société distincte. Le premier qui a noté la connaissance a employé ce concept et lui a donné un contenu fut André Laurendeau dans le *Rapport préliminaire* et ensuite dans les « pages bleues » du premier livre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Laurendeau avait été à l'école du pacte entre les deux nations et s'était battu pour faire reconnaître le ca-

ractère bi-national du Canada. En acceptant la co-présidence de cette Commission d'enquête, il espérait contribuer au déblocage constitutionnel et redéfinir la place du Québec dans le système politique canadien. Il croyait que le bilinguisme était une condition nécessaire de la survie du Canada, mais aussi que cette condition n'était pas suffisante. Ce qui importait à ses yeux, plus que le bilinguisme, c'était d'assurer l'existence et l'égalité de deux cultures distinctes.

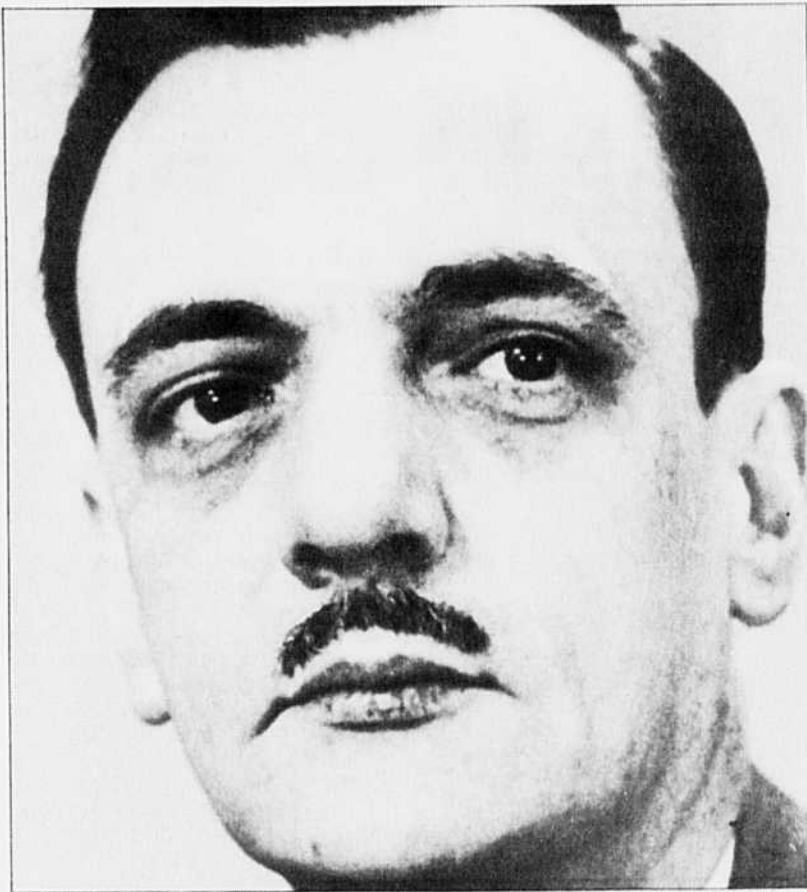
Le biculturalisme était un préalable au bilinguisme. Il estimait qu'au-delà des droits individuels, il y avait des droits collectifs et que ceux de la minorité francophone devaient être consolidés pour que s'incarne le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs. Pour ne pas disposer les Canadiens d'autres origines qui peuplent le Canada, il préférait employer les concepts de culture et de société qui désignent des réalités sociologiques plutôt que le concept de peuple trop connoté historiquement et politiquement. Il précisait sa pensée dans cette définition :

Les deux cultures dominantes, nous l'avons déjà noté, s'incarnent au Canada dans des sociétés distinctes. Le mot « société », disions-nous, désigne ici les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes... Et nous avons reconnu dans le Québec les principaux éléments d'une société francophone distincte. (p. XXIII).

Son analyse l'avait conduit à établir une relation entre la société distincte et l'égalité politique. Il en était venu à la conclusion qu'assurer l'égalité des chances aux francophones sur le plan professionnel, dans l'armée, dans la fonction publique, devant les tribunaux ne serait pas suffisant pour répondre aux besoins d'épanouissement et aux nouvelles forces qui animaient la société québécoise parce que la langue et la culture sont des phénomènes collectifs et non pas seulement individuels.

De plus, adopter une politique linguistique n'était pas à ses yeux une solution à la crise constitutionnelle : « Il y a d'autres conditions également vitales du maintien et du progrès des cultures anglaises et françaises au Canada. » (p. XXVII) L'égalité des individus, l'égalité des langues, devaient être complétées par l'égalité politique. Cette dimension de l'égalité entre les deux sociétés était ainsi définie :

C'est la faculté laissée à chacune de choisir ses propres institutions ou du moins de participer pleinement aux décisions politiques prises dans les cadres partagés avec l'autre communauté... Il ne s'agit plus de développement culturel et de l'épa-



Le thème de la société distincte, tel que consigné dans les fameuses pages bleues du rapport préliminaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, sera l'un des thèmes abordés lors du colloque « André Laurendeau » organisé par l'UQAM au cours de la fin de semaine.

nouissement des individus, mais du degré d'autodétermination dont dispose une société par rapport à l'autre, de la maîtrise plus ou moins complète de chacune sur les gouvernements qui la régissent. (p. XXXV)

Cette dimension politique de l'égalité ne pouvait être revendiquée que par le Québec « qui n'est pas une province comme les autres » parce que quatre francophones sur cinq au Canada y vivent. La société distincte signifiait pour Laurendeau qu'il y avait deux majorités au Canada et que leurs relations devaient se fonder sur une association entre partenaires égaux. Il réclamait « l'égal partnership » mais laissait ouverte la question du cadre constitutionnel dans lequel cette dimension de l'égalité pouvait s'incarner.

Reconnaître que le Québec forme une société distincte, c'est admettre qu'il y a des composantes de nature différente dans le système politique canadien, que le Canada n'est pas seulement constitué d'un gouvernement central et de gouvernements provinciaux mais que parmi ces gouvernements provinciaux, il y en a un qui a la caractéristique particulière de représenter une nation et qui, à ce titre, doit posséder tous les pouvoirs pour assurer l'épanouissement de la collectivité francophone. Cela signifie au minimum la consolidation des institutions et des pouvoirs contrôlés par l'État du Québec qui est le seul

centre de décisions où les francophones sont encore majoritaires.

La clause dérogatoire qui permet au Québec de se soustraire à la Charte canadienne des droits est certes une façon de préserver l'autonomie du pouvoir législatif québécois, mais elle est insuffisante. Cette autonomie devra être complétée par un nouveau partage des pouvoirs qui accorde à l'État du Québec des pouvoirs positifs supplémentaires et exclusifs. Reconnaître la société distincte signifie modifier le statut politique du Québec. Reste à déterminer les limites de cette modification et reste à savoir si Robert Bourassa partage cet objectif.

À quelles conditions constitutionnelles pourra se réaliser « l'égal partnership » ? Jusqu'où peut aller la souveraineté partagée ? Ces questions, qui sont pourtant au cœur du débat constitutionnel canadien, sont esquivées par les hommes politiques qui se refusent à préciser leur pensée sur le nouveau partage des pouvoirs qui devrait résulter de la réforme du fédéralisme. Ils attendent probablement d'être forcés de le faire par une recrudescence des tensions politiques. Ce jeu de dupes n'est pas sain pour le débat démocratique, et la confusion des esprits n'est certainement pas la meilleure façon de promouvoir les intérêts du Québec.

La seule solution

LIBRE OPINION

JACQUES LAUZON

Porte-parole de la CRC-Q, l'auteur s'adresse à M. Robert Bourassa

VOTRE gouvernement déposait en janvier dernier sa réglementation sur la sécurité du revenu. Le Comité de Justice sociale de la Conférence religieuse canadienne (CRC-Q) ne peut que s'objecter à son adoption en raison de son caractère discriminatoire, injuste et inéquitable pour l'immense majorité des personnes assistées sociales du Québec.

La réglementation rejette sur les personnes les plus démunies de notre société la responsabilité de leurs conditions, masquant ainsi d'une façon commode l'absence d'une politique gouvernementale de plein emploi, seule véritable solution à leur situation d'exclus du monde du travail.

Dans la même visée que la loi 37, elle ne reconnaît pas qu'étant donné les inégalités sociales engendrées par notre système économique, toute personne démunie a droit à l'aide sociale quelle que soit la cause de son besoin. Il s'agit là d'un net recul par

rapport à la philosophie qu'on retrouvait dans la loi précédente.

Concue dans un langage d'initiés, sans notes explicatives, ni sous-titres, ni chapitres, au point qu'un de vos députés fut dans l'obligation en commission parlementaire de demander des explications à des experts pour la comprendre, elle place la personne assistée sociale dans l'impossibilité de connaître et défendre ses droits.

La réglementation proposée accorde un « préjugé favorable », non plus aux bénéficiaires mais à l'Administration; si celle-ci voulait contester le droit à l'aide sociale, une fois celui-ci reconnu, le fardeau de la preuve lui incombait; cette obligation explicite est retirée.

Jusqu'ici l'Administration ne pouvait réclamer un montant versé en trop lorsque c'était le fait d'une erreur de sa part. Désormais la notion d'erreur administrative reste non définie; on pourrait réclamer des sommes considérables versées en trop.

Le droit du bénéficiaire de refuser un emploi proposé jugé non convenable, dangereux pour la santé ou incompatible avec un programme de formation, n'est plus reconnu.

Une vraie réforme de l'aide sociale demande une énergie et une véritable politique de plein emploi. Il y va du respect et de la dignité des personnes concernées.

Claude Ryan invite les commissions scolaires à se soumettre au jugement de la Cour suprême

Paul Cauchon

QUALIFIANT de « très intéressant » le jugement de la Cour suprême d'hier sur les pouvoirs du Québec en matière d'éducation, le ministre Claude Ryan croit que « toutes les commissions scolaires acceptent de se soumettre dans les meilleurs délais au régime pédagogique ».

Le ministre de l'Éducation ajoute que dans la loi 107 un article lui donne le pouvoir de retenir ou d'annuler les subventions à une commission scolaire qui ne se respecte pas des dispositions de la loi.

Claude Ryan se dit disposé à discuter avec ces commissions scolaires des modalités qui devront accompagner le retour à « la pleine légalité en matière pédagogique ».

La décision de la Cour suprême « confirme que les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière d'éducation sont exclusifs et à peu près

absolus, ajoute-t-il. En matière pédagogique, en particulier, les pouvoirs sont complets, sauf en ce qui touche le contenu des programmes d'enseignement moral et religieux. Et même sur ce point le jugement apporte une précision très intéressante : la Cour suprême reconnaît le comité catholique et le comité protestant comme successeur logique du prêtre de paroisse ou du curé qui prenait les décisions en matière d'enseignement religieux et moral au temps de la confédération ».

Le directeur général de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, David Wadsworth, qui avait présenté la cause devant le plus haut tribunal au pays, se dit évidemment très déçu.

M. Wadsworth a soutenu que c'étaient d'abord les parents qui avaient demandé d'enseigner l'anglais dès la première année, et non les commissions scolaires. « Il faut que les élèves de première année qui suivent actuellement des cours puissent au

moins terminer leur année », ajoute-t-il.

David Wadsworth suggérera vraisemblablement à M. Ryan que les élèves de 2e ou 3e année, qui ont déjà suivi des cours d'anglais depuis la première année, puissent poursuivre leurs cours d'anglais jusqu'à la quatrième.

Une solution qui ne réjouit pas le porte-parole de l'opposition en matière d'éducation François Gendron : « Les anglo-protestants veulent encore grignoter de petits morceaux », dit-il.

Le député péquiste se réjouit lui aussi du jugement, « qui répète que le gouvernement du Québec a toute autorité exclusive pour établir le régime pédagogique », invitait le ministre à rappeler à l'ordre les commissions scolaires dans l'illégalité.

François Gendron estime aussi que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord, sur la confessionnalité des écoles, empêche le Québec d'adapter les politiques d'éducation

aux réalités des années 90, et confère « des privilèges ancestraux archaïques ».

Pour la présidente de la Centrale d'enseignement du Québec, Lorraine Pagé, le jugement confirme la compétence des provinces en matière d'éducation et donne une portée plus précise à l'article 93, « en faisant bien comprendre que cet article ne concerne que des droits confessionnels ».

La CEQ croit aussi que cet article 93 devrait disparaître. « On voit le genre de problème qui a été causé : la CEQ M a prétexté de son statut confessionnel pour faire valoir des objectifs linguistiques. Il serait beaucoup plus simple de fonctionner seulement avec des seules commissions scolaires linguistiques. Plus on tarde à abroger l'article 93, plus ce sera difficile. Demander à une commission scolaire protestante anglophone dans l'âme de franciser, c'est comme si on demandait au renard de franciser les poules... »

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Du lait

bert Nantel, toxicologue québécois. La nouvelle norme fera en sorte que les contenants de carton ne dégraderont désormais plus de furannes décelables à compter du 10 avril, a conclu le ministre.

Cette norme ne s'applique qu'aux contenants de carton. Le lait contenu dans des contenants en plastique ou dans les boîtes spéciales pour lait UHT n'était pas touché par la présence de furannes.

Pour le ministre Pagé, le haut degré de partenariat observé au cours des différentes étapes qui auront mené au règlement du problème témoigne de la préoccupation première qui anime l'ensemble des intervenants de la chaîne alimentaire au Québec, soit le mieux-être de nos consommateurs.

◆ Getty

et son gouvernement y a été d'une généreuse promesse de \$ 400 millions pour rembourser les frais d'intérêt supérieurs à un taux de 12 %, sur une première hypothèque de \$ 75,000. Pour faire bonne mesure, il offre \$ 4,000 aux acheteurs d'une première maison.

« La seule question dont on débatte dans cette campagne, dit un conservateur à Ottawa, c'est 'pourquoi Getty fait-il des élections après 33 mois seulement ?'. Les libéraux admettent que Getty les a pris de vitesse et le nouveau chef, ancien maire d'Edmonton, n'avait pas eu le temps de rebâtir le parti, encore moins de remplir ses coffres ».

Quoi qu'il en soit, les « fédéraux » sont tellement impopulaires en Alberta que, contrairement aux élections de 1985, ni Brian Mulroney ni John Turner n'ont montré le bout du nez dans la province depuis le déclenchement de la campagne. Ed Broadbent fait campagne dans la région d'Edmonton aujourd'hui.

En 1985, les conservateurs faisaient élire 61 députés, les néo-démocrates 16 et les libéraux 4. « C'est déjà trop puisque les députés de l'opposition ne sont que des fauteurs de trouble », commente le très conservateur *Western Report*. Si les deux partis maintiennent leurs positions, ce sera déjà bien. Le grand défi des conservateurs se limitera finalement à faire sortir le vote lundi prochain : en 1985, on estime que 100,000 conservateurs, déçus par le successeur de Peter Lougheed, n'avaient pas voté.

Car Don Getty est tellement un mauvais chef de parti que les conservateurs eux-mêmes le critiquent ouvertement et que ses adversaires prétendent que cet ancien champion de football « a joué trop longtemps sans son casque ! ». La performance du chef conservateur est tellement médiocre qu'on dit de lui qu'il « trébuche vers la victoire ».

Comme en 1985, il multiplie les gaffes, aliène les mouvements féministes, les milieux d'affaires (avec des promesses de \$ 2 milliards, dont un milliard pour le pavage de 8,000 kilomètres de routes secondaires), et ses propres militants. De plus, et pour la première fois, il devient dangereusement émotif sur la question de la drogue depuis que son fils aîné, Dale Getty, a été arrêté pour trafic de cocaïne, l'été dernier.

La plus grande menace qui pèse sur Don Getty cependant est la faillite retentissante de \$ 290 millions du groupe de fiducies Principal, dans laquelle 67,000 petits investisseurs, en particulier des retraités, ont perdu toutes leurs économies. L'enquête publique a eu des odeurs de scandale, mais son rapport final ne sera déposé qu'en mai... deux mois après les élections.

Pour renforcer sa position, Don Getty a recruté l'extrême-droite albertaine en donnant un comté à Ray Speaker, un franc-maçon créditiste, et à Ralf Klein, le populiste maire de Calgary.

Le chef néo-démocrate, Ray Martin, qui assurait en 1985 la difficile succession de Grant Nottley (tué dans un accident d'avion), a pris depuis de l'assurance. Par contre, les libéraux ne semblent pas avoir réussi le coup politique qu'ils attendaient avec l'ancien maire d'Edmonton, très populaire dans sa ville, mais mal à l'aise sur la scène provinciale.

Quelques jours avant de dissoudre le Parlement, Don Getty lui soumettait un Discours du Trône de quinze pages dans lequel il souligne la reprise du secteur énergétique (grâce à quelques méga-projets financés par Ottawa), la réussite de son plan de diversification avec des investissements de \$ 3,5 milliards et la création de 12,000 emplois dans le secteur forestier, et une reprise économique modeste en 1988. Le taux de chômage est actuellement de 7,4 % en Alberta alors qu'il frôlait les 10 % en 1985. Le vice-premier ministre fédéral et parrain de l'Alberta, Don Mazankowski, a discrètement prévenu Don Getty que le budget de Michael Wilson contiendrait quelques mauvaises nouvelles pour sa province : réduction des indemnités aux fermiers, réaffectation du financement de certains grands projets énergétiques et coupures dans le Fonds de diversification de l'Ouest. Ce fut une autre bonne raison pour précipiter l'appel au peuple.

Les Albertains n'ont donc pas de raisons évidentes pour changer de gouvernement. La seule surprise pourrait venir d'un taux d'abstention encore plus élevé qu'en 1985 et d'une remontée, pour le moment imprévisible, de Laurence Decore dans sa ville d'Edmonton.

Quant à Don Getty, il ne cache pas qu'il s'agit de sa dernière campagne électorale. En fait, la course à la succession est déjà commencée et son ancien ministre de l'Énergie John Zaozorny croit tellement à ses chances qu'il a déjà abandonné sa lucrative pratique légale de Vancouver pour s'acheter une maison à Calgary.

◆ La Cour

loi de 1861 prescrivant aux commissaires d'école le devoir « de régler le cours d'études dans chaque école ».

Les requérants, explique le juge Beetz, en ont déduit que ce devoir « implique un droit pour la minorité protestante d'administrer et de diriger ses propres écoles par l'intermédiaire de ses commissaires et syndics d'écoles, ce qui englobe le droit d'établir le programme d'études dans ces écoles. Il s'agit là d'un 'droit ou privilège' protégé par le paragraphe 93 (1) de la Loi constitutionnelle de 1867 ».

La Cour rejette cet argument parce que ce devoir était en fait subordonné au pouvoir du Conseil de l'instruction publique (alors l'autorité supérieure en matière d'éducation) de « choisir les livres des écoles et qui possédait de ce fait un large pouvoir sur l'établissement du programme d'études dans l'ensemble de la province ».

Toutefois, le Conseil de l'instruction publique n'avait pas le pouvoir de choisir les livres d'enseignement religieux, ce pouvoir étant réservé aux curés et ministres.

Or à cet égard, le régime pédagogique actuel ne porte pas préjudice aux protestants parce que, écrit le juge Beetz, le « ministre de l'Éducation a réussi à façonner des règlements qui restent à l'intérieur des limites de la compétence provinciale en matière d'éducation et respectent les garanties constitutionnelles ».

En effet, le contenu de l'enseignement moral et religieux est défini par le Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation qui a pris la relève des ministres d'autant.

On prétend, commente le tribunal, que « certains aspects non confessionnels du programme d'études, qui devaient également bénéficier de la protection (constitutionnelle), n'ont pas été respectés ».

Les protestants ont de fait plaidé que le régime pédagogique « mine la protection constitutionnelle dont bénéficient les écoles protestantes parce qu'il va à l'encontre de la philosophie protestante en matière d'éducation ». Ce serait le cas de l'obligation de commencer l'anglais en 4e année, chose « contraire aux pratiques pédagogiques et aux désirs des parents ».

Le juge Beetz rejette cette prétention. « En associant le contenu de la garantie constitutionnelle à une philosophie protestante en matière d'éducation fondée sur le pluralisme, les appelantes accorderaient à la collectivité protestante un droit ou un privilège de régler le programme d'études à suivre dans les écoles confessionnelles qui est tout à fait incompatible avec l'exercice par la province d'un pouvoir général de réglementation à l'égard de questions touchant le programme d'études qui n'appartiennent pas au domaine de l'enseignement religieux et moral ».

En pratique, conclut la Cour, les protestants « attaquent des aspects non confessionnels du programme

d'études qui ne sont pas nécessaires pour rendre les garanties confessionnelles ».

La décision d'hier prévient par ailleurs une partie des contestations à venir de la loi 107 dans la mesure où, là encore, les commissions scolaires sont mécontentes des pouvoirs que la loi accorde au ministre et au gouvernement.

Au plan des règles d'interprétation, une phrase du juge Beetz risque en outre d'être souvent citée : « La tâche d'interprétation de l'article 93 est foncièrement différente de celle qui incombe aux tribunaux lorsqu'ils sont appelés à déterminer la teneur des droits constitutionnels reconnus dans un document tel que la Charte canadienne des droits et libertés ».

◆ La Caisse

nuellement un maigre \$ 8 millions. Aussi, son avenir réside sans doute dans les liens qu'elle tissera avec plus grandes qu'elle.

Incidentement, avec un bloc d'actions de près de 20 %, la Caisse est le plus important actionnaire de Connaught Biosciences dont Connaught Laboratories est la principale filiale, celle-là même qui a présenté une offre concurrente à celle du Fonds pour la division des vaccins de l'Institut.

La direction de Connaught a jugé que son entreprise était de taille trop modeste pour affronter efficacement la concurrence internationale, notamment américaine. Aussi, la société torontoise acceptait récemment la proposition de l'Institut Méricien, de Lyon, France, de fusionner leurs activités communes pour former le plus important fabricant de vaccins au monde. Les actionnaires de Connaught, dont la Caisse, décideront du sort de ce projet de fusion à la fin juin. M. Nadeau a indiqué que la Caisse attendait de voir la proposition finale et détaillée de Méricien avant de se prononcer. A priori toutefois, ce projet de fusion semble bien accueilli.

Rejoint hier, le porte-parole de Cascades, Me Jacques Aubert, ne s'inquiète nullement de la taille modeste de ce nouveau groupe québécois en biotechnologies. « Les vaccins ne seront vendus qu'au Québec », a-t-il indiqué hier, en soulignant qu'il est important que les résultats des recherches de l'Institut demeurent la propriété de Québecois. « C'est grâce au travail et à l'argent des Québécois que ces recherches ont été menées ».

La première offre du tandem Fonds de solidarité-Cascades, qui fut jugée trop mince par M. Ryan, s'élevait à \$ 16 millions. Elle englobait la division des vaccins de l'Institut, Frappier Diagnostic et un bloc d'actions de 39 % d'IAF BioChem, filiale de l'Institut cotée à la Bourse de Montréal.

Les Laboratoires QuéLab ont fait l'acquisition mardi de Frappier Diagnostic ; cette dernière compagnie ne fera pas donc pas partie de l'offre révisée. Quant à IAF BioChem, au moment où la première proposition fut présentée, la valeur boursière du bloc d'actions que voulait acquérir le Fonds s'élevait à \$ 16 millions, soit l'équivalent de la valeur totale de l'offre qui comprenait également d'autres actifs tangibles, évalués à \$ 4 ou \$ 5 millions.

Or depuis ce temps, IAF BioChem a annoncé une découverte prometteuse : un médicament inhibiteur du sida qui remplacerait avantageusement l'AZT, aujourd'hui utilisé. Le cours des actions d'IAF BioChem a bondi, passant de \$ 7,25 à \$ 9,50. Conséquence : le bloc d'actions de l'Institut ne vaut plus \$ 16 millions mais bien \$ 21 millions, une appréciation dont le Fonds, Cascades et la Caisse de dépôt devront tenir compte.

◆ Les pollueurs

fédéral que provincial, viennent de porter à \$ 1 million par jour l'amende maximale qu'on pourra imposer à un pollueur, le professeur Héту croit « qu'il s'agit principalement d'un exercice de relations publiques dirigé davantage vers la population en général que vers les pollueurs ».

En fait, les amendes en réussissent pas, la plupart du temps, à couvrir les frais de l'enquête du ministère de l'Environnement et des frais juridiques occasionnés par le procès qui doit être intenté.

« On a l'impression que c'est le gouvernement — et indirectement toute la collectivité — qui est pénalisé pour avoir fait respecter ses lois », quand on voit un tribunal im-

poser des amendes totalisant \$ 2,400 quand l'enquête du ministère de l'Environnement a coûté plus de \$ 20,000, ce qui exclut les frais purement juridiques de présentation de la cause devant les tribunaux, affirme le professeur Héту.

Mais si ces amendes sont tout ce qu'il y a de plus symboliques, le professeur Héту croit qu'il n'est guère plus utile de multiplier par dix l'amende maximale pour les pollueurs la faisant passer à \$ 1 million par jour.

En prévoyant des amendes très sévères, on risque, à notre avis, de diminuer le nombre de poursuites pénales et on peut s'attendre à ce que les juges exigent un fardeau de preuve plus lourd avant de condamner un pollueur. Si une amende de \$ 10 peut apparaître ridicule, une amende de \$ 1 million par jour m'apparaît irréaliste dans le contexte actuel de notre droit », estime le professeur Héту.

L'amende maximale n'est d'ailleurs pas le seul reproche qu'il adresse à la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement adoptée en décembre dernier par l'Assemblée nationale dans la foulée de la catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand.

La nouvelle loi a enlevé le droit donné en 1978 à tous les citoyens de prendre des poursuites en vertu de la Loi. Désormais, seul le procureur général ou une personne autorisée par lui peut prendre des poursuites pénales en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En même temps, le gouvernement a aussi amendé la Loi sur les pesticides pour réserver au seul procureur général le droit de porter plainte. « C'est comme si le gouvernement s'inquiétait lui-même de la hausse des amendes qu'il vient de décréter », estime le professeur Héту.

Celui-ci trouve cette décision d'autant plus étrange que le gouvernement vient de donner, dans le nouveau Code de procédure pénale, le droit à toute personne d'initier une procédure pénale, avec l'autorisation d'un juge.

Les règles en matière de protection de l'environnement sont donc devenues plus restrictives que le droit général, conclut-il.

◆ Berlin-Ouest

prise du pouvoir par les fascistes-verts » à Berlin-Ouest.

M. Momper succède à M. Eberhard Diepgen (CDU). La CDU, qui gouvernait la ville depuis huit ans, avait perdu la majorité lors des élections locales le 29 janvier dernier, en obtenant 55 députés. Le SPD avait également obtenu 55 députés, la Liste alternative 17 et l'extrême-droite avait créé la surprise en obtenant 11 sièges.

La tenue vestimentaire des nouvelles ministres alternatives a apporté un peu de couleur sur les bancs du gouvernement. Anne Klein, 39 ans, sénateur pour la Condition féminine, portait des jeans, une che-

17 mars

par la PC et l'AP

1986: une bombe explose à bord d'un train TGV Paris-Lyon: 10 blessés.

1973: un officier de l'armée de l'air cambodienne dérobe un avion et attaque le palais présidentiel de Phnom-Penh: le maréchal Lon Nol, chef de l'Etat, est indemne, mais une vingtaine de personnes sont tuées.

1969: Golda Meir devient chef du gouvernement israélien.

1962: Moscou accuse les États-Unis de mener une guerre non déclarée au Vietnam et réclame le retrait des forces américaines.

1955: une violente émeute éclate au Forum de Montréal à la suite de la suspension de Maurice Richard.

1948: la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg signent à Bruxelles un traité de coopération économique, sociale et militaire d'une durée de 50 ans.

1909: un accident de train fait quatre morts et onze blessés à la gare Windsor à Montréal.

Ils sont nés un 17 mars: Mme Roland de la Platière (Manon Philpon), épouse du ministre de l'Intérieur ami des Girondins, qui exerça une grande influence politique avant de périr sur l'échafaud (1754-1793); le danseur Rudolph Nouriev (1938).

Bourassa s'inquiète de l'anglicisation de l'Institut Pasteur

Bernard Descôteaux et Pierre Cayouette

LE PREMIER ministre Robert Bourassa a exprimé hier aux autorités françaises « sa vive inquiétude » devant la décision de l'Institut Pasteur de Paris de ne publier qu'en anglais trois de ses revues scientifiques.

M. Bourassa recevait en fin d'après-midi le nouvel ambassadeur de France au Canada, François Bujon de l'Estang. Il a prié son invité de transmettre à Paris ses « grandes réserves » à l'égard de la décision de l'Institut.

Pour le premier ministre Bourassa, cette décision risque d'avoir des répercussions très importantes pour l'avenir de la francophonie.

Selon lui, on passe outre aux efforts faits par les pays participants au Sommet de la francophonie pour redonner au français sa vigueur comme langue scientifique. De l'avis de M. Bourassa, la francophonie fera face à de sérieux problèmes si on ne réagit pas.

La décision de l'Institut Pasteur a été portée à l'attention des médias québécois par un professeur de l'École Polytechnique affiliée à l'Université de Montréal, M. Arnold Drapeau.

Ce chercheur en était à peaufiner un article scientifique destiné aux *Annales de microbiologie*, une revue centenaire, lorsqu'une lettre de l'équipe éditoriale lui a appris que cette publication parisienne n'accepterait dorénavant que les textes en anglais.

La missive précisait que les *Annales de microbiologie*, les *Annales de virologie* et les *Annales d'immunologie* troquaient leurs noms pour *Research in Microbiology*, *Research in Immunology* et *Research in Virology*.

Le gouvernement québécois n'avait pas enregistré jusqu'ici de protestation officielle à ce propos. En le faisant par la bouche du premier ministre lui-même, on donne à cette protestation un caractère particulier.

L'ambassadeur français qui effectuait hier sa première prise de contact avec le Québec — il n'a pris son poste que depuis deux semaines — a fait savoir qu'il transmettrait les commentaires de M. Bourassa à son gouvernement.

Par ailleurs, M. Michel Plourde, vice-recteur adjoint à l'enseignement à l'Université de Montréal et membre du Haut Conseil de la Francophonie, estime que le geste de l'Institut Pasteur est en contradiction flagrante avec une continuité d'efforts entrepris depuis dix ans aux plus hauts niveaux pour stimuler la vitalité et l'excellence de la recherche scientifique en français.

Dans une lettre adressée au secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, M. Stélio Farandjys, M. Plourde en appelle à une intervention de cet organisme.

Sous la férule du président de la République française François Mitterrand, le Haut Conseil de la Francophonie a été fondé en mars 1985. Une trentaine de représentants de la francophonie, dont cinq Canadiens, y siègent.

Fruits du Chili: Ottawa attend des garanties

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé, M. Perin Beatty, qui a imposé un embargo sur les importations de fruits et de légumes du Chili au début de la semaine, a indiqué hier que le gouvernement fédéral attendait toujours un avis garantissant que maintenant ces produits du pays d'Amérique du Sud ne présentaient plus de danger pour ceux qui les consomment.

S'adressant hier aux journalistes, à l'issue de la consultation hebdomadaire du cabinet, M. Beatty a déclaré que le Canada discutait avec les Américains, les Chiliens et les importateurs afin de pouvoir permettre la circulation de ces fruits.

L'embargo sur les importations et le retrait des comptoirs des fruits et légumes du Chili avaient suivi la découverte, dimanche dans le port de

Philadelphie, de deux raisins chiliens dans lesquels on avait injecté du cyanure.

Plus tôt, l'ambassade des États-Unis au Chili avait reçu deux appels anonymes signalant que des fruits destinés aux États-Unis seraient empoisonnés pour attirer l'attention mondiale sur les souffrances des Chiliens.

Les États-Unis, le Danemark, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et Hong Kong ont également ordonné de tels embargos.

Tout en attendant la levée de l'embargo sur les importations et s'inquiétant des montages de fruits accumulés dans les entrepôts réfrigérés, grossistes et détaillants prédisaient une hausse considérable des prix de certains fruits si l'interdiction se prolongeait.

mise vert vif et une grosse ceinture à rivets. Michael Schreyer, 37 ans, sénateur pour l'Environnement, était en pantalons de cuir noir.

Un député de l'AL responsable du « département des pédés » de son parti, Dieter Telge, avait lui aussi choisi un aspect nettement féminin : il s'était maquillé avec du rouge à lèvres et de l'ombre à paupière.

Aucun des laender (États régionaux) de RFA n'est gouverné par

une telle coalition entre le SPD et les Verts, dite « rouge-verte » en RFA. Une seule expérience « rouge-verte » précédente, dans le gouvernement du Land de Hesse (région de Francfort), avait échoué début 1987 après quelques mois d'existence.

Une autre coalition rouge-verte est en cours de négociations pour la municipalité de Francfort, où les élections locales de la semaine dernière ont renversé la CDU.

GOÛTEZ-Y vous m'en direz des nouvelles

LEVOII
développer le goût

ABONNEMENTS: 844-5738

Montréal, vendredi 17 mars 1989

Le mécénat ne peut suppléer aux responsabilités de l'État

Serge Truffaut

L'ALLOCATION de 1 % du budget de l'État au ministère des Affaires culturelles (MAC) est pour le milieu artistique québécois une question d'autant plus vitale qu'il ne bénéficie pas d'une tradition philanthropique analogue à celle qui a cours au Canada anglais.

Telle est en tout cas l'une des constatations qui ressort clairement d'une étude menée par le MAC et des propos émis par les porte-parole de la Coalition du 1 % qui regroupe toutes les disciplines artistiques bien décidées à ce que le premier ministre Bourassa respecte l'engagement qu'il a pris lors de la dernière campagne électorale d'accorder 1 % au MAC.

D'ailleurs, il est plus que probable que la délégation culturelle qui rencontrera plus tard aujourd'hui le premier ministre Bourassa fera état du manque à gagner du milieu artistique en matière de mécénat. Cette délégation sera composée de Catherine Bégin, Angèle Dubeau, Roger Frappier, Michel Garneau, Chantal Pontbriand, Yves Beauchemin, Rachel Lapierre, Lucette Lupien et Dominique Guillaumant.

Une délégation qui a l'intention ferme de signifier au chef du gouvernement que « c'est sa dernière chance de tenir sa promesse, explique Mme Lupien. Jusqu'à présent nous avons été très patients et très gentils ». À ce propos, on se rappellera que le budget du MAC représente à peine

0,65 % du budget total. Pour qu'il soit de 1 %, il faudrait allouer un montant supplémentaire de près de \$ 100 millions.

Sur le mécénat, il faut tout d'abord souligner que cette tradition du privé consistant à accorder à la culture le soutien financier qu'elle mérite n'est d'autant pas ancrée au Québec qu'il n'existe pas d'incitatifs la favorisant.

De plus, et selon les observations communiquées par Mme Lupien, « au Québec les milieux artistiques frappent toujours aux mêmes portes parce que bien des entreprises susceptibles d'octroyer des dons ont leurs sièges sociaux en Ontario ou ailleurs. À cause de cette situation, nous sollicitons cinq ou six grosses compagnies québécoises comme Lavalin ou Alcan ». En fait, en matière de mécénat « le gouvernement a un rôle de leadership à assumer », de souligner Mme Lupien.

D'après les données de l'étude menée en 1987 par la division recherche du MAC, la philanthropie avait atteint près de \$ 2 milliards en 1985 dans l'ensemble du Canada. De cette masse monétaire, la culture, toutes catégories confondues, avait obtenu \$ 50 millions dont \$ 15 millions furent accordés à l'item « équipements ».

En terme de pourcentage, les auteurs de cette étude ont calculé que le nombre des campagnes de financement à des fins culturelles monopolise 19 % du total des campagnes et seulement 4 % des sommes accordées. C'est dans le domaine de la santé et du bien-être social que convergent le plus de capitaux avec 46 % du total, suivi du secteur de

l'éducation avec 30 %.

À titre comparatif, on notera qu'en 1985 l'objectif financier des campagnes menées au Québec avait été de \$ 270 millions pendant qu'en Ontario on avait fixé la barre à \$ 562 millions. Dans le seul secteur de la culture, l'objectif était de \$ 5,8 millions au Québec et de près de \$ 28 millions en Ontario.

Selon les auteurs du rapport, « les recettes de campagnes individuelles diminuent en raison de l'accroissement considérable du nombre des campagnes, et ce, pour un montant total de fonds qui a tendance à diminuer; le rendement d'une campagne dans le domaine de la santé ou de l'éducation est de cinq à six fois supérieur à celui des campagnes dans le domaine culturel ».

Dans l'esprit des responsables de cette étude, si le rendement des campagnes culturelles est le plus faible de tous, « cela pourrait être largement attribuable à la crédibilité du solliciteur et à cette demande, ainsi qu'à la conviction du donateur ». À cette tentative d'explication, on ajoute également des facteurs comme l'efficacité de l'organisation ou le budget de la campagne.

Bref, sur la foi des difficultés financières avec lesquelles les artistes doivent composer qui dépassent le seul cadre du mécénat, et en considérant l'apport économique positif à l'ensemble de la société, les auteurs de ce rapport émanant du MAC estiment que « dans un tel contexte et pour promouvoir le fait culturel, l'État doit intervenir pour appuyer et soutenir les entreprises culturelles ».

CLÉMENCE

Un humour doux et intelligent

Marie Laurier

CLÉMENCE DESROCHERS a eu cette délicatesse d'écouter religieusement, dos au public, Denis Bailey jouer son mini-solo à la contrebasse, rendant ainsi hommage aux musiciens de son spectacle *J'ai show* à l'Outremont. Les arrangements de Denis et de Marc Laroche sont en effet d'un grand professionnalisme, de même que les voix d'accompagnement de Brigitte Poudrier et de Serge Benoit. Bravo d'abord à cet ensemble qui « intervient » de façon intelligente tout au long du spectacle.

Cette fois, Clémence avait une raison toute trouvée pour excuser ses trous de mémoire et ses hésitations, sans doute aussi son trac de monter sur scène après trois ans d'absence. Car voyez-vous, elle vit sa ménopause, ce qu'elle nous raconte de façon hilarante, brisant ainsi le mur du silence et de la honte érigé autour de cette situation gênante qui n'est que « normale et naturelle » dans la vie de toutes les femmes de 50 ans. D'entrée de jeu, cette histoire lui assure la sympathie de toute l'assistance qui retrouve « sa » Clémence et son humour tout en



Clémence Desrochers

demi-teintes et en sourires plus qu'en gros rires gras.

La suite déçoit quelque peu dans l'enchaînement des monologues, du moins dans la première partie où elle répète à satiété les ennuis de sa vie quotidienne, sa manie de faire refaire tout ce qu'elle a fait faire par son « homme engagé qu'elle personifie en s'affublant d'un vieux chapeau mou, ce qui est drôle mais insuffisant pour faire passer un texte plutôt faible. Même remarque pour sa description du

Voir page 12 : Clémence

GUY! GUY! GUY!

Une biographie de Guy Lafleur par le journaliste Georges-Hébert Germain



Guy Lafleur en compagnie de Georges-Hébert Germain.

Guy Ferland

LES ÉDITIONS Libre expression et Art Global viennent de marquer un but gagnant en annonçant pour l'année prochaine la parution d'un livre sur Guy Lafleur écrit par le journaliste Georges-Hébert Germain.

La biographie sera le fruit d'une étroite collaboration entre les deux « démons blonds ». Guy Lafleur va raconter sa vie depuis son enfance

jusqu'à maintenant, affirmait-il hier en conférence de presse.

« Nous caressons le projet depuis deux ans, raconte le président et directeur général d'Art global, M. Ara Kermoyan. Nous n'avons pas hésité à contacter M. André Bastien de Libre expression pour co-éditer le volume. »

Le livre, dont la structure reste indéterminée encore, ne sera pas une biographie au sens strict. « Je vais

Voir page 12 : Guy

NOS CHOIX

Jazz



Davis. Saxophoniste ténor de bonne réputation à New York et en Europe, Charles Davis fera enfin un tour à Montréal. Ce soir et demain, il sera sur la scène du 2080 de la rue Clark en compagnie de Mike Gauthier à la guitare et de ses petits copains.

— Serge Truffaut

EXPOSITION

Avant-garde. C'est aujourd'hui que débute l'exposition du Musée des beaux-arts de Montréal consacrée à *L'avant-garde russe et soviétique*, constituée à partir de la collection d'un ex-employé de l'ambassade canadienne à Moscou, M. George Costakis. Les 241 tableaux et œuvres sur papier, exécutées dans la première moitié du XXe siècle par des artistes russes, montrent comment a évolué la peinture, du fauvisme à l'abstraction en passant par le cubisme, le constructivisme, etc. Ce courant singulier a marqué de façon durable tout l'art du XXe siècle. Jusqu'au 21 mai.

THÉÂTRE

Madame Louis XIV. Elle est maintenant au Théâtre d'Aujourd'hui, la Maintenon de Lorraine Pintal. Un certain tour de force où Pintal a conçu, écrit, mis en scène, et joue le soliloque de Mme de Maintenon qui raconte sa vie dans l'ombre du Roi-Soleil. Un succès joué à guichets fermés lors de la création en novembre à Fred-Barry, *Madame Louis XIV* est défendu avec ardeur et audace par une comédienne qui, en impressionnant, n'arrive pas vraiment à émouvoir.

— Robert Lévesque

MUSIQUE

Récital-causerie. Le pianiste André Asselin donne ce soir à 20 h un récital-causerie à l'École Vincent-d'Indy (salle Marie-Stéphane). Il commentera des œuvres de Bach, Beethoven, Mozart, Schubert etc.

La Flûte enchantée à la télé. Cet opéra de Mozart sera présenté aux *Matinées du dimanche* à la télévision de Radio-Canada, à 13 h, dans la production qu'en donnait l'Opéra de Montréal en décembre 1986, sous la direction de Raffi Armenian, avec le ténor Patrick Power, la soprano Marie-Danielle Parent et le baryton Mikael Melbye, ainsi que Costanza Cuccaro, Sharon Christman et Don Garrard. Une mise en scène de Frank Corsaro. Chanté en allemand, avec sous-titres français.

Musique sacrée. À une semaine de Pâques la Société chorale de Saint-Lambert dirigée par David Christiani donnera dimanche à 15 h 30 un concert d'œuvres de Byrd et de Thompson à la chapelle provinciale des Frères maristes à Iberville. Claude Beaudoin à l'orgue. Ce concert sera enregistré pour diffusion sur le réseau FM de Radio-Canada le dimanche 28 mai à 19 h 30.

Dialogues des Carmélites. Un événement très spécial dans un décor approprié, ce dimanche à 15 h 30, à la Chapelle historique du Bon Pasteur : les 12 stagiaires de l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal présentent *Dialogues des Carmélites* de Francis Poulenc.

— Marie Laurier

Les réalisateurs dénoncent l'incurie administrative de la Société Radio-Canada

Nathalie Petrowski

L'ASSOCIATION des réalisateurs de Radio-Canada est en colère et ne veut plus se taire. Hier en conférence de presse, la consigne du silence a été brisée par Yvon Trudel, le réalisateur du *Temps d'une paix* et président de l'association, et par une poignée de réalisateurs permanents.

Yvon Trudel, à l'emploi de Radio-Canada depuis plus de 30 ans, a d'abord dénoncé l'incurie d'une administration qui enfle à vue d'œil au détriment de la production et qui trahit son mandat culturel en développant des émissions outrancièrement commerciales; un administration sclérosée et paralysante, enfin, qui a perdu tout pouvoir décisionnel.

« Morceau par morceau, a déclaré le président, les services français de Radio-Canada s'amputent eux-mêmes de leur mandat. Finis les concerts, disparu le théâtre, envolée la danse. Et pendant que la Société d'État désire investir à l'extérieur \$ 100,000 pour chacune des 13 émissions de *Direct au coeur*, une télé-série sur la boxe, ses propres créateurs attendent et piétinent ».

À la fin de la journée hier, la direction de R.-C. répliquait en traitant d'irresponsables les déclarations des réalisateurs. Pour Franklin Delaney, le vice-président de la télévision française, la position des réalisateurs s'explique par le contexte de négociation collective en cours. Celui-ci affirme que l'intervention des réalisateurs ne porte pas sur la qualité et l'évolution de la télévision, mais sur la défense des intérêts corporatistes de leur syndicat en négociation.

Quant à l'enflure administrative,



Les réalisateurs mécontents en conférence de presse. De gauche à droite : Marie-Eve Thibeault, Daniel Gourd, Yvon Trudel, Pierre-Jean Cuillerier et Michel Gaumont.

le vice-président de Radio-Canada contredit les chiffres émis en conférence de presse par le réalisateur Pierre-Jean Cuillerier, de la section jeunesse. Ce dernier a révélé que pour les émissions jeunesse seulement, il y avait une douzaine de cadres pour une douzaine de réalisateurs. « Il y a trois ans, rappela-t-il, il y avait six cadres pour 18 réalisateurs ». Cette enflure selon les réalisateurs se retrouve à Ottawa où 44 nouveaux postes ont été créés au siège social de Radio-Canada, et dans tous les autres secteurs à Montréal. La version de Franklin Delaney veut qu'il y ait présentement à la télévision française de Radio-Canada

41 cadres de moins qu'en 1984. Manifestement, les deux partis n'ont pas les mêmes chiffres.

Toujours selon les réalisateurs, la surenchère de cadres a paralysé l'administration qui n'est plus capable de prendre de décisions. Cette perte du pouvoir décisionnel a occasionné des délais et des coups ratés comme les *Olympiques de Barcelone* et les téléfilms *Lance et compte*, deux projets qui se retrouvent à Télé-Métropole. Et si les réalisateurs déplorent le départ de la populaire série, cela ne les empêche pas de dénoncer l'implication financière de Radio-Canada dans deux nouvelles séries signées Réjean Tremblay, soit

Droit au coeur, une série sur la boxe, et *Scoop*, une série sur le milieu du journalisme.

« On n'a rien contre les co-productions, précise à cet effet Yvon Trudel, sauf lorsqu'on nous coupe nos propres émissions — *La grande visite*, *Actuel*, *Au jour le jour* — pour financer des productions de l'extérieur. À partir de ce moment-là on ne marche plus ».

Franklin Delaney retorque que Radio-Canada n'a pas abdiqué son mandat et que la grille de 89-90 fera une place accrue aux arts, à la culture et à l'information.

Le grand problème, selon les réalisateurs, vient d'une direction parachutée de l'extérieur, une direction qui n'est pas radio-canadienne dans l'âme, une direction qui est partie en guerre contre ses compétiteurs et contre sa propre boîte et qui est en proie à une paranoïa administrative jamais égalée.

Les réalisateurs blâment autant le président Pierre Juneau que le vice-président de la télé française, Franklin Delaney, qui a multiplié les postes en marketing et planification pour mieux sabrer dans les productions. À ce chapitre, les réalisateurs se demandent ce qu'il est advenu des \$ 17,5 millions de crédits, dont \$ 7 millions pour le réseau français, accordés par le gouvernement conservateur.

Dans le concert de reproches, les réalisateurs ont imaginé quelques solutions dont le dégraissage radical de toutes les directions pour retrouver la simplicité et la rapidité administrative qui permettraient à Radio-Canada de sortir de l'impasse. La mesure est peut-être intéressante mais peu probable dans l'état actuel des choses et la détérioration des relations avec l'administration.

LE GUIDE DU WEEK-END

Faute de pouvoir réaliser ses objectifs, Montréal Danse se rend hommage à elle-même

Mathieu Albert

AU MOMENT de sa naissance à l'automne 1986, la compagnie Montréal Danse se présentait comme le nouveau tremplin de la chorégraphie montréalaise, un lieu unique de création taillé sur mesure pour répondre aux exigences des chorégraphes d'ici aussi bien que de l'étranger.

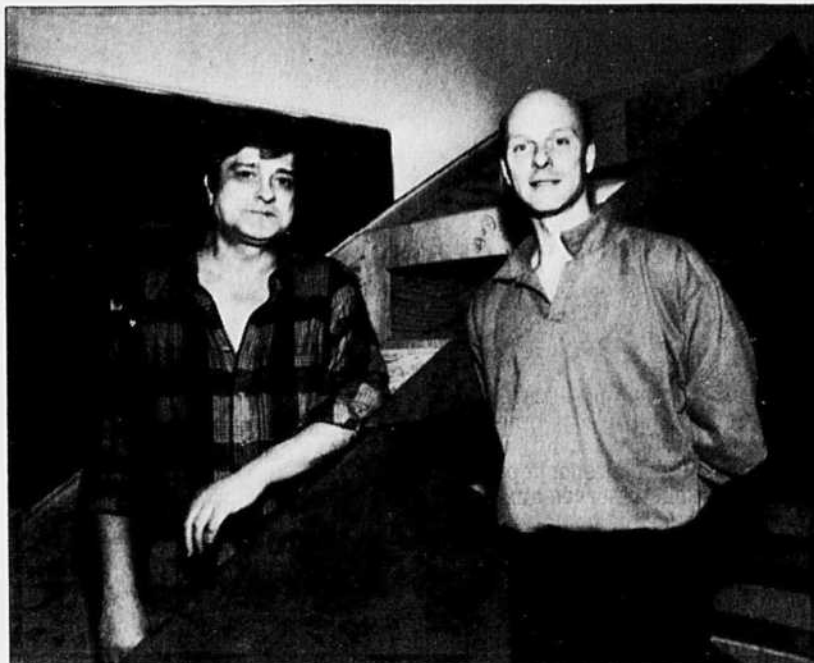
La compagnie voulait également jouer le rôle d'ambassadeur de la nouvelle danse québécoise auprès des publics lointains, et inversement, au retour de ses multiples pérégrinations, accueillir des chorégraphes de partout à travers le monde. Des artistes américains, japonais, européens et canadiens, dont nous allons enfin découvrir la magie via la création d'une oeuvre à Montréal Danse.

Mais il faut dire que le pari de Paul-André Fortier et Daniel Jackson, les deux pilotes de la compagnie, repose sur une vision claire des difficultés au développement de la danse à Montréal : insuffisance des ressources, problèmes de diffusion tant au Québec qu'à l'étranger, absence quasi absolue de compagnies étrangères en tournée chez nous, sinon à tous les deux ans à l'occasion du Festival de nouvelle danse.

Ils ont alors pensé trouver une réponse à ces problèmes en mettant sur pied un organisme qui, tel que le décrit le premier communiqué émis par la compagnie en 1987, « met à la disposition des chorégraphes une équipe artistique et les moyens techniques et administratifs leur permettant de diffuser leurs oeuvres sur la scène internationale ». Un objectif éminemment louable, mais, on le voit aujourd'hui, très ambitieux pour une compagnie qui n'avait encore ni vécu ni rien prouvé, nourrie toutefois de bonnes intentions.

Et deux ans plus tard, on réalise effectivement que les choses n'ont pas tourné aussi rondement qu'on l'aurait souhaité. Exception faite des sept chorégraphes montréalais qui ont répondu à l'appel de la compagnie pour lui constituer un embryon de répertoire en 1986, les chorégraphes de renom, par la suite, ne se sont pas « précipités » aux portes de Montréal Danse pour y garnir son répertoire.

Par ailleurs, la compagnie tra-



Dans l'ordre habituel, Paul-André Fortier et Daniel Jackson, chorégraphes à la compagnie Montréal Danse.

verse actuellement son premier boulevardement interne avec le départ de Paul-André Fortier qui depuis janvier enseigne au département de danse de l'Université du Québec à Montréal. Une démission qui s'est passée en douceur, et qui étrangement n'a fait l'objet d'aucun communiqué officiel émanant de la compagnie.

Mais le silence entourant le départ de Fortier s'explique probablement par l'image de sérénité que Montréal Danse tient à tout prix à conserver jusqu'à la semaine prochaine, c'est-à-dire jusqu'au moment où sera terminée la série de spectacles présentés « en hommage à P.-A. Fortier » au Théâtre Maisonneuve du 22 au 25 mars. Quatre soirées au cours desquelles le chorégraphe ramène à la surface des oeuvres qu'il a créées en 1986 (*Tell, Brûler et Le Mythe décisif*), et en présente une autre, inédite, du nom de *Désert*.

Bizarre phénomène que celui de se consacrer à soi-même un « hommage » d'une soirée entière, que l'on soit démissionnaire ou non ! Surtout lorsqu'on sait que la compagnie en question s'est donnée comme première mission de se faire la vitrine des courants chorégraphiques mont-

réalais et étrangers et non le véhicule de service de l'un de ses deux directeurs.

Mais lorsqu'on pose la question à Daniel Jackson, celui-ci n'y voit rien d'anormal et répond qu'il faut voir la soirée comme une « invitation » de sa part faite « à l'autre co-directeur ». « Il ne s'agit pas d'un hommage, précise-t-il, mais simplement d'une soirée Fortier ». Le communiqué de presse annonce toutefois qu'il s'agit bel et bien d'un *Hommage à l'enfant terrible de la nouvelle danse Paul-André Fortier*.

Doit-on y voir le signe d'un malaise plus profond ? Deux ans après sa naissance, la compagnie cherche encore son identité, son mode de fonctionnement, et la place qu'elle pourra occuper à Montréal ainsi qu'à l'échelle internationale.

L'année dernière par exemple, la compagnie invitait deux jeunes chorégraphes à produire une oeuvre chacun. Mais ni l'une ni l'autre n'ont jamais vu le jour. Nathalie Derome se retirait de l'exercice une semaine seulement après avoir commencé sa pièce, tandis que celle réalisée par Conrad Alexandrowicz n'allait jamais être créée sur aucune scène.

◆ Guy

faire des entrevues avec les parents et les amis de Guy et entreprendre des recherches de documentation sur sa carrière avant la rédaction, avance Georges-Hébert Germain. À partir du matériel trouvé, je vais écrire un livre à ma manière. Il sera sûrement rédigé à la première personne du singulier, Guy ou moi-même prenant la parole à tour de rôle.

La décision de publier maintenant un ouvrage sur la vie de Guy Lafleur, en plein milieu de son retour au jeu après une retraite « forcée » de quatre ans, répond à un besoin intérieur du célèbre ailier droit des *Rangers* de New York.

« Je ne vais pas régler mes comptes avec qui que ce soit, soutient Flower, mais seulement raconter ma vie à moi en noir sur blanc. Pas celles des autres. Vous pourrez constater ce qu'est réellement la vie d'un athlète. On n'est pas des robots. Il y aura plusieurs choses nouvelles que personne ne connaît. »

Georges-Hébert Germain, en amateur de hockey averti, était prêt à faire toutes les bassesses imaginables pour être le biographe du numéro 10.

« Guy Lafleur est plus qu'un athlète. Il est devenu un symbole, presque un mythe. Il véhicule plusieurs valeurs et réalités contemporaines québécoises : la persévérance, le succès, la retraite prématurée, le retour à la vie active, l'entêtement, l'intelligence, la sensibilité et la simplicité. On s'est rencontré quelque fois et un courant a immédiatement passé. J'ai compris que Guy était un homme de réflexion qui cherchait toujours un sens à la vie. »

Le démon blond, très détendu et spirituel dans ses reparties, a répondu calmement à toutes les questions des journalistes sportifs sur sa carrière avec les *Rangers* de New York. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'avait pas fait un tour de patinoire après l'ovation qu'il avait reçue à la suite de son tour du chapeau au Madison Square Garden dernièrement, il a simplement rétorqué : « Je ne suis pas encore américanisé à ce point-là. »

Les éditeurs cherchaient quel qu'un d'extérieur au monde sportif pour donner toute l'ampleur voulue au livre sur Guy Lafleur. On a pressenti longuement Denise Bombardier pour écrire le texte. « C'est un peu comme lorsqu'on fait le casting pour un film, explique Ara Ker-moyan. Au départ, on voulait un écrivain, tel Louis Caron par exemple. Mais le choix de Georges-Hébert Germain s'est imposé surtout parce

qu'il est emballé au plus haut point par le sujet. »

Georges-Hébert Germain est reporter à l'*Actualité* depuis 1981. Il a également été journaliste à *La Presse* et a publié trois livres : *Un minou fait comme un rat* aux éditions Leméac (1982), *Croquenote* à la Courte échelle (1984) et *De Laval à Bangkok* chez Québec/Amérique (1987).

Quant à Guy Lafleur, eh bien ! c'est une légende vivante... Il a été « intronisé » au Temple de la Renommée du hockey l'été dernier et joue présentement avec les *Rangers* de New York où il a une fiche de 17 buts et 26 passes jusqu'à maintenant. On sait moins, toutefois, que Ti-Guy a écrit plusieurs poèmes lorsqu'il jouait pour les défunts Remparts de Québec dans la Ligue junior majeure du Québec. Gaston Miron a déjà affirmé à la radio de Radio-Canada que ces poèmes avaient une grande valeur littéraire. Peut-être pourrions-nous en lire des extraits dans le livre de Georges-Hébert Germain ?

Quoi qu'il en soit, la complicité entre Guy Lafleur et Georges-Hébert Germain semble réelle et devrait produire des flamèches à compter du mois de mars 1990, date prévue de la sortie du livre.

◆ Clémence

drame survenu à son frère et dont les trois soeurs Desrochers ont été les témoins sans se souvenir des mêmes détails. Le sujet est excellent mais elle le brouille un peu trop avec son jeu de soutien-gorge fait à l'aide d'une serviette de table et dont le maniement compliqué absorbe son attention et lui fait oublier son texte. Là on ne fait que sourire poliment.

Non pas que l'humour doive nécessairement provoquer des gros rires mais comme c'est trop souvent le cas malheureusement chez nos soi-disant humoristes à la manqué, bien au contraire. Dieu merci, Clémence conserve le don magique de susciter sinon le rire du moins un sourire de connivence, de faire des clin d'oeil au public avec un discours intelligent d'avantage que par le mime grotesque des situations qu'elle décrit.

Elle est unique dans ce genre d'humour et elle le reste fort généreusement, car encore une fois le rire c'est de santé à la condition qu'il ne soit ni jaune ni benêt. Elle fait réagir de façon saine et amusante quand elle raconte son expérience de skieuse alpine où la partie de scrabble des deux soeurs de plus de 87 et 86 ans qui tombent dans la confusion et la sénilité en cherchant des mots et des noms d'acteurs. Ce sketch qui pourrait n'être que sinistre décapé de façon tragi-comique le problème du vieillage.

En deuxième partie, Clémence se fait tout charme, toute douceur, toute tendresse, toute mélancolie. Ses chansons *Le lac en septembre*, *Midi à Georgeville* où il ne se passe rien de rien et *Nevermore* sont de petits bijoux. On en reprendrait volontiers, plus encore que ce pot-pourri de ses succès dont quelques-uns, il faut bien l'avouer, sont un peu dépassés, à l'exception bien sûr des valeurs sûres comme *Je ferai un jardin*, *Avec les mots d'Alfred*, *Une chanson pour Rose*, *L'homme de ma vie* où on entend la voix de son père et d'autres dignes de figurer dans une anthologie de la chanson québécoise. On les reconnaît bien celles qui plaisent vraiment et on applaudit dès les premières mesures.

Ce public de première mardi soir formé en grande majorité des amis comédiens et artistes de Clémence lui était évidemment acquis d'avance. Ceux et celles qui ne faisaient pas partie de la confrérie ont apprécié le spectacle.

Ce n'était pas le délire, peu s'en faut, mais Clémence, c'est Clémence. Une « poète chantante » bien sympathique qui vaut d'être vue et entendue, au cas où ce serait vraiment son dernier spectacle, on ne sait jamais ! Jusqu'au 8 avril à l'Outremont.

LE PLUS GRAND CONCOURS DU PRINTEMPS

RADIO CITÉ 107 FM

CONCOURS

DE FACTURES POUR 1 AN
FAITES CONNAÎTRE RADIO CITÉ FM 107 À UN AMI, PARENT, VOISIN OU COLLÈGUE DE TRAVAIL ET GAGNEZ, TOUS LES DEUX, UN PRIX DE 19,200\$ CHACUN.

6 000\$
6 000\$
6 000\$
1 200\$

500\$/loyer par mois
500\$/location d'auto par mois
500\$/épicerie par mois
100\$/ménage par mois

ROYAL LePAGE
LOCATHÈQUE
METRO Ménage-Aide

+ 70 prix instantanés en certificats-cadeaux de 100\$ de votre épicer METRO

Pour tous les détails
ÉCOUTEZ RADIO CITÉ FM 107

Les 400 coups au féminin...
La dernière histoire
signée François Truffaut

Prix de la critique française 1988
Meilleur film français 1988
- Prix Méliès

la petite voleuse
CHARLOTTE GAINSBORG
CLAUDE MILLER
FRANÇOIS TRUFFAUT CLAUDE GIVRA

4 SEM
COMPLEXE DES JARDINS BASILAIRE 1-288-3341
CARREFOUR LAVAL 2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-3684

LE TRIOMPHE D'ADJANI!
5 CÉSARS

DEPARDIEU ADJANI
CINÉMA PLUS présente
UN FILM DE BRUNO NUYTTEN
CAMILLE CLAUDEL

DAUPHIN BEAUBIEN - IREVILLE 721-6060
CARREFOUR LAVAL 2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-3684
BROSSARD MAIL CHAMPLAIN 485-5906
6 SEM
V.O. AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
ÉGYPTIEN 1455 RUE FEE 843-3112
NIVEAU INFÉRIEUR DES COURS MONT ROYAL

GAGNANT DE 2 CÉSARS
DIDIER FARRÉ présente
BAGDAD CAFE
Grand Prix de Rio
EN VERSION FRANÇAISE
DAUPHIN, ven. - sam. - dim. : 2-15 - 4-15 - 7-15 - 9-15
Centre-ville, 1-30 - 3-30 - 5-30 - 7-30 - 9-30
2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-3684
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

LE FILM-ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE!
CHOUANS!
un film de PHILIPPE DE BROCA
7 SEM
Sam. Dim. 2-00 - 5-15 - 8-15 - 8-00
ST-DENIS - CRÉMAZIE 368-4210

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

MONTREAL DANSE

présente
La Soirée Fortier



Co-directeurs : Jean-François Ancelet, André Barry, Paul André Fortier, Daniel Jackson, Jean-Pierre Mondor, Luc Ouellette, Sylvain Poirer, Catherine Tardif
Danseurs de la compagnie : Marion Lavoie, Gilette Boudin, Raymond Brossin, Anik Harel, Gary Furtz, Denis Laroie

LES SEIGNEURS DE LA DANSE BANQUE ROYALE
Théâtre Maisonneuve Place des Arts
Les 22, 23, 24, 25 mars 1989 à 20h00
Billets 15\$, 18\$, 20\$, 22\$
Réservations téléphoniques : 514-842-2112
Rendez-vous de 18h sur tout billet de plus de 7\$

LE GUIDE DU WEEK-END

Une St-Patrick au son de la Harp

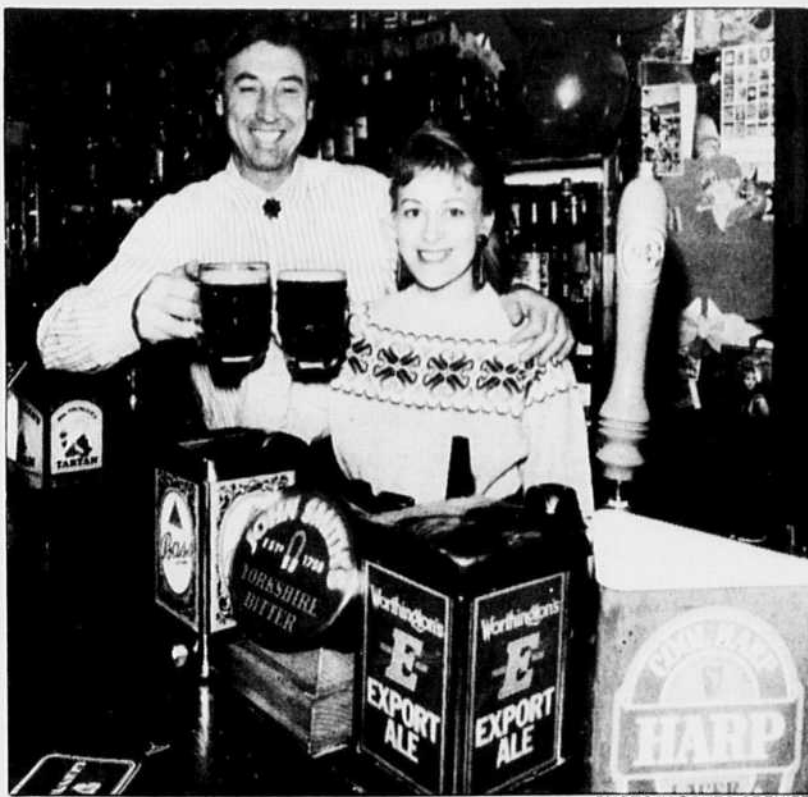
Josée Blanchette

LA BIÈRE coule à flots et certains vont même jusqu'à la tendre en vert histoire d'afficher leurs couleurs patriotes. Mais le véritable ramage d'une bière irlandaise c'est le noir, surmonté d'un col blanc.

Les très catholiques Irlandais sur-nomment, à juste titre d'ailleurs, la fameuse Guinness : *parish priest*, pour curé de paroisse. Ce porteur au fort goût d'orge grillé est une bière de « spécialité » qui se distingue de tout ce qu'on connaît ici au Québec, tant par la couleur que par le goût. Une bière pour forts en gueule ! Guinness brasse aussi la Harp (l'instrument national), une lager blonde, et la Smitwick's, une ale cuivrée, bien connue des amateurs de bonnes bières capiteuses.

Les pubs (un diminutif de *public house*) se font un point d'honneur de mettre de l'avant leurs bières irlandaises à l'aube du 17 mars. Chez Alexandre, un vétéran au service de la bonne cause, les ballons verts font concurrence aux néons camouflés du plafond. La Guinness, la Harp, la Smitwick's, mais aussi la Tartan, la Double Diamond et la St-Ambrose font partie des 11 bières en fût majoritairement importées sauf pour la petite dernière, la St-Ambrose, *made in Saint-Henri* par les brasseries Mc Auslan. Un délice que cette bière québécoise de souche anglaise qui promet d'être embouteillée d'ici un mois pour le plus grand bonheur des amateurs.

Alexandre est un pub-restaurant mais à mon avis c'est plutôt une brasserie française que fréquente une clientèle très anglophone à l'approche de la fête nationale irlandaise. Comme en France, les tables sont tellement rapprochées entre elles qu'il faut les tirer pour laisser



Le pub-restaurant Alexandre sert une très large variété de bières importées.

passer le convive côté banquette. Tout y est, du décor aux serveurs en passant par le menu, pour donner le ton et mettre à l'aise les nombreux habitués, férus d'une ambiance et d'une cuisine sans prétention.

La musique, elle, détonne à plein tube, servant à couvrir la rumeur côté pub et amochant sérieusement la qualité de l'atmosphère côté restaurant. On se croirait dans l'antichambre d'une discothèque à rabais. Alexandre se double d'ailleurs d'un nouveau disco-club au sous-sol qui dans la veine languoureuse venue tout droit du sud-est asiatique a pour nom L'Even-thaïe.

Le menu n'a guère changé depuis quelques années et chaque item (les légumes entre autres) est à commander séparément dans la plus pure tradition européenne. En entrée, la très belle salade d'endives est assez volumineuse pour être partagée. On la présente simplement revêtue de vinaigrette légère et coiffée d'un peu de persil.

Les plats de résistance cavalent entre les classiques moules-frites et la prestigieuse choucroute au cham-

pagne. Celle-ci est présentée avec un minimum d'éclat, c'est-à-dire qu'on a campé un petit verre en équilibre sur la choucroute et qu'on y déverse devant le client quelques onces de Cordon Rouge bien pétillant. L'effet de surprise passé, cette technique a l'heur de refroidir la choucroute mais donne l'impression bénéfique de dissoudre les graisses et d'ajouter un brin d'acidité à l'ensemble. La choucroute était honnête, lui manquait peut-être un brin de saucisse mais le jambon, le saucisson et le lard fumé dédommageaient amplement le dîneur.

Les moules-frites marinières étaient elles aussi très honnêtes et abondantes; les mollusques assez dodus. Le court-bouillon au vin blanc ajoutait ses arômes d'échalotes à l'ensemble. Les frites étaient chaudes, croustillantes, bien dorées, pas de quoi faire honte à la Belgique.

La baguette dans la corbeille était d'une fraîcheur et d'un goût remarquable. Le beurre était frais mais présent dans la corbeille à pain histoire d'économiser l'espace sur ces tables minuscules. La bière en fût se

détaille à \$5 la chope, blonde, brune ou noire.

Les desserts sont gentils et présentés sur de grandes assiettes avec style. La charlotte au chocolat aromatisée à l'orange est servie en larges parts et se laisse partager. Arrosée de crème anglaise (qui l'eût cru Lustucru), cette charlotte de bonne confection laissait deviner un chocolat de grande maison. La salade de fruits frais (hâtiens, californiens, nouveaux-zélandais) n'affichait pas la provenance des fruits et bien malin celui qui aurait pu y déceler une trace ou deux de cyanure. Les fruits baignaient dans un jus d'orange qui leur ajoutait un peu de soleil. On en avait resté les raisins.

Le service, soit dit en passant, est efficace et l'amabilité se peigne sur ces visages de vieux routiers de la restauration. Mais pourquoi la partie restaurant est-elle réservée aux serveurs alors que la partie pub est destinée aux serveuses ?

Un repas pour deux personnes vous coûtera environ \$45 avant la taxe, la taxe et le service.

POUR : On servira gratuitement aujourd'hui entre 5 h et 7 h, de petites assiettes de Irish stew avec beaucoup de patates et un peu d'agneau. Rien de tel avec une bière du pays d'Irlande ou du Québec. La cuisine ouverte tous les soirs jusqu'à 2 h du matin.

CONTRE : La musique de discothèque indispose la digestion.

ALEXANDRE
1454, rue Peel
Tél. : 288-5105.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Rock et Belles oreilles.** RBO reçoit l'humoriste Daniel Le-mire et ses amis, l'Oncle Georges, Gripette Tremblay et le célèbre Edmond. T-M, 19 h.

★ **Le club sandwich.** Louise Deschâtelets passe Serge Grenier au crible avant d'être elle-même rôtie par Guy Fournier, Michel Beaudry, Marie-Michèle Desrosiers et Yvon Thiboutot. T-M, 21 h.

★ **A musical toast: the stars shine on public television.** Spectacle au profit de la télé éducative, animé par Itzhak Perlman. Avec Leonard Bernstein, le Modern Jazz Quartet, Bernadette Peters. PBS, 21 h.

★ **Que le spectacle commence.** Version doublée du film *All that jazz* (de Bob Fosse avec Roy Scheider) sur la vie d'un chorégraphe. T-M. Minuit.

La Bobine d'or 1988 décernée à La grenouille et la baleine

de la Presse Canadienne

LE FILM *La grenouille et la baleine* a remporté la Bobine d'or 1988. Ce trophée est décerné chaque année au film ayant accumulé les plus grosses recettes au Canada.

Le producteur Rock Demers recevra le prix, le 22 mars, à Toronto, lors de la 10^e cérémonie annuelle de distribution des trophées Génies. Pour Demers, il s'agit de la deuxième Bobine d'or. En 1984, *La Guerre des tuques* avait été le film canadien ayant obtenu le plus grand succès dans les cinémas du pays.

La grenouille et la baleine est le sixième d'une série de films produits par Demers sous le titre *Contes pour*

tous. Il raconte l'histoire d'une jeune fille qui grâce à un pouvoir extraordinaire peut communiquer avec les dauphins et les baleines. Réalisé par Jean-Claude Lord, le film s'est déjà mérité plusieurs prix à différents festivals internationaux.

Selon les comptables Thorne Ernst and Whinney, qui pour la première fois appuie financièrement le prix, le film a amassé des recettes de \$1,79 million au Canada.

La grenouille et la baleine est aussi en lice pour des trophées Génies dans les catégories du meilleur scénario original, de la meilleure chanson originale et de la meilleure direction de photo.

GASTRONOMIE

Restaurant Le Piémontais
Cuisine italienne et française
FERME LE DIMANCHE
1145A, rue De Bullion
861-8122
Membres de l'A.R.Q.
(Association des Restaurateurs du Québec)

Aux délices de Szechuan
Gastronomie pékinoise et szechuanaise
1735 St-Denis
844-5542
(Membre de l'A.R.Q.)
Le savoir-faire au service du savoir-vivre

Suzanne & James
Mac Guire,
merci pour les 8 années
du restaurant
Le Passe-Partout

FILET MIGNON
14,95\$
995\$
El Toro
1647 est, rue Fleury 387-7367

TOUTE UNE OFFRE!
Table d'hôte
tous les soirs
à partir de
11,75\$
(incluant choix d'entrées et de desserts)
OUI
VOUS L'OFFRE!
NOUVELLES
1280, BOUL LAURENT
SAINT-LAURENT
Sur réservation: 336-9233



À l'enseigne d'Alexandre, tout y est, du décor aux serveurs en passant par le menu, pour donner le ton et mettre à l'aise les nombreux habitués, férus d'une ambiance et d'une cuisine sans prétention.

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, (3131 Sherbrooke est), de 9 h à 18 h, à l'Édifice des Sciences médicales McIntyre (3655 Drummond, 6^e étage, Montréal), de 10 h à 18 h; à Pointe-Claire, Avon Canada Inc., (5500, Route Transcanadienne), de 9 h 30 à 15 h 30, et à Châteauguay, Centre hospitalier Anna-Laberge (200, boul. Brise-bois), de 13 h 30 à 20 h. 937-7761.

Le Centre Info-Femmes (8446 A Hochelaga, Montréal) vous offre un atelier sur comment bien s'alimenter en fonction du budget, le mardi 21 mars à 13 h 30. Inscription : 355-4529.

Un stage d'animation en jeux coopératifs offert par le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, au Centre Georges-Vanier (2450 Workman) le dimanche 19 mars de 9 h 30 à 15 h 30. Rens. : 872-1772 (Andrée Martel).

Des balades en carrosse au Centre éducatif forestier du Bois-de-Belle-Rivière auront lieu les dimanches 19-26-27 mars et 2-9 avril, au 9009 de la route 148 à Ste-Scholastique (sortie 35 de l'autoroute des Laurentides). 258-3433 ou 1-800-363-2589.

Le Théâtre Bel Espoir présente *Le chemin de la croix* de Henri Ghéon, à l'Église St-François-Solano (3730 Dandurand, Montréal, ce soir à 20 h. Rens. : 376-2010.

Le Club des diplômés universitaires de Mtl organise une partie de sucrés le 18 mars, à 17 h à l'Auberge Handfield. Rens. : 466-2023.

Venez célébrer la St-Patrick, aujourd'hui à l'Hôtel Ritz-Carlton, (1228 Sherbrooke ouest, Montréal). 842-4212.

Conférence ce soir à 20 h sur le thème : *Guérir de son deuil* par Léon Robichaud, prêtre, à l'Église St-Jean-Baptiste-Marie-Vincent, à Châteauguay. 691-2698. Le samedi 18 mars, journée intensive sur *Comment apprivoiser la mort*. Réserv. : 692-7021.

Soirée politico-culturelle avec le groupe Jazz-Samba Balanco-4, au Café Tiers (4837, av. du Parc, Montréal). 270-5336.

Tous les vendredis à 20 h, conférence sur le stress émotionnel, au Centre de célébrité Hélène Lacombe, 1705 St-Denis.

Montréal 849-9441.

L'Entre Nous invite les personnes seules de 35 ans et plus à un souper-rencontre dansant tous les vendredis. Réservation obligatoire. Violette : 648-7075.

Tous les vendredis à 20h, soirée dansante à l'Ecole Curé-Lequin, 653 Préfontaine, Mtl.

Le Centre de Tai-Chi Edouard Roy vous invite ce soir à une soirée de méditation pour la paix, au 3643 St-Laurent, 3^e étage, Montréal. 845-8022.

Le Collège Longueuil invite le grand public à célébrer son 10^e anniversaire, aujourd'hui de 13 h à 15 h hors d'un débat intitulé *Cultures en conflit*, au 7141 Sherbrooke ouest, Pavillon Bryan, salle 207. Rens. : 848-2280.

Conférence donnée par Darryl Kollman, biologiste et éducateur, intitulée : *La santé individuelle et la santé planétaire*, ce soir à 19 h 30, à l'Auditorium du Collège Maisonneuve (2700 Bourdonnière, Mtl). Rens. : René Lefebvre : 596-0542.

Multi Écoute vous invite à vous joindre à son équipe de bénévoles, clientèle multi-ethnique. La prochaine formation débutera mi-avril, inscription au 3580 Van Horne, Mtl, 737-3604.

La Société Elizabeth Fry de Mtl, organisme qui travaille auprès des femmes accusées se cherche des assistantes para-judiciaires (bénévoles). Nous oeuvrons tant au Palais de Justice de Montréal que de Longueuil. 277-7033.

Choisir un camp / *Choosing a camp*, vidéo et discussion par l'Association des camps du Québec, le mardi 21 mars à 19 h 30 en français et le mercredi 22 mars à 19 h 30 en anglais, à la bibliothèque publique de Pointe-Claire (100 Douglas Shand). 630-1218.

Aujourd'hui à 13 h 30, Forum des citoyens âgés de Montréal (1800, boul. René-Lévesque, 4^e étage, salle 410, Montréal) vous invite à un atelier de réflexion par Mme Marcelle Racicot. 937-7401.

Samski organise une journée d'activités variées : ski de fond, randonnée pédestre, curling, squash, piscine, jeux, souper bavarois, etc. le samedi 18 mars, au Château Montebello. Réserv. : 345-0032.

Une présentation de
CJMS 128 LE DEVOIR
INVITENT 350 PERSONNES À LA PREMIÈRE DU FILM
AVEC
CHRISTOPHE LAMBERT
ED. HARRIS
LE COMLOT
UN FILM
D'AGNIESZKA HOLLAND
V.F.
TO KILL A PRIEST
le mercredi 5 avril à 7:30 hrs
au cinéma **PARISIEN**
■ Le concours débute le 17 mars pour se terminer le 25 mars.
■ Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à Cinépix.
■ La valeur des prix offerts est d'environ 1,925\$.
Envoyez le coupon-réponse à:
LE COMLOT
A/S CINÉPIX 8275 Mayrand, Montreal, H4P 2C8
Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____ Tél: _____

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Fletch Lives* sam. dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25, ven. sam. dern. spect. 11 h 30, sem. 7 h 20, 9 h 25.

ASTRE II: — *Rooftops* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, ven. sam. dern. spect. 11 h, sem. 7 h, 9 h.

ASTRE III: — *Skin Deep* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sem. 7 h, 9 h, ven. sam. dern. spect. 11 h, sem. 7 h, 9 h.

ASTRE IV: — *Les aventuriers du timbre perdu* sam. dim. 1 h, 3 h — *Dans le ventre du dragon* sam. dim. 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20, sem. 7 h 15, 9 h 20.

BERRI I: (288-2115) — *Dans le ventre du dragon* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20.

BERRI II: — *Paysage dans le brouillard* 1 h 15, 3 h 45, 7 h, 9 h 30.

BERRI III: *Deux* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40.

BERRI IV: — *Malarek* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.

BERRI V: — *Les aventuriers du timbre perdu* sam. dim. 12 h 30, *Mississippi brûlé* 2 h 15, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30, jeu. 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 20.

BROSSARD I: (465-5906) — *Camille Claudel* sem. 7 h 45, sam. dim. 1 h 15, 4 h 45, 8 h 15.

BROSSARD II: *Plège de Vénus* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sem. 7 h, 9 h.

BROSSARD III: *Dans le ventre du dragon* sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20, sem. 7 h 15, 9 h 20.

CARREFOUR LAVAL I: (688-3684) — *Les aventuriers du timbre perdu* sam. dim. 12 h 15 — *La petite voleuse* sam. dim. 2 h 15, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 15, sem. 7 h 05, 9 h 15.

CARREFOUR LAVAL 2: *Rooftops* sam. dim. 1 h 10, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 25, sem. 7 h 20, 9 h 25.

CARREFOUR LAVAL 3: *Camille Claudel* ven. 7 h 45, sam. 1 h 30, 5 h, 8 h 30, dim. 1 h 30, 4 h 45, 8 h, lun. au jeu. 7 h 45.

CARREFOUR LAVAL 4: *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 20, sam. dim. 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.

CARREFOUR LAVAL 5: *Petit pied, le dinosaure* sam. dim. 1 h — *The Burbs* sam. dim. 2 h 30, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35, sem. 7 h 30, 9 h 35.

CARREFOUR LAVAL 6: *Skin Deep* sem. 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40.

CINÉMA EGYPTIEN I: 1455 Peel, MtL — *Camille Claudel* ven. au mar. 1 h 30, 4 h 45, 8 h, *Troop Beverly Hills* mer. jeu. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

CINÉMA EGYPTIEN 2: MtL — *True Believers* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25, mer. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 9 h 25.

CINÉMA EGYPTIEN 3: MtL — *Malarek* ven. sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 35, lun. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 35 — *Camille Claudel* mer. jeu. 1 h 30, 4 h 45, 8 h.

CINÉMA OMÉGA: Longueuil — *Tap Dance* 7 h 15, 9 h 15, sam. dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMA OMÉGA 1: — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* 7 h 30, 9 h 30, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45.

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *La passerelle* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20.

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, MtL (843-6001) — ven. *A Journey to the Soul* 19 h 30 — sam. *24 Images et le jeune cinéma québécois: le court métrage sur la ligne de front* 19 h 30 — *Les grands prix du 10e Festival international du jeune cinéma* 21 h 30 — dim. *Les grands prix du 10e Festival international du jeune cinéma* 15 h 30 — *24 Images et le jeune cinéma québécois: le court métrage sur la ligne de front* 17 h 30, 19 h 30.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Rooftops* sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sem. 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Dangerous Liaison* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Mississippi Burning* ven. lun. mar. 7 h, 9 h 40, sam. dim. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40 — *Troop Beverly Hills* mer. jeu. 7 h, 9 h 40.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Bill and Ted's Excellent Adventure* sem. 7 h 10, 9 h 10, sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Fletch Lives* sam. dim. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20, sem. 7 h 20, 9 h 20.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Farewell to the King* sem. 7 h 20, 9 h 45, sam. dim. 1 h 45, 4 h 20, 7 h 20, 9 h 45.

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, MtL (274-3550) — ven. *Parents* 7 h — *Gorillas in the Mist* 9 h 15 — *The Rocky Horror Picture Show* 11 h 45 — sam. *Nostalgia 7 h — A Fish Called Wanda* 9 h 30 — *Blue Velvet* 11 h 45 — dim. *A Cry in the Dark* 1 h 30 — *The Last Temptation of Christ* 4 h — *Seilaam Bombay* 7 h — *The Houses are Full of Smoke* 9 h 15.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — ven. *Red* 18 h 35 — *The Intimate Aspect* 20 h 35 — sam. *The Bird Store* *Quatre heures du matin* 18 h 35 — *Luna* 20 h 35 — dim. *Amateur de fleurs Hallelujah les collines* 15 h — *L'ange exterminateur* 18 h 35 — *The Act of Seeing with One's Own Eyes* *L'âge d'or* 20 h 35.

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *New York Stories* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 1 h 10, 3 h 45, 7 h, 9 h 30.

CINÉMA V - 2: *Cousins* sem. 6 h 55, 9 h 20, sam. dim. 1 h 40, 4 h 10, 6 h 55, 9 h 20.

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Twins* 1 h 10, 7 h — *The Burbs* 4 h 10, 9 h 15.

CINÉPLEX II: — *Festini de Babette* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 45.

CINÉPLEX III: — *Quand les femmes s'en mêlent* 1 h 15, 4 h, 7 h 10, 9 h 30.

CINÉPLEX IV: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉPLEX V: *Torchsong Trilogy* 1 h 05, 4 h 05, 7 h, 9 h 30.

CINÉPLEX VI: — *Une autre femme* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX VII: — *Chocolat War* 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50.

CINÉPLEX VIII: — *Dans le ventre du dragon* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20.

CINÉPLEX IX: — *La lectrice* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Plège de Vénus* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS II: — *La petite voleuse* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 40.

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Prisonnières* 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30, jeu. 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Gorilles dans la brume* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45, mer. jeu. 1 h 30, 4 h 15, 9 h 45.

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, MtL (283-8229) — ven. sam. *Chaque enfant Aparsa et tous les enfants du monde* 20 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — sam. *Gagnants du Festival du film étudiant canadien 1987 1ère partie* 19 h — *Gagnants du Festival du film étudiant canadien 1987 2e partie* 21 h 30 — dim. *Gagnants du Festival du film étudiant canadien 1988 1re h — Super maire Un zoo la nuit* 21 h 30.

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Chouans* sam. dim. 2 h, 5 h 15, 8 h 15, sem. 8 h.

DAUPHIN I: (721-6060) — *Camille Claudel* ven. 2 h, 5 h 15, 8 h 30, sam. 1 h 30, 5 h, 8 h 30, dim. 1 h 30, 4 h 45, 8 h, lun. au jeu. 1 h 30, 4 h 45, 8 h.

DAUPHIN II: *Bagdad Café* ven. sam. dim. 2 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15, lun. 7 h 15, 9 h 15, mer. 7 h 15, 9 h 15, jeu. 2 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Skin Deep* sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20, sem. 7 h 10, 9 h 20.

CINÉMA DÉCARIE 2: *Bill et Ted Excellent Adventure* sam. dim. 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10, ven. mar. 7 h 20, 9 h 10 — *Troop Beverly Hills* mer. jeu. 7 h, 9 h 10.

DORVAL I: (631-8586) — *Leviathan* 7 h 15, 9 h 30, sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.

DORVAL II: *Lean on Me* sem. 7 h 05, 9 h 25, sam. dim. 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20, sem. 7 h 10, 9 h 20.

DORVAL III: *Chances Are* sem. 6 h 45, 9 h 15, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 45, 9 h 15.

DORVAL IV: — *The Rescuers* sem. 7 h, 9 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — *Beaches* 9 h 15.

DU PARC 1: (844-9470) — *New York Stories* sem. 7 h, 9 h 35, sam. dim. 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 35.

DU PARC 2: — *Chances Are* sem. 7 h, 9 h 25, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 45, 9 h 15.

DU PARC 3: — *Cousins* sem. 6 h 50, 9 h 30, sam. dim. 1 h 15, 3 h 50, 6 h 50, 9 h 30.

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Bernard et Bianca* 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30 — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* 7 h 25, 9 h 25.

DU PLATEAU 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

FAIRVIEW I: (697-8095) — *The Rescuers* sem. et sam. 6 h, dim. 1 h 30, 6 h — *Three Fugitives* 7 h 40, 9 h 35, sam. dim. 3 h 30, 7 h 40, 9 h 35.

FAIRVIEW II: — *Rainman* sam. dim. 1 h 30, 4 h 15, 6 h 55, 9 h 40, sem. 6 h 55, 9 h 40.

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Fletch Lives* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 05.

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Dangerous Liaison* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30.

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Bill et Ted's Excellent Adventure* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Working Girl* 2 h, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40.

GREENFIELD I: (671-6129) — *Rainman* sam. dim. 12 h 45, 3 h 45, 7 h, 9 h 40, sem. 7 h, 9 h 40.

GREENFIELD 2: — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* sam. dim. 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20, sem. 7 h 10, 9 h 20.

GREENFIELD 3: — *The Rescuers* 6 h, sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h — *L'Indomptable* 7 h 30, 9 h 30.

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *A Dream Is Alive* mar. au dim. 14 h, 21 h — *En direct de l'espace* mar. au jeu. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, ven. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, 23 h, sam. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 23 h, dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h.

IMPERIAL: (288-7102) — *Rainman* 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45.

JEAN-TALON: (725-7000) — *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 20, sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20.

LAVAL I: (688-7776) — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* sem. 6 h 50, 9 h 05, sam. dim. 12 h 20, 2 h 25, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 05, sam. dern. spect. 11 h 20.

LAVAL II: — *Police Academy* 6 h 7 h 15, 9 h 25, sam. dim. 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25, sam. dern. spect. 11 h 30.

LAVAL III: — *Bernard et Bianca* 6 h, sam. dim. 12 h 30, 2 h 15, 6 h — *L'agent fait la force* 7 h 40, 9 h 40, sam. dim. 4 h, 7 h 40, 9 h 40, sam. dern. spect. 11 h 35.

LAVAL IV: — *L'Indomptable* 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 40, sam. dern. spect. 11 h 35.

LAVAL V: — *Rainman* sam. dim. 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 30, sam. dern. spect. 24 h 10, sem. 6 h 45, 9 h 30.

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Dans le ventre du dragon* sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20, sem. 7 h 15, 9 h 20.

LAVAL 2000 2: *Jumeaux* sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35, sem. 7 h 30, 9 h 35.

LOEW'S I: (861-7437) — *New York Stories* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 11 h 45.

LOEW'S II: — *Cousins* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 30, 9 h 05, ven. sam. dern. spect. 11 h 30.

LOEW'S III: — *Chances Are* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 9 h 35, ven. sam. dern. spect. 11 h 50.

LOEW'S IV: — *Beaches* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 05, ven. sam. dern. spect. 11 h 40.

LOEW'S V: — *Accidental Tourist* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 40.

LOEW'S VI: (525-8600) — Ven. salle 1: *La commissaire* 19 h — *Le moine et la sorcière* 21 h — Salle 2: *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 19 h 15 — *Le petit soldat* 21 h 15 — Salle 3: *Le déclin de l'empire américain* 19 h 30 — *Brazil* 21 h 30 — sam. salle 1: *Le moine et la sorcière* 19 h 15 — *L'île du Pascali* 21 h — salle 2: *Cocoon*, le retour 16 h — *Le moine et la sorcière* 19 h — *L'île de Pascali* 21 h — Salle 3: *Le déclin de l'empire américain* 19 h 30 — *Brazil* 21 h 30.

LOEW'S VII: (866-6991) — *Police Academy* 6 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 30.

LOEW'S VIII: — *Leviathan* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45, ven. sam. dern. spect. 11 h 55.

LOEW'S IX: — *Snake Eater* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 ven. sam. dern. spect. 11 h 20.

LOEW'S X: — *The Rescuers* 12 h 15, 2 h 20, 4 h 25, 6 h 30, 8 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 30.

LOEW'S XI: — *Lean on Me* 1 h 30, 4 h, 6 h 50, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 35.

LOEW'S XII: — *Three Fugitives* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 ven. sam. dern. spect. 11 h 50.

PARADIS I: (354-3110) — *Dans le ventre du dragon* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sem. 7 h, 9 h.

PARADIS II: — *Tequila Sunrise* sam. dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 sem. 7 h, 9 h 10.

PARADIS III: — *Jumeaux* sam. dim. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35, sem. 7 h 15, 9 h 15.

PARISIEN I: (866-3856) — *Rainman* 1 h, 3 h 45, 6 h 40, 9 h 40.

PARISIEN II: — *Les nouveaux tricheurs* 12 h 40, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 30, mer. 12 h 40, 2 h 55, 5 h 05, 9 h 40.

PARISIEN III: — *Bernard et Bianca* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.

PARISIEN IV: — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 20.

PARISIEN V: — *Tap Dance* 5 h, 9 h 30 — *L'agent fait la force* 1 h, 3 h, 7 h 20.

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4245) — *Skin Deep* 2 h 15, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40.

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Rooftops* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45.

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Mississippi Burning* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 40.

PLACE DU CANADA: — *Lawrence of Arabia* 1 h 30, 7 h 30.

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — *Jumeaux* sem. 7 h 10, 9 h 20, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20.

PLACE LONGUEUIL 2: — *Tequila Sunrise* sem. 7 h 20, 9 h 40, sam. dim. 1 h 45, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40.

SAINT-DENIS I: (845-3222) — *Tequila Sunrise* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30.

SAINT-DENIS II: — *Jumeaux* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.

UNIVERSITÉ: MtL (849-0041) — *L'Indomptable* 7 h 15, 9 h 20, sam. dim. 1 h, 3 h 05, 5 h

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montreal
	1821.72 + 20.52
Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
3651.66 + 29.53	2340.71 + 20.17
Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US\$)
83.65 + .04	388 - 2
Taux d'escompte	Inflation
12.18%	4.3%

VIE DES ENTREPRISES

Hausse des bénéfices de Seagram

SEAGRAM, numéro 2 mondial des vins et spiritueux, a réalisé des bénéfices nets records de \$ 589 millions US au cours de l'exercice annuel clos le 31 janvier 1989, contre \$ 521 millions US l'année précédente, soit une hausse de 13 %. Le bénéfice net par action ordinaire a atteint \$ 5.11 US pour la période sous revue, soit une hausse 12 % par rapport aux \$ 4.56 US de l'année précédente. Seagram se classait l'an dernier au quatrième rang des compagnies canadiennes par l'importance de ses profits. Le chiffre d'affaires du puissant groupe canadien, en progression de 32.5 %, est passé de \$ 3.8 milliards US à \$ 5 milliards US au 31 janvier dernier.

Cott achète une usine de Seven-Up

BREUVAGES Cott a conclu une entente avec Seven-Up Canada dans l'intention d'acquérir l'usine d'emouteillage de Seven-Up Canada de Mississauga, en Ontario, pour la somme de \$ 8 millions. L'installation sera louée à 7-Up pour une période de un an qui se terminera le 31 mai 1990.

Chute du bénéfice de Lassonde

INDUSTRIES Lassonde annonce que son bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 s'est élevé à \$ 892,600 (soit 13 cents par action) comparativement à \$ 2,191,200 pour l'exercice antérieur. Les ventes pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 se sont élevées à \$ 86,070,500 en hausse de 5.2 % sur les ventes de \$ 81,803,100 de l'exercice antérieur. Selon le président Jean-Paul Barré, la diminution du bénéfice est attribuable principalement à « une compétition très agressive dans notre secteur ».

Venmar augmente ses ventes

VENMAR annonce que ses ventes consolidées pour l'année 1988 terminée le 31 décembre dernier ont atteint \$ 34,514,427 comparativement à \$ 28,846,831 en 1987, soit une hausse de 20 %. Le bénéfice net avant poste extraordinaire s'élève à \$ 1,017,669 en regard de \$ 336,012 enregistrés en 1987, une augmentation de 303 %. Le bénéfice net par action avant poste extraordinaire est de 16 cents en 1988 comparativement à 5 cents en 1987.

Plus de Jaguar, moins de profits

LE CONSTRUCTEUR britannique de voitures de luxe, Jaguar, a annoncé jeudi que son bénéfice net après impôts était en baisse de 54 % pour l'année 1988, en raison de la chute du dollar qui a obéré les résultats de la division nord-américaine. Le bénéfice net après impôts de 1988 sera donc de 28.4 millions de livres, au lieu de 61.3 millions de livres en 1987. Les ventes ont augmenté de 7.3 %, atteignant 1,075 milliards de livres contre 1,002 milliards l'année précédente. La hausse des ventes touche surtout l'Europe et l'Asie.

Émission de \$ 150 millions d'Imasco

IMASCO va émettre pour \$ 150 millions d'actions privilégiées de premier rang perpétuelles, dans le courant de ce mois. Elles seront assorties d'un dividende privilégié cumulatif en espèces qui sera versé trimestriellement à partir du 30 juin. Le taux du dividende annuel a été fixé à 7.90 %, jusqu'au 30 juin 1994. Purdy Crawford, grand patron d'Imasco, a déclaré que le produit de l'émission servira à réduire la dette à taux flottant de la compagnie. Parmi les preneurs fermes de l'émission on relève RBC Dominion Securities, Gordon Capital Corporation, Wood Gundy, Toronto Dominion Securities et Lévesque Beaubien. Les actions seront distribuées par placements privés.

MONDE DE LA FINANCE

Seagram a un bénéfice de \$589 millions

LA COMPAGNIE Seagram a obtenu un bénéfice net de \$ 589 millions pour les douze mois terminés au 31 janvier. Les ventes sont passées de \$ 3.8 à \$ 5 milliards de 1987 à 1988. Le bénéfice d'exploitation a notamment connu un bond, passant de \$ 285 à \$ 425 millions. Il s'agit là d'une progression de 49 %. La compagnie attribue notamment cette amélioration à l'apport de ses filiales Tropicana et Martell. Le revenu de dividende provenant de Dupont a aussi progressé de \$ 179 à \$ 202 millions. Seagram détient une participation de 22.9 % dans E.I. du Pont de Nemours. Le bénéfice net réparti de du Pont s'est aussi accru de \$ 211 à \$ 284 millions. La compagnie Seagram a des entreprises affiliées dans 28 pays. Elle est l'un des chefs de file de la production et de la commercialisation des vins, spiritueux et coolers. Seagram commercialise notamment Chivas Regal, Glenlivet, Crown Royal, Martell, les champagnes Mumm, Perrier-Jouët, le porto Sandeman et les vins Barton et Guequier. Le bénéfice par action s'est élevé à \$ 6.12 par rapport à \$ 5.46 l'année précédente.

Un bon trimestre pour la Financière Power

LA CORPORATION Financière Power déclare un bénéfice net de \$ 161 millions pour son exercice financier 1988, soit une hausse de 11.7 % par rapport aux \$ 144 millions de l'année précédente. Il y a eu des charges extraordinaires de \$ 4 millions en regard de crédits de \$ 37 millions en 1987 de sorte que le bénéfice après poste extraordinaire a glissé de \$ 182 à \$ 157 millions. Cependant, le bénéfice du quatrième trimestre s'élève à \$ 42 millions au lieu de \$ 25 millions. Il s'agit de 46 cents par action au lieu de 27. Pour toute l'année, il s'agit de \$ 1.73 au lieu de \$ 2.04. Le bénéfice de Great West Lifeco s'élève à \$ 95 millions au lieu de \$ 64 millions, mais celui du Groupe Investors a régressé de \$ 46 à \$ 41 millions. Finalement, le bénéfice de Montreal Trustco a été porté de \$ 52 à \$ 61 millions.

LES VOLS MYSTÈRES DANS LES GUICHETS

Desjardins fait le ménage chez Secur pour conserver intacte sa réputation

Sylvain Blanchard

LE MOUVEMENT Desjardins a pris des mesures radicales pour préserver sa crédibilité et celle de Sécur, sa filiale chargée de l'approvisionnement des guichets automatiques, à la suite de vols survenus dans les coffres-forts de trois guichets, en 1988.

La haute direction de l'agence a été largement remaniée, et toute la procédure de sécurité a été resserrée, ont confirmé au DEVOIR deux dirigeants du Mouvement.

Mais, en même temps, la plus importante fédération du mouvement, celle de Montréal, tente une expérience pilote pour savoir si l'approvisionnement des guichets ne pourrait pas désormais être effectué uniquement par des employés des caisses.

Dès la semaine prochaine, des employés de la Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec approvisionneront eux-mêmes les guichets automatiques de 25 caisses populaires de l'île de Montréal après les heures d'ouverture.

« L'objectif est de rationaliser nos opérations, économiser de l'argent et optimiser la sécurité si cela est possible », explique M. Jacques L'Abbé, 1er vice-président Finance techniques et gestion à la Fédération de Montréal. « Les services de Sécur pour l'approvisionnement des guichets automatiques (et leur réparation) nous coûtent des centaines de milliers de dollars chaque année. C'est beaucoup d'argent ».

Desjardins tirera les conclusions de cette expérience dans trois mois. « Et si nos analystes y voient un net avantage, ajoute M. L'Abbé, les différentes fédérations du Mouvement seront invitées à réfléchir sur l'opportunité d'étendre cette façon de faire à l'échelle du Québec ».

Cet essai est vu d'un mauvais oeil par la direction de Sécur. Car, si l'expérience s'avère concluante, l'agence pourrait perdre d'importants contrats, au moment même où l'entreprise vient de connaître un premier exercice rentable après cinq ans de déficits continus.

« La direction de Sécur souhaite évidemment le statu quo, dit M. L'Abbé. Mais dans l'hypothèse où l'expérience s'avère positive, la rentabilité de la filiale ne sera pas menacée. Parce qu'avec moins de contrats, Sécur aura aussi moins de coûts ».

Tout cela survient quelque mois après que Desjardins ait remanié la haute direction de Sécur et renforcé

tous les dispositifs de sécurité des coffres-fort de ses guichets automatiques. Les mutations de personnel ont touché la présidence générale de Sécur, la direction de la division des guichets, de même que le service des enquêtes.

Craignant que les vols — encore inexpliqués — survenus à l'intérieur de guichets automatiques situés à Longueuil, Terrebonne et Valleyfield, n'entachent son image, le Mouvement a pris une autre décision importante.

Le 9 janvier dernier, l'institution a engagé pour trois mois, le vérificateur François Joly, de la maison Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés, pour assumer la direction de Sécur.

« Nous sommes allés le chercher pour faire le point sur nos activités, explique M. Laurent Ponton, président du conseil d'administration de Sécur. Le temps est venu d'ajuster le tir, et nous pensons que la personne la mieux placée pour nous éclairer là-dessus est quelqu'un de l'extérieur à l'entreprise ».

« A l'heure actuelle, précise-t-il, Sécur fait du transport de valeurs, du gardiennage, et des enquêtes. 60 % de ses activités se font avec des institutions autres que Desjardins. Nous voulons savoir de M. Joly si Sécur devrait limiter ses services aux caisses populaires ou, au contraire, poursui-

EXCLUSIF

vre son expansion. Et, le cas échéant, comment mieux gérer cette croissance. Bref, on cherche à savoir où on s'en va ».

La nomination de M. Joly est survenue au moment où Sécur complétait un chambardement total des habitudes de travail de ses 50 employés affectés à l'approvisionnement des guichets automatiques. Ce service est aujourd'hui une division distincte et autonome par rapport aux autres activités de Sécur. Les responsabilités de chacun sont « clairement » définies, de même que l'encadrement des ressources, les procédures de contrôle, etc.

Et on a émis une nouvelle directive.

« Depuis sept mois, tous les individus qui postulent un emploi à l'approvisionnement des guichets automatiques passent le détecteur de mensonge », révèle M. André Damico, chef délégué du syndicat des préposés aux guichets automatiques chez Sécur, précisant que les enquêteurs de Sécur font également deux mois de recherche sur le passé de ces personnes pour s'assurer de leur honnêteté.

M. Damico indique que tous ces

changements ont créé certaines frictions parmi le personnel, mais que, malgré tout, le climat général de travail s'est amélioré.

« Sécur a connu des moments difficiles l'an dernier, rappelle-t-il. Un important coup de barre était nécessaire. Aujourd'hui, la situation s'améliore. L'administration de Sécur est plus structurée. L'encadrement est meilleur et nous avons droit à des séances de formation, ce que le syndicat demandait depuis longtemps. Le dialogue entre patrons et employés s'est amélioré, notamment parce que la direction admet plus facilement ses erreurs. Mais ça pourrait être encore beaucoup mieux ».

M. Damico a tout frais en mémoire la dure période qui s'est échelonnée entre décembre 87 et septembre 88, au cours de laquelle trois guichets automatiques du Mouvement Desjardins se sont fait dévaliser.

« Tous les employés affectés aux guichets, de même que plusieurs cadres ont subi des interrogatoires très serrés de la Sûreté du Québec et de Sécur, explique M. Damico. Les enquêteurs ont vérifié plusieurs comptes de banque et cartes de crédit. On nous a questionnés sur nos vie personnelles, nos habitudes de travail, bref rien n'a été oublié. Mais, en bout de piste, les enquêteurs n'ont rien trouvé. Absolument personne n'a pu être pointé du doigt ».

Comment les vols ont été commis

Sylvain Blanchard

L'ENQUÊTE de la Sûreté du Québec sur les trois vols survenus en 88 dans les guichets automatiques de Desjardins à Longueuil, Valleyfield et Terrebonne, n'a jusqu'ici rien donné, affirme M. Laurent Ponton, vice-président aux services techniques de la Fédération des caisses populaires de Québec et président du conseil d'administration de Sécur.

« Les interrogatoires, les filatures et l'écoute électronique ont été un échec, dit-il. L'enquête est toujours ouverte, mais c'est théorique. Les enquêteurs possèdent trop peu d'indices ».

« Tout ce que l'on sait, c'est ce que les vols ont été effectués sans effraction, donc par des gens qui avaient tous les outils en main (clés du vestibule, numéro de combinaison des coffres, etc.). Et qu'ils ont eu lieu entre 2 heures et 6 heures le matin dans les réserves des guichets ».

Ces réserves sont des compartiments contenant des

milliers de dollars situés à l'intérieur du coffre-fort enveloppant le guichet.

Ceux qui y ont accès sont les préposés à l'approvisionnement en billets, c'est-à-dire des employés de succursale et, après les heures d'ouverture, les agents de Sécur. Toutes ces personnes possèdent une clé qui leur permet d'entrer dans le vestibule où est situé la partie arrière du guichet.

Avant d'atteindre le coffre-fort, ils doivent neutraliser deux systèmes d'alarme en s'identifiant par téléphone à la centrale informatique de Desjardins. Puis, à l'aide d'une autre clé, ils ouvrent le guichet en effectuant la combinaison prévue, et déposent (ou retirent !) l'argent de la réserve du guichet automatique.

Lorsque les vols ont été commis, la centrale informatique fermait le réseau à 2 heures le matin, entraînant l'arrêt des transactions des éparpillés, mais surtout l'interruption du signal électronique émis par le coffre-fort du guichet automatique lors de son ouverture par un préposé.

Depuis l'automne, la centrale informatique du Mouvement Desjardins fonctionne 24 heures par jour.

Michel Van de Walle de la Presse Canadienne

LE MINISTRE québécois de l'Energie et des Ressources, John Ciaccia, a réclamé hier d'Ottawa une contribution variant entre \$ 125 millions et \$ 150 millions pour la construction d'un nouveau pipeline dans le cadre du projet Soligaz.

Pour justifier cette demande, M. Ciaccia fait valoir que le mauvais état actuel du pipeline entre Sarnia et Montréal rend impossible sa conversion pour le transport des liquides de gaz naturel (LGN) nécessaires à Soligaz. Or, affirme-t-il, si ce pipeline est si mal en point, c'est qu'il a été construit « en panique » au cours de l'hiver 1974 dans le cadre de la Politique nationale de l'énergie dont Ottawa était responsable. A l'époque c'est le gouvernement libéral de Pierre-Élliott Trudeau qui était au pouvoir.

« Il ne faut pas que le Québec soit pénalisé parce que certains ont mal fait leur travail en 1974 », a lancé M. Ciaccia alors qu'il prenait la parole hier à Montréal à un colloque sur les grands projets. La construction d'un nouveau pipeline est estimée à \$ 200 millions. Le projet Soligaz comme tel est évalué à \$ 170 millions mais sa réalisation enclencherait des investissements dans diverses usines dans la région de Montréal pour une somme oscillant entre \$ 1.2 et \$ 1.7 milliard.

Si le ministre a fait cette sortie publique à propos de Soligaz, c'est qu'il est inquiet des signaux en provenance d'Ottawa sur les compressions budgétaires et le programme d'austérité que le ministre des Finances, Michael Wilson, est à préparer. « Il ne faut pas que le déficit fédéral soit une excuse pour retarder Soligaz », a prévenu M. Ciaccia.

Il souligne qu'Ottawa a pris des engagements financiers importants, milliardaires dans le cas d'Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve. « Le Québec paie 25 % de l'aide fédérale de \$ 3 milliards à Hibernia. Comme bon Canadien je suis d'accord pour soutenir les projets des autres provinces mais cela doit fonctionner dans les deux sens. Ce que nous demandons, c'est un vingtième de l'aide à Hibernia ».

M. Ciaccia affirme toutefois qu'Ottawa a « accepté le principe d'une participation fédérale » à Soligaz. Il en veut pour preuve une lettre datée du 27 janvier dernier de la part de l'ancien ministre fédéral de l'Energie, Marcel Masse, qui évoque l'éventualité d'un apport financier des deux gouvernements. Mais M. Masse est devenu entre-temps ministre des Communications tandis que Jake Epp, un député du Manitoba, détient maintenant le portefeuille de l'Energie. Dans cette lettre, M. Masse ne prenait toutefois pas d'engagements sur un montant précis d'aide fédérale, a indiqué M. Ciaccia.

Pipeline

La conversion de l'ancien pipeline aurait coûté environ \$ 50 millions. Toutefois, ces dernières semaines, il est devenu évident que le vieux pipeline entre Sarnia et Montréal ne pouvait être aménagé pour répondre aux besoins de Soligaz. « Ce pipeline a été construit selon des normes inférieures », a affirmé M. Ciaccia et la seule alternative est de construire un nouveau pipeline.

Or, la construction d'une nouvelle ligne fait grimper la facture à \$ 200 millions. Le consortium Soligaz, a dit M. Ciaccia, est toujours disposé à verser \$ 50 millions mais le reste des coûts devrait être assumé pour l'essentiel par Ottawa, soit pour une somme oscillant entre \$ 125 et \$ 150 millions.

C'est la première fois que le gouvernement québécois exige publiquement une aide financière précise d'Ottawa pour Soligaz. Le président de Pétromont et de Soligaz, André Lapalme, avait attaché le grelot en novembre dernier en affirmant que le fédéral devait assumer sa part de responsabilité dans l'affaire. Mais il ne parlait alors que des frais de conversion de \$ 50 millions.

Voilà plus de deux ans que le projet Soligaz piétine, les experts s'étant querellés autour du caractère sécuritaire d'une conversion.

Selon M. Ciaccia, il est urgent de passer aux actes. Il craint en effet que certains investissements prévus en aval de Soligaz soient compromis par des retards additionnels. M. Ciaccia souhaiterait que l'Office na-

tional de l'énergie examine le dossier en mai-juin afin que les travaux de construction puissent démarrer à l'automne.

Pour convaincre Ottawa en cette période d'austérité, M. Ciaccia fait valoir que l'argent injecté dans le nouveau pipeline serait recouvré en deux ou trois ans à peine, grâce aux incidences fiscales des divers projets. Sans compter qu'après-coup, il s'agirait de recettes fiscales nettes qui entreraient annuellement dans les coffres fédéraux. En fait, dit M. Ciaccia, Soligaz n'est pas un projet « spéculatif » mais sa rentabilité est déjà assurée.

Signalons enfin que le ministre a évoqué un nouveau projet qui pourrait être réalisé dans l'est de Montréal. Il s'agit d'une usine pilote de Noverco pour produire de l'acétylène et du noir de charbon, des produits qui entrent dans la fabrication de résine pour la soudure. Le projet de \$ 25 millions utiliserait une énorme quantité d'énergie électrique, soit 400 mégawatts, afin de transformer 6000 barils par jour de liquides de gaz naturel.

Labatt a eu son prix pour Catelli

AVEC LA VENTE mercredi de sa filiale Catelli aux sociétés Campbell et Borden, John Labatt a reçu plus d'argent que ce que les analystes financiers prévoient. Alors que la plupart d'entre eux estimaient la valeur de Catelli à \$ 200 ou \$ 225 millions, Labatt aurait empoché plus de \$ 250 millions, voire près de \$ 300 millions, selon les premières évaluations.

Le montant de la transaction n'a pas été révélé pour l'instant. A tout événement, Labatt devra le dévoiler dans son prochain rapport annuel. Les ententes sont sujettes à l'approbation des conseils d'administration des compagnies, d'Investissement Canada et du Bureau fédéral de la concurrence.

Fabricant de soupes et d'aliments surgelés ou cuits au four, Campbell s'empare des soupes Habitant de Catelli, de ses cornichons et de ses confitures, de même que de ses champignons frais.

Borden, qui possède déjà le lait condensé Eagle Brand et le maïs Cracker Jack, prend les pâtes alimentaires de Catelli, ses saucés à spaghetti et ses desserts.

Avec des ventes annuelles de quelque \$ 200 millions, Catelli embauche environ 1,200 salariés dans huit usines au Québec, en Ontario et en Alberta.

Le vice-président aux finances de Labatt, M. Robert Vaux, a assuré que tous les emplois seront non seulement maintenus, mais probablement augmentés. « Nous nous attendons à ce que les nouveaux propriétaires ajoutent de nouveaux produits, augmentant ainsi le nombre d'emplois ».

M. John Cassaday, président de Campbell, a noté pour sa part que cette transaction n'aura que « peu ou pas d'effet » sur les emplois, dans les deux usines du Québec que la compagnie achète.

Labatt, dont le siège social se trouve à London, en Ontario, possède la plus importante brasserie au Canada, en plus d'intérêts dans les aliments préparés, les produits laitiers, les jus de fruit et les vins.

Labatt, d'un autre côté, administre un réseau de télévision consacré uniquement aux sports et détient 45 % des actions de l'équipe de baseball Blue Jays, à Toronto.

Selon l'analyste montréalais Jacques Kavafian, de la firme Midland Doherty, Catelli « n'aurait tout simplement pas pu faire face à la concurrence de compagnies comme Borden et Campbell dans le contexte de libre-échange » entre le Canada et les États-Unis.

LA VIE ECONOMIQUE

Air Canada prend un nouvel envol en France

Le transporteur national inaugure aujourd'hui une ligne directe sur Nice sans escale à Paris

Jean-Paul Bury
de la Presse Canadienne

PARIS — Air Canada ouvre aujourd'hui une ligne directe sur Nice. Une grande première, puisque depuis 30 ans les avions à la feuille d'érable ne pouvaient se poser, en France, que sur les seuls aéroports de Paris.

La nouvelle ligne Nice-Londres-Montréal-Toronto, avec deux vols hebdomadaires et trois à partir de juin, devrait permettre à la compagnie nationale d'augmenter très nettement son trafic sur la France et aussi sur l'Angleterre, avec quelque 20.000 passagers supplémentaires par année, estime le directeur général d'Air Canada Europe et Afrique. « Nous avons choisi Nice car c'était déjà la première destination de nos passagers en correspondance à Paris, explique M. Bernard Desanlis. Dès lors, pour nous, il valait mieux pouvoir les amener jusqu'à leur destination finale ».

Mais ce qui rend aussi le directeur d'Air Canada très optimiste c'est que la compagnie prend pied, aux côtés d'Air France, de la British Airways et de Dan Air, sur l'une des lignes européennes les plus fréquentées, Nice-Londres. Sur cette courte destination, les passagers d'Air Canada pourront aussi profiter du confort des longs courriers, bénéficiant ainsi de meilleurs prestations de vols et notamment de la classe affaire Air Canada. Pour une destination de luxe, comme Nice et la Côte d'Azur, deuxième région de congrès internationaux en France, après Paris,



leader mondial, c'est aussi un plus qu'Air Canada entend exploiter à fond.

« La qualité et la sécurité » c'est d'ailleurs le credo de la direction de la compagnie. « Notre réputation ici, en Europe, est excellente. La qualité

des prestations d'Air Canada fait souvent la différence. C'est notre force de vente et nous entendons poursuivre dans cette voie », annonce M. Desanlis qui ne nie pas pourtant les retards, annulations et autres incidents qui ont affecté ces

derniers mois et encore cette semaine, les vols transatlantiques.

Mardi, le Lockheed 1011 qui devait assurer la liaison Paris-Montréal a même dû regagner l'aéroport de Roissy, lorsque le commandant de bord, prêt à décoller s'est aperçu

qu'une fumée suspecte s'échappait de l'un des réacteurs. Fausse alerte, mais les 277 passagers du vol n'ont pu partir que le lendemain matin.

Rapport à l'appui M. Desanlis affirme cependant qu'Air Canada remonte la pente. « Depuis le début de l'année deux retards seulement sont imputables directement à la compagnie pour des problèmes de sécurité. Pour tout le reste il s'agissait soit d'une saturation du trafic dans le ciel européen — l'un des gros soucis —, soit d'un problème climatique auquel Air Canada est bien sûr exposée plus que tout autre compagnie », souligne le directeur général qui annonce une amélioration prochaine et très sensible de la régularité des vols, notamment Montréal-Paris. « A partir d'avril la Suisse sera desservie directement de Toronto, ce qui nous laissera un coussin de sécurité plus important à Paris pour pallier les défaillances. Et puis surtout, à compter de la mi-juin nous allons récupérer tous nos Boeing 747 combi qui sont en révision et en reconfiguration intérieure. C'est dire qu'on sera beaucoup plus à l'aise pour tenir les horaires ».

Il faut dire aussi qu'Air Canada doit se battre sur beaucoup de fronts en France où les vols charter, sur l'Atlantique Nord particulièrement, battent chaque été des records. « La compétition est dure », reconnaît-on chez Air Canada et elle le sera encore plus cette année car en dépit du reclassement de Wardair, comme compagnie régulière, à compter du 1er mai prochain, le gouvernement français a maintenu les 200.000 sièges charter, annuels, sur le Canada. « C'est une dure concurrence pour nous. Mais nous avons les moyens de gagner la partie », assure M. Desanlis.

Après quelques trous d'air l'an passé, où elle a quand même transporté 113.000 passagers au départ de Paris, la compagnie nationale a semblé-t-il de nouveau le vent en poupe, en France.

Après des mois de lutte à l'inflation, l'économie américaine montre des signes de ralentissement

WASHINGTON (AFP) — L'économie américaine, après plusieurs mois de lutte à l'inflation, montre maintenant des signes de ralentissement. Pour peu que les chiffres qui seront divulgués aujourd'hui sur l'évolution des prix du gros soient réconfortants, le marché, qui a fait montre, hier, de retenue, connaîtra sa première véritable bonne nouvelle depuis des lustres.

Après l'annonce mercredi d'une autre contraction du déficit commercial, le gouvernement américain fait savoir, hier, que le nombre de mises en chantier a chuté en février, que le niveau de production demeure stable et que le taux d'utilisation des capacités de production recule.

Ces indicateurs semblent constituer les premiers signes d'un ralentissement de la croissance — jugée trop forte donc facteur d'inflation — que l'on tente de freiner par une politique de taux d'intérêt élevés. Une décélération de la croissance serait bien vue par les marchés financiers car elle pourrait écarter les risques de « surchauffe » économique et l'éventualité d'un nouveau tour de vis dans la politique de crédit de la Réserve fédérale (Fed).

Le marché s'est montré prudent devant ces bonnes nouvelles qui, il y a peu, aurait propulsé l'indice boursier en forte hausse. Le dollar s'est légèrement apprécié face au yen (130,83 yen) mais a fléchi par

rapport au mark allemand (1,8693). Les interventions des banques centrales européennes en début de journée ont forcé le marché à restreindre ses envies de tester un nouveau plafond.

Pour sa part, l'indice Dow Jones a gagné 20,17 points pour clore à 2.340,71 points.

L'activité dans l'industrie américaine, jusqu'ici dopée par les exportations, a marqué le pas en février. La production industrielle, qui augmentait régulièrement depuis un an, est restée inchangée le mois dernier (contre une hausse de 0,4 % en janvier), a indiqué la Fed. Cette stabilité a permis un recul — le premier depuis septembre dernier

— du taux d'utilisation des capacités de production: les usines américaines ont tourné à 84,3 % de leurs capacités contre 84,5 % en janvier, niveau le plus haut depuis près de dix ans.

Ce taux est considéré par les analystes comme un élément essentiel en matière d'inflation car le fait que les entreprises américaines tournent actuellement à leur capacité de production quasi-maximale a tendance à jouer en faveur d'une accélération des prix.

Autre signe apparent d'un ralentissement de la croissance: les mises en chantier de logements ont chuté de 11,4 % en février — baisse la plus forte depuis mai dernier — après un bond de 7,2 % en janvier dû en grande partie au temps exceptionnellement doux.

L'ensemble de ces indicateurs vont dans le même sens et confirment d'autres statistiques publiées ces derniers jours aux États-Unis, soulignent les analystes.

Le département du Commerce avait annoncé mardi un recul des ventes de détail en février (-0,4 % après une hausse de 0,7 % en janvier), montrant un ralentissement des dépenses de consommation. Cette décélération de la consommation était également apparente dans le net recul des importations en janvier révélié lors de la publication mercredi des chiffres du commerce extérieur.

Ces statistiques, qui faisaient état d'une réduction sensible du déficit commercial américain (\$ 9,5 milliards US contre \$ 11 milliards US en décembre), montraient également une baisse des exportations, susceptible de « soulager » l'industrie américaine.

Légère hausse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a relevé son taux d'escompte à 12,18 % hier, alors qu'il était resté inchangé à 12,12 % depuis deux semaines.

Les analystes estiment que cette hausse est probablement insuffisante pour inciter les banques à relever leur taux de base immédiatement, mais elles pourraient changer d'idée au vu des statistiques sur l'inflation en février, qui doivent être rendues publiques aujourd'hui.

L'indice des prix à la consommation, qui sert à mesurer l'inflation, doit sortir aujourd'hui. Une hausse de taux par rapport à celui de janvier, qui était de 4,3 %, pourrait amener les banques à relever leurs taux d'intérêt. Les statistiques sur le commerce international en janvier sont également attendues aujourd'hui.

Même si les taux privilégiés n'ont pas bougé, la Banque Toronto-Dominion a haussé, hier, certains taux en vigueur sur les prêts hypothécaires.

Les analystes soutiennent que le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, attend maintenant de voir si les hausses successives des taux plus tôt cette année ont engendré l'effet escompté, c'est-à-dire un ralentissement de l'activité économique et un amincisse-

ment de l'inflation.

M. Georges Saba, du Montréal Trust, a affirmé, hier, que les augmentations salariales et les hausses du prix du pétrole ont accru les pressions inflationnistes au moment où des signes de ralentissement apparaissent.

À son avis, cette situation soulève le spectre de la stagnation qui allie inflation et stagnation économique. « Une telle perspective ne peut être écartée pour le moment », dit-il.

Mme. Patti Croft, économiste chez Burns Fry de Toronto, a pour sa part déclaré que la très légère hausse du taux d'escompte survient en dépit des efforts de la Banque du Canada tout au cours de la semaine de laisser sentir au marché sa volonté de stabiliser les taux d'intérêt.

« Je ne crois pas qu'une telle hausse du taux d'escompte soit suffisante pour faire augmenter le taux privilégié, mais je crois qu'une appréciation n'est pas écartée pour autant ».

Selon elle, la Banque du Canada tente de maintenir le statu quo sur le front des taux, le temps de voir comment se comporte l'économie.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 19

QC, District de Bedford, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, No. 466-02 000117-88-9. COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL - VS - 146574 CANADA INC. & AL. Le 27-03-89 à 11-00 heures au 896 Sherbrooke ouest, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de AU BOIN CROISSANT, saisis en cette cause, consistant en: 1. lave vaisselle Hobart et acc. 1 four à croissants et chaussons 2 portes en acier, 2 caisses enregistreuses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CÉQUE VISE. Information: 289-5487. Montréal, ce 13ème jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, Huisiers.

AVIS PUBLICS

POUR VOS RÉSERVATIONS

COMMUNIQUER AVEC:

PIERRETTE ROUSSEAU
OU
SYLVIE LAPORTE

HEURE DE TOMBÉE:

15h30 POUR

PUBLICATION

2 JOURS PLUS TARD

286-1200



WESTMOUNT

AVIS MODIFIÉ DE PRÉSENTATION
D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
« LOI CONCERNANT LA VILLE DE WESTMOUNT ».

Avis public est par la présente donné que la Ville de Westmount a apporté des modifications à son projet de loi d'intérêt privé visant à modifier la charte de la Ville de Westmount et les lois la modifiant qui a été déposé au bureau du Directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec en date du 9 septembre 1988, lesdites modifications ayant pour effet:

1. d'ajouter à l'article 5 dudit projet de loi une disposition destinée à modifier pour ladite Ville l'article 415 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), afin d'autoriser la Ville à accorder, par règlement, le droit exclusif à certains groupes ou catégories de personnes de stationner leur véhicule sur la chaussée de certaines rues aux conditions énumérées dans le règlement;
2. de supprimer l'article 10 dudit projet de loi, par lequel la Ville cherchait l'autorisation d'octroyer, par règlement, des crédits de taxe de services à l'égard d'une ou de plusieurs catégories de propriétés immobilières inscrites au rôle d'évaluation, et à l'égard de certains services;
3. de supprimer l'article 12 dudit projet de loi, par lequel la Ville cherchait l'autorisation d'établir un fonds de réserve jusqu'à concurrence de six millions de dollars pour les fins de financement de son programme d'auto-assurance; et
4. pour toutes autres fins.

Toute personne ayant raison d'intervenir quant à ce projet de loi privé et (ou) à l'égard des modifications mentionnées ci-dessus doit aviser:

Le Directeur de la législation
Assemblée nationale du Québec
Edifice Honoré-Mercier
2e étage "est"
1025, rue Saint-Augustin
Québec (Québec)
G1A 1A3

Westmount, ce 7 mars 1989.

Donovan + Donovan
Avocats de la Ville

appel d'offres

Gouvernement
du QuébecMinistère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni toute autre soumission.

Projet: CONTRAT DE CONCESSION AU PARC DE RÉCRÉATION
DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE.

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal pour l'exploitation en concession d'un service de location de bicyclettes, de location d'embarcations, la fourniture d'un service de réparation, la vente d'article de dépannage et l'offre de cours d'initiation à l'usage d'embarcations dans les limites du Parc de récréation des îles-de-Boucherville.

Le contrat de concession à intervenir sera d'une durée fixe de cinq (5) ans, soit pour les années d'opération 1989-1990, 1990-1991, 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994, débutant à la signature du contrat et se terminant le 31 octobre 1993.

Qualifications requises pour soumissionner: seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant obtenu les documents nécessaires en leur nom, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine et pouvant démontrer de façon satisfaisante les modalités d'exploitation qu'elles entendent appliquer.

Vente des documents: la vente des documents sera faite à l'adresse suivante du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30: Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) H1X 3E6.

Un montant non remboursable de 25 \$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministère des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Chaque soumission sera valable pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission de 5 000 \$ au nom du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou chèque visé de 2 500 \$ à l'ordre du Ministère des Finances.

Réception des soumissions: pour être considérées, les soumissions devront être reçues avant le 7 avril 1989 à 15 h 00 à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Ouverture des soumissions: l'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 7 avril 1989 à 15 h 00 à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Le sous-ministre,
Pierre Bernier

Québec

appel de candidatures

Gouvernement
du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sélection d'une agence de publicité

Le ministère de la Santé et des Services sociaux invite les agences de publicité de l'ensemble du territoire du Québec à poser leur candidature pour la réalisation d'une campagne de publicité relative à la santé mentale et à la déficience intellectuelle.

Le processus de sélection se fera en deux étapes et quatre agences de publicité seront appelées à présenter une proposition. Tout fournisseur peut obtenir ou consulter les documents d'appel d'offres, chaque jour ouvrable du gouvernement, entre 8h30 et 16h30, à l'adresse suivante:

Nicole McKenzie
Secrétaire du comité de sélection
Ministère des Communications
Direction de la publicité et des expositions
Edifice Cyrille-Duquet
1500-D, boul. Charest ouest, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Les offres doivent être déposées à cette adresse au plus tard le 31 mars 1989 à 11 heures.

Les offres reçues seront ouvertes à cet endroit et à l'heure limite fixée pour leur dépôt.

Seules les offres présentées par les fournisseurs ayant une place d'affaires au Québec et qui possèdent les qualifications minimales stipulées dans le cahier des charges seront considérées aux fins du contrat.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Si le soumissionnaire compte plus de 100 employés, il devra être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne si le contrat lui est adjugé.

L'obligation stipulée au paragraphe précédent s'impose à tout sous-contrat.

Toute autre information peut être obtenue de la secrétaire du comité de sélection en composant le numéro de téléphone suivant: (418) 643-7771.

Réjean Cantin
Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec

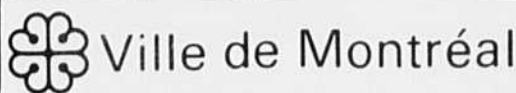
Ne
manquez
pasLE 1^{er} AVRILCAHIER
SPÉCIALÉLECTIONS
NOUVEAU
QUÉBEC

CAHIER BILINGUE INUKTITUT - FRANÇAIS

De plus ce supplément du Devoir sera diffusé
à 5.000 exemplaires au Nouveau Québec.TOMBÉE PUBLICITAIRE: 17 MARS
RÉSERVATIONS (514) 842-9645
ou télécopieur (514) 844-6175

LE DEVOIR

AVIS PUBLICS



AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours du mois de février 1989, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur des personnes, compagnies ou organismes ci-après mentionnés, aux prix indiqués en regard de leur nom, les biens immobiliers suivants:

- 1) une partie du lot 2638 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, située au nord-ouest de la rue Arthur-Lismer, entre l'avenue de Bois-de-Boulogne et la rue Paul-Comtois — **Villas Di Fiore Inc. - 140 000,00 \$**
- 2) lot 202-61 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, situé au nord de la rue Victoria, à l'ouest de la 36e avenue — **Robert Talbot - 11 000,00 \$**
- 3) lot 71-169 du cadastre du Village de Côte-des-Neiges, situé au sud-ouest de l'avenue Darlington et au nord-ouest du chemin Bedford — **Société d'habitation du Québec - 50 ans - rente annuelle de 2 200,00 \$**
- 4) lot 112-41 du cadastre du Village de Côte-des-Neiges, situé au sud-ouest de l'avenue Victoria et au nord-ouest de la rue Vézina — **Société d'habitation du Québec - 50 ans - rente annuelle de 2 200,00 \$**
- 5) lot 148-Pie 2400 du cadastre du Village de Hochelaga, situé au nord-ouest de la rue Rouen et au nord-est de la rue Florian — **Victoria Precision Inc. - 1,00 \$**
- 6) partie du lot 189 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Est), située à l'intersection nord-est des rues Berri et Notre-Dame avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 417, rue Berri — **Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal - 1,00 \$**

échange d'un terrain formé des lots 70 à 76 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Louis), situé sur le côté nord de l'avenue Viger, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, propriété de la Ville de Montréal, contre un terrain formé des lots 113, 114, 115, 120 et 121 et d'une partie du lot 119 dudit cadastre, avec bâtisses dessus érigées portant les numéros 995 à 1005, rue de Bullion et 970 à 992, avenue de l'Hôtel-de-Ville, propriété de 144286 Canada Inc. — **pouille de 475 000,00 \$ en faveur de 144286 Canada Inc.**

8) une partie du lot 78-77 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, située au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis et au sud-ouest de la 62e Avenue — **154419 Canada Limited, 154420 Canada Ltd et 154421 Canada Ltd - 8 950,00 \$**

9) une partie du lot 192 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, située au nord-ouest de la rue de Bellechasse, entre les 27e et 28e avenues — **Les Placements Jacpar Inc. - 90,00 \$**

Hôtel de Ville **Léon Laberge**
Montréal, le 13 mars 1989 **Greffier de la Ville**

VILLE DE MONTRÉAL AVIS PUBLIC

Règlements 8050, 8054, 8055, 8056, 8057, 8058, 8059, 8060, 8061, 8062, 8063, 8064, 8065, 8066, 8067, 8068, 8069, 8070, 8071, 8072, 8073, 8074, 8075, 8076, 8077, 8078.

Avis est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 6 mars 1989, séances du 7 et 9 mars 1989, a adopté les règlements suivants:

Règlement 8050 — Règlement sur la fermeture d'une partie du parc situé au nord-ouest de la rue de la Gauchetière, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, formé d'une partie du lot 619 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent).

Règlement 8054 — Règlement modifiant le règlement intitulé «Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques (2713)».

— Congrégation des Soeurs de la Résurrection — garderie — 4101, rue Saint-Hubert.

— L'Arrêt-Source Inc. — maison d'hébergement temporaire de dépannage et d'entraide pour femmes en difficulté — 10243 et 10249, avenue Christophe-Colomb.

— Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame — agrandissement Collège Regina Assumpta — 1750, rue Sauriol Est.

— Congrégation Belz — lieu de culte — 5336-040 et 5344-46A, rue Jeanne-Mance.

Règlement 8055 — Règlement portant approbation du plan de modification et d'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 1700 de l'avenue Docteur Penfield, dans le quartier de Saint-André.

Règlement 8056 — Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Règlement 8057 — Règlement modifiant le Règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882).

Règlement 8058 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110).

Règlement 8059 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villarey (4139).

Règlement 8060 — Règlement modifiant le Règlement sur les cafés-terrasses (5364, 5597, 5710 et 5767).

Règlement 8061 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal (3955).

Règlement 8062 — Règlement modifiant le Règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villarey (1920).

Règlement 8063 — Règlement portant approbation du plan d'agrandissement et d'occupation bâtiment industriel portant les numéros 11500, boulevard Armand-Bombardier et 7980, avenue Blaise-Pascal, dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Règlement 8064 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble comportant un bâtiment patrimonial restauré et un immeuble à bureaux situé à l'angle sud-ouest de l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Règlement 8065 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du Musée d'art contemporain dans le quadrilatère délimité par le boulevard de Maisonneuve et les rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain (6764).

Règlement 8066 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un complexe multifonctionnel du Complexe du Fort Inc. situé à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et du Fort (7796).

Règlement 8067 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel et commercial, situé à l'angle sud-est des rues Wellington et Bourgeois, dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.

Règlement 8068 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de 4 bâtiments résidentiels de type condominium sur un terrain situé à la rue Notre-Dame, entre les 55e et 57e Avenues, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

Règlement 8069 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation du complexe commercial et hôtelier «Hôtel Le Palais» (7105, 7220 et 7684).

Règlement 8070 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des marches et un escalier pour le bâtiment sis au 3670, Lorne Crescent, à Montréal.

Règlement 8071 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier en façade du bâtiment sis au 2235, de la rue Gillard.

Règlement 8072 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une marche et un balcon en façade du bâtiment portant les numéros 2316 et 2318, avenue Lalonde.

Règlement 8073 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier en façade du bâtiment sis aux 2026 à 2032 et 2034 à 2040, avenue Létourneau.

Règlement 8074 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier en façade du bâtiment sis aux 2042 à 2048, avenue Létourneau.

Règlement 8075 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec le balcon en façade du bâtiment sis aux 4620 et 4622, rue Boyer.

Règlement 8076 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une partie de l'escalier en façade du bâtiment sis aux 4617 à 4621, rue de Mentana.

Règlement 8077 — Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319).

Règlement 8078 — Règlement portant correction d'un renvoi dans le règlement édicté sous le numéro 7245.

RÈGLEMENT

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 30 janvier 1989, séance du 3 février 1989, a adopté le règlement suivant:

Règlement 8048 — Règlement autorisant un emprunt de 5 799 730,00 \$ pour la construction de conduits souterrains et les modifications à apporter au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8048 a été donné le 16 février 1989. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 8 mars 1989.

ORDONNANCE

Avis est par les présentes donné que le Comité exécutif, à sa séance du 22 février 1989, a édicté l'ordonnance suivante:

Ordonnance no. 1-1

Règlement sur les subventions à la rénovation ou à l'agrandissement des bâtiments industriels (7526, article 18, paragraphes f) et g) — 8900662

Copies de cette ordonnance peuvent être obtenues au bureau du Greffier, bureau 16, Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville **Léon Laberge**
Montréal, le 13 mars 1989 **Greffier de la Ville**

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. Bruno Tremblay, défendeur. Le 29 mars 1989, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 3470 rue Pacifique, en la cité de St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 balayeuse Hoover et 1 TV Black-Stripe Toshiba, 1 Vidéo Smith VHS et acc. etc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: Vian Martimbault, Huisser, A.S. Pelletier, Bernier, Martimbault, 647-6400, Montréal, 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. Gaetan Duquay, 106A Boul. Édouard #7, St-Philippe, Québec, J0L 2K0. Le 29 mars 1989, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 106A Boul. Édouard, #7, en la cité de St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Jeep 1979 Série 39 F103M-52163, licence N.Y.F. 744-Conditions: ARGENT COMP. TANT: Michèle P. Bernier, Huisser, A.S. Pelletier, Bernier, Martimbault, Montréal, 13 mars 1989.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie Garage Marcel Vaillancourt Inc. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre. Amos ce 9ième jour de février 1989. Président de la compagnie.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à KAY 7 SQUARED CORP. T/A ROBIN KAY a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ième jour de mars 1989, sous le numéro 4127862.

Ce 2ième jour de mars, 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VENTILATION VALTROL INC./VALTROL VENTILATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ième jour de mars 1989, sous le numéro 4127862.

Ce 10ième jour de mars, 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que la compagnie

2532-9780 QUÉBEC INC.

constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

DATE à Montréal, le 14 mars 1989

Me Angelo Valentini

Procureur de la compagnie.

MODES INTERNATIONALES BARNEY INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie «MODES INTERNATIONALES BARNEY INC.» constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, Québec, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, Québec, ce 28ème jour de février 1989

Les procureurs de la compagnie,

KAUFMAN, RESPIZ,

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 6 mars 1989 par lequel ENTREPRISES EXPORTECH INC. a cédé et transporté à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au BUREAU D'ENREGISTREMENT de la division d'Enregistrement de Montréal le 8 mars 1989 sous le numéro 4129975.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)

Le 13 mars 1989.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 27 février 1989 par lequel LES FOURRURES MARCEL PINO INC./MARCEL PINO FURS INC. a cédé et transporté à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au BUREAU D'ENREGISTREMENT de la division d'Enregistrement de Montréal le 3 mars 1989 sous le numéro 4127772.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)

Le 13 mars 1989.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-43-00061-894

COUR DU QUÉBEC

(Chambre de l'adoption)

A. Monsieur Raymond Malley

adresse inconnue.

ORDONNANCE

Le Tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la Jeunesse (Cour du Québec) du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 2 mai 1989 à 9 h 30 à m. salle 215 et vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Paul James ADAMS, né le 29 juin 1976 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de déposer les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut.

MONTRÉAL, le 3 mars 1989

Louise MARCOUX

Greffier-adjoint

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-02-041787-883

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT

PROTOTAIRE-ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

LAVACHE PARMEL ET SOOKNARINE MICHAEL,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PARMEL LAVACHE ET MICHAEL SOOKNARINE de comparaître au greffe de cette cour, situé au 10, St-Antoine, Montréal, dit district, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation amendé et déclaration amendée et avis en l'1-1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de LAVACHE PARMEL ET SOOKNARINE MICHAEL.

Lieu: MONTRÉAL,

Date: 14 mars 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FATHI SALEH, défendeur. Le 30 mars 1989, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 377, rue Roger Pilon en la cité de Dollard Des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de chambre et clavier C290, 1 TV black-micro-onde Hitachi, 1 TV couleur Toshiba, 1 Vidéo VHS Toshiba, 1 amplificateur Realistic, 1 laveuse et sècheuse Kenmore, 1 TV couleur 12" Matsui, 1 Vidéo Citizen, 1 Table tour nante et 1 lape cassette Marantz, 1 récepteur AM-FM Marantz. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. Bruno Tremblay, défendeur. Le 29 mars 1989, à 10 h 00 heures de l'avant-midi, au lieu d'entreposage du défendeur, au no. 3305 rue Pacifique à St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Tracteur case 580E, et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: Vian Martimbault, Huisser, A.S. Pelletier, Bernier, Martimbault, 647-6400, Montréal, 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 200-02-00943-886. Les Pétroles Irving Inc., demandeur, vs. FRANÇOIS DESJARDINS, défendeur. Le 29 mars 1989, à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 403, 4ème Avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Granada vert 78 n.s. 8W82128136 et acc. Conditions: ARGENT COMP. TANT: CLAUDE FORGET, huisser, 376-8780, Montréal, le 13 mars, 1989.

SPORTS

CHAMPIONNATS DE PATINAGE ARTISTIQUE

Kurt Browning gagne le titre mondial

d'après l'Agence France-Presse et Presse Canadienne

PARIS — Le Canada est à l'honneur : Kurt Browning a remporté le titre de champion du monde de patinage artistique, devant l'Américain Christopher Bowman, hier soir, à Paris.

Originaire d'Edmonton, Browning, âgé de 22 ans, est le quatrième patineur canadien à obtenir ce titre après Donald Jackson (1962), Doug McPherson (1963) et Brian Orser (1987).

Browning, d'une grande audace dans son programme libre, a conquis son premier titre majeur avec brio. Il a ainsi réussi une quadruple boucle piquée qui a définitivement convaincu le jury. « Techniquement, je

suis ravi de ce que j'ai réussi », a déclaré Browning.

Bowman a lui aussi montré une grande audace dans son programme. Mais le jury ne l'a pas estimé suffisant pour être digne du titre mondial en dépit d'une succession de difficultés de première valeur.

La médaille de bronze est revenue au Polonais Gregorz Filipowski dont le programme a été déterminant. Jamais ce patineur n'avait obtenu un résultat aussi flatteur.

Le grand perdant de cette compétition mondiale a été le Soviétique Alexandre Fadeev, le champion d'Europe en titre, qui a terminé en quatrième position. Fadeev a chuté sur un triple lutz et il a commis une autre faute grossière sur un axel.

Le Canadien Michael Slipchuk, le coéquipier de Browning avec le club Edmonton Royal Glenora, a pris la neuvième place.

D'une façon générale, la compétition masculine a été d'un niveau très moyen.

Browning, dont le programme a duré quatre minutes et demie, a reçu sept notes de 5.9 et deux de 5.8 de la part des neuf juges pour le mérite technique. Au chapitre de l'impression artistique il a mérité quatre 5.9, deux 5.8 et trois 5.7.

Techniquement, il a raté sa quadruple boucle, atterrissant sur deux pieds plutôt qu'un seul.

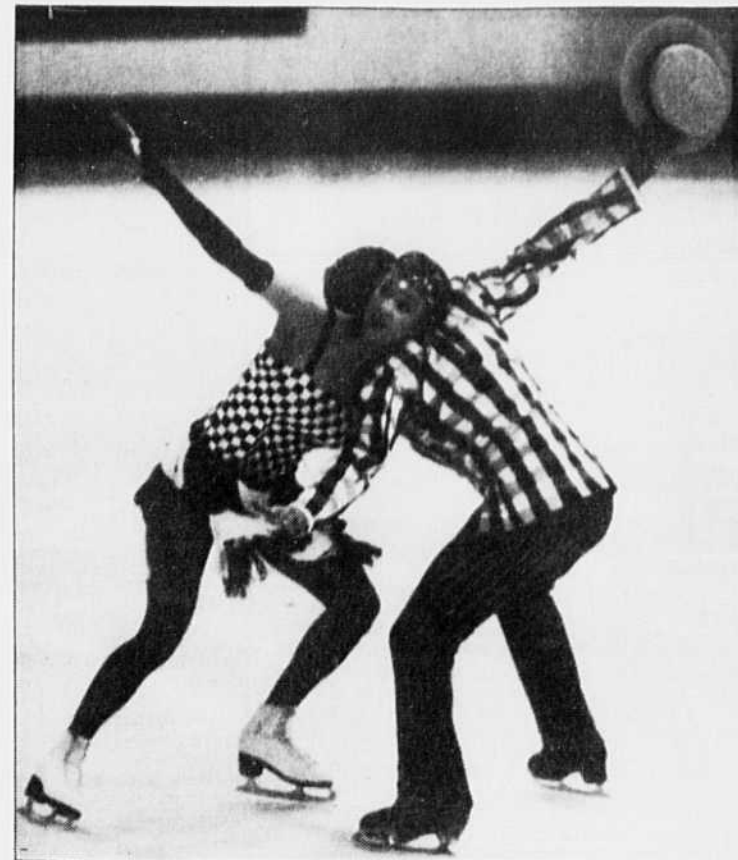
« La principale raison de ma victoire est la simplicité, a dit Browning. J'ai abordé la compétition

comme s'il ne s'agissait que d'un entraînement au Royal Glenora. »

Pour Browning, l'ascension qui l'a mené au championnat du monde a été phénoménale. Quinzième il y a deux ans, il s'est classé sixième l'année dernière et le voilà maintenant au sommet.

« Chacun a sa chance de progresser. Il s'agit de savoir profiter des occasions quand elles se présentent », a-t-il dit.

« Il va nous falloir quelques jours, après notre retour au Canada, pour réaliser la portée de ce que Kurt a accompli, a dit son entraîneur, Michael Jiranek. J'étais heureux lorsqu'il a remporté le championnat canadien, et je le suis tout autant aujourd'hui. »



Les Duchesnay 4e

PHOTO AP

Les championnats du monde de Paris ressemblent aux Jeux d'hiver de Calgary pour le couple Duchesnay. Isabelle et Paul séduisent les spectateurs, mais pas les juges. Le frère et la sœur ont été jugés cinquièmes en danse de création, reculant de la troisième à la quatrième place avant l'épreuve de danse libre d'aujourd'hui. Leur numéro incluait un chapeau, un boa en plumes et un accompagnement audio avec

des voix au départ. Les accessoires et arrangements vocaux sont contre les règles de la danse en patinage artistique. Les Duchesnay prétendent que le chapeau n'est pas un accessoire, mais seulement une pièce de costume d'époque nécessaire à leur numéro de Charleston. « Tout était selon les règles, blanc sur noir », a estimé Isabelle. Si les juges ne leur ont pas accordé plus de 5.7 points pour la composition, et 5.8 pour l'expression artistique, la foule de 3,500 spectateurs leur a accordé une longue ovation.

Corson : nouveau contrat

François Lemenu de la Presse Canadienne

SHAYNE CORSON avait raison de célébrer hier soir. Le jeune homme de Barrie en Ontario a paraphé en matinée une nouvelle entente avec le Canadien, mettant ainsi fin à de brèves négociations entre son conseiller Bill Watters et le directeur général du Tricolore, Serge Savard.

Corson a conclu une entente de deux ans assortie d'une année d'option.

« Je suis très heureux que le contrat soit signé. Je peux maintenant me concentrer entièrement au hockey et aux prochaines séries », a-t-il déclaré.

Le robuste ailier gauche avait décidé l'été dernier d'écouler son année d'option après avoir connu une saison très ordinaire. Hier, Corson a reconnu que la dernière offre du patron du Canadien était de loin supérieure à la première.

« Mon salaire ne se compare pas à ceux de Wayne Gretzky et de Mario Lemieux, mais je suis très satisfait de l'entente. »

« Et puis je suis très bien à Montréal, ajoute l'athlète âgé de 22 ans. J'aime les joueurs, l'équipe et la direction. Je ne pourrais être mieux traité ailleurs. »

Par ailleurs, le défenseur Peter Svoboda n'a pas accompagné le Canadien qui livrera ses deux prochains matchs à l'étranger, ce soir à Washington, et samedi à Pittsburgh. Svoboda souffre toujours d'une contusion au coccyx qui l'empêche d'évoluer à son aise.

« Je me suis blessé contre les Islanders de New York (lundi dernier). J'ai été mis en échec par Brent Sutter au moment où je cherchais à récupérer la rondelle le long de la rampe lors d'un jeu de puissance. »

LOS ANGELES 13, EXPOS 2

Les Dodgers se moquent de Heaton

Michel Lajeunesse de la Presse Canadienne

VERO BEACH — Les Dodgers de Los Angeles se sont moqués des Expos de Montréal et du gaucher Neal Heaton, hier, à Vero Beach, en les écrasant 13-2 dans un match de la Ligue des pamplemousses.

Les Dodgers y sont allés de 15 coups sûrs contre les quatre lanceurs utilisés par Buck Rodgers, mais c'est en deuxième manche qu'ils ont asséné un véritable coup de massue au gaucher Heaton.

Ce dernier a accordé sept points à la suite de quatre coups sûrs et trois buts sur balles au cours de la manche, mais c'est une erreur mentale de Tom Foley, pourtant un joueur expérimenté, qui a ouvert la porte aux Dodgers.

Heaton a effectué 30 lancers au cours de la manche, a accordé un circuit de trois points à Eddie Murray et un double de deux points au joueur d'inter Dave Anderson.

Un triple d'Anderson et un ballon-sacrifice de Mike Shaperson ont produit le huitième point des champions de la Série mondiale en quatrième contre Heaton.

Les Dodgers ont marqué quatre autres points en septième manche contre le droitier Danilo Leon. Les hommes de Tommy Lasorda ont tiré profit de quatre coups sûrs et deux erreurs dans cette manche.

Les Expos ont commis plusieurs mauvais jeux au cours de ce match, mais Foley a sans doute commis celui qui a fait le plus mal à Heaton.

Avec des coureurs aux premier et troisième coussins

en deuxième, Dave Hansen a frappé un dur roulant directement dans les mains de Foley. Ce dernier a relayé au marbre pour retirer le coureur Mike Marshall, mais après un but sur balles, Tom Belcher, lanceur gagnant, a contré tous les plans en y allant d'un roulant qui produisait un premier point et déclenchait le déluge.

« Ce genre de jeu s'effectue en septième ou huitième manche quand le compte est serré, a commenté Buck Rodgers. Au début du match, le bon jeu à faire est de concéder un point et tenter le double retrait. Si nous avions réussi un double retrait à ce moment-là, nous nous en serions sortis en accordant un seul point dans cette manche. »

Foley, un vétéran qui ne devrait plus commettre ce genre de bêtises, a admis qu'il était fatigué.

Par ailleurs, Rodgers a reconnu également que Heaton n'avait pas offert le genre de performance qui lui permettrait de s'assurer un poste de partant.

« Foley a peut-être ouvert la porte, mais c'est le vieux Heaton de l'an dernier que nous avons vu à l'oeuvre aujourd'hui, a expliqué Rodgers. Il lançait tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, mais il lançait toujours des rapides, il ne variait pas la vitesse de ses tirs comme il l'avait fait contre les Mets à son dernier match. Sur le circuit de Murray par exemple, tout le monde dans le stade savait qu'il allait se voir offrir une balle rapide. »

Fait encourageant pour les Expos, Sergio Valdez a suivi Heaton au monticule et il a assez bien fait, blanchissant l'adversaire en n'accordant que trois coups sûrs en deux manches de travail.

Pépin gagne l'argent au 15 km

Une première canadienne aux Mondiaux de ski de fond

HAMAR, Norvège — Marie-Josée Pépin, de La Tuque, a inscrit son nom dans les annales canadiennes de ski de fond, hier, en méritant une médaille d'argent à l'épreuve de 15 kilomètres, technique libre, lors de la première journée des Championnats mondiaux juniors de ski de fond.

Pépin devient ainsi le premier athlète canadien à se hisser sur le podium à des Jeux olympiques ou à des Championnats du monde de cette discipline.

Le jeune athlète de 18 ans, gagnante de 20 médailles d'or consécutives à des championnats canadiens, a négocié la distance en 51:50.09, moins d'une minute et 20 secondes derrière l'Italienne Stefania Belmondo, qui a franchi la distance en 50:30.3. La Finlandaise Mari Hietala (52:00.4) s'est classée troisième devant la Soviétique Elena Crennos et l'Allemande de l'Ouest Isabelle Beckert.

Un total de 59 fondeuses ont complété la course malgré une forte précipitation de neige. Pépin est demeurée à huit secondes de la meneuse jusqu'à la mi-parcours, pour ensuite perdre graduellement du terrain. Elle a cependant dû lutter farouchement pour conserver la deuxième place.

Sur la même distance, lors des Championnats du monde à Lake Placid, en 1986, elle s'était classée 35e, puis 26e en 1987 à Asiago en Italie, et 25e l'an dernier à Seefeld en Autriche.

C'est un grand moment de réjouissance pour le Canada, a révélé l'entraîneur canadien Jack Sasseville. On ne s'attendait pas à une médaille. Mais on savait à quel point Marie-Josée avait les qualités nécessaires pour être en mesure d'enregistrer un tel succès. Nous pensions qu'une place parmi les 10 premières serait une belle performance de sa

part, compte tenu qu'elle a été diminuée par la grippe la semaine dernière. »

La meilleure place au classement obtenue par un Canadien à des Championnats mondiaux juniors fut une quatrième position par Bert Bullock, en 1974, et Jane Vincent, en 1986.

Avant de s'envoler vers la Norvège, le but de Pépin était de figurer parmi les 10 premières. « Je sais que je suis en pleine forme et que j'ai l'expérience. Alors, je pense bien pouvoir me classer parmi les 10 premières », avait confié ce grand espoir olympique.

Les autres Canadiennes en lice ont obtenu les classements suivants : Lucy Steele, de Whitehorse, (24e, en 54:33.5), Marie-Anik Neault, de Saint-Charles-Borromée (36e en 56:18.5), et Ailsa Metcalfe, de Deep River Ontario (50e en 59:10.5).

Philippe Streiff est totalement paralysé

RIO DE JANEIRO (AFP) — L'état de santé de Philippe Streiff, atteint de tétraplégie après l'accident de son AGS, mercredi, à Rio de Janeiro, n'avait subi aucun changement hier soir et le pilote français de Formule un est toujours paralysé totalement, a-t-on appris de source médicale.

Opéré durant trois heures dans la nuit de mercredi à hier pour réduire une luxation cervicale de deux vertèbres, à l'origine d'une lésion médullaire, par le placement d'une ostéosynthèse (broche) de métal, le blessé « respire normalement » sans aide médicale, selon un porte-parole de la clinique Sao Vicente où le pilote est interné à l'unité de thérapie intensive (UTI). « Philippe est toujours

paralysé des membres supérieurs et inférieurs », a-t-il ajouté.

Un bulletin médical publié au même moment se contente d'indiquer que « le cadre clinique du blessé n'a subi aucun changement », et ne fait aucune référence aux critiques portées publiquement dans l'après-midi à Rio par Renée Streiff, l'épouse du pilote, sur « le retard de dix heures » entre l'accident et l'intervention chirurgicale.

« Nous avons expliqué à Mme Streiff que ce délai n'avait provoqué aucune altération de sa santé », a précisé le même porte-parole. Renée Streiff avait également démenti l'état de paralysie de son mari, confirmé par la suite par les médecins.

HOCKEY

Importante diminution des blessures aux yeux

DEPUIS L'ENTRÉE en vigueur le premier juin 1988 du règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace, obligeant notamment le port d'un protecteur facial complet, le nombre de blessures aux yeux associées à la pratique du hockey sur glace a chuté de façon spectaculaire.

C'est ce que révèlent les récentes données sur les blessures aux yeux reliées à la pratique des sports recueillies par les ophtalmologistes du Québec dans le cadre d'un projet conjoint de recherche de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec et de l'Association des ophtalmologistes du Québec depuis 1982.

Les données rendues publiques permettent d'estimer à 23 le nombre

de victimes de blessures aux yeux au hockey sur glace au Québec pour la période du premier juin au 31 décembre 1988 (ce qui, reporté sur une année, donnerait moins de 40 victimes, un net progrès par rapport aux 200 recensées annuellement depuis 1983).

Ainsi, en l'espace de sept mois, la proportion de blessures aux yeux dans les sports attribuables au hockey a diminué de façon considérable, passant de 30 % qu'elle était depuis 1983 à 7.2 %, pour les sept derniers mois de 1988. Cette réduction des blessures est sans doute directement reliée à l'obligation pour tous les adeptes du hockey de porter un protecteur facial complet.

HOCKEY

Ligue nationale

Mercredi

Montréal 5, L. Angeles 2
Winnipeg 6, Rangers 3
Detroit 8, Edmonton 6

Hier

Québec à Boston
Buffalo à Hartford
St. Louis à Phil'phie

Pittsburgh au N. Jersey
Chicago au Minnesota
Edmonton à Vancouver

Ce soir

Montréal à Washington

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

b a pts

Lemieux, Pit. 72 109 181
Gretzky, LA 52 103 155
Yzerman, Det. 63 83 146

Nicholls, LA 63 72 135
Brown, Pit. 43 56 99
Carson, Edm. 48 50 98

Coffey, Pit. 26 72 98
Mullen, Cal. 42 55 97
Robitaille, LA 43 50 93

Kurri, Edm. 40 53 93
Gallant, Det. 37 52 89
Messier, Edm. 29 57 86

Quinn, Pit. 31 53 84
Haw'chuk, Win. 36 46 82
Larmer, Chi. 39 42 81

Olczyk, Tor. 34 47 81
Maclean, N.J. 38 42 80
Ridley, Was. 36 44 80

Lafontaine, Isl. 38 41 79
Turgeon, Buf. 31 47 78
Steen, Win. 24 54 78

Naslund, Minn. 29 48 77
San'trom, Ran. 27 50 77
Gilmour, Cal. 23 54 77

Savard, Chi. 21 56 77
Lafleur, Ran. 17 26 43

Demain

Chicago à N. Jersey
Phil'phie à Boston

Montréal à Pittsburgh
Rangers à Québec

Washington à Hartford
Islanders à Vancouver

Winnipeg à Toronto

Buffalo au Minnesota

Detroit à St. Louis

Calgary à Los Angeles

Dimanche

Hartford à Boston

Toronto à Phil'phie

Islanders à Edmonton

Detroit à Chicago

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

Chl g p n bp bc pts

x-MONTRÉAL 73 49 17 7 287 205 105

y-BOSTON 71 32 26 13 256 227 77

BUFFALO 70 32 31 7 260 275 71

HARTFORD 70 32 33 5 263 253 69

QUÉBEC 71 24 41 6 239 309 54

Section Lester Patrick

y-WASHINGTON 71 35 26 10 261 228 80

y-RANGERS NY 72 35 29 8 283 267 78

PITTSBURGH 71 35 29 7 310 305 77

PHILADELPHIE 70 32 31 7 268 243 71

NEW JERSEY 71 24 35 12 249 291 60

ISLANDERS NY 71 24 42 5 237 296 53

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

y-DETROIT 72 32 28 12 288 285 76

ST. LOUIS 71 26 33 12 243 258 64

MINNESOTA 70 23 32 15 229 258 61

CHICAGO 71 23 36 12 270 299 58

TORONTO 72 25 41 6 229 301 56

Section Connie Smythe

x-CALGARY 72 47 16 9 316 206 103

y-LOS ANGELES 72 37 29 6 347 305 80

y-EDMONTON 74 35 30 8 309 283 78

VANCOUVER 70 30 33 7 221 218 67

WINNIPEG 71 23 37 11 270 323 57

x-Champion de section.

y-Assuré de participer aux séries.

EN BREF...

Borg et McEnroe s'affronteront à nouveau

STOCKHOLM, Suède (AP) — Bjorn Borg rencontrera son ancien grand rival John McEnroe pour plusieurs matchs hors concours en Asie à partir du 12 avril prochain, a annoncé la société du champion suédois, Bjorn Borg, Design Group. Pendant une semaine, ils s'affronteront à Singapour, à Taiwan, au Japon et aux Philippines. Borg, 32 ans, cinq fois champion de Wimbledon, avait pris sa retraite en 1983, deux ans après avoir été détrôné par John McEnroe en finale des Internationaux de Grande-Bretagne. Il a été hospitalisé le mois dernier à Milan à la suite d'une intoxication alimentaire considérée par beaucoup comme une tentative de suicide.

Ski acrobatique : Barma assurée du bronze

ARE, Suède (PC) — Lucie Barma, de Lac-Beauport, a gagné la médaille de bronze de l'épreuve de ballet d'Are, en Suède, lui assurant du même coup la troisième position au classement final de la coupe du monde de ski acrobatique. La Suisse Conny Kissing a remporté l'épreuve devant l'Américaine Jan Butcher. Le Torontois Richard Pierce a pris le deuxième rang chez les hommes et il est monté sur le podium pour la première fois d'une saison décevante pour les Canadiens, qui ont critiqué le travail inconstant des juges. L'Américain Lane Spina a mérité la médaille d'or et Dave Walker, de Thunder Bay, a touché le bronze. Chris Simboli, d'Ottawa, a chuté et terminé au 12e rang.

Le sabreur Lamour n'était pas dopé . . .

COLOGNE (AFP) — Le double champion olympique de sabre, le Français Jean-François Lamour, ne s'était pas dopé avant le tournoi d'escrime de Hanovre les 25 et 26 février, a affirmé le professeur Manfred Donike, directeur du laboratoire de biochimie de Cologne. Les contre-analyses effectuées par le laboratoire de Cologne ont permis d'établir que la substance interdite, la folcodine, trouvée dans l'urine de Lamour lors des contrôles antidopage faits à Hanovre, provenait d'un médicament contre la toux que le champion avait absorbé 36 heures avant le tournoi sur prescription médicale, a précisé M. Donike.

... mais le lutteur Zosso l'était

MARTIGNY, Suisse (AFP) — Le lutteur suisse Urs Zosso, convaincu de dopage, a été privé de son titre national et suspendu pour un an, a dit hier M. Rapha Martinetti, président de la Fédération suisse de lutte. Zosso, cinq fois champion suisse dans la catégorie des 57 kg, a été déclaré positif à la suite des championnats nationaux du 12 février dernier. Il a lui-même avoué avoir pris de l'hydroton à cause de problèmes de poids. Ce diurétique figure sur la liste des produits interdits parce qu'il peut servir d'agent masquant.

Witt sera honoré à l'issue des Mondiaux

PARIS (AFP) — L'Allemande de l'Est Katarina Witt recevra le trophée Jacques Favart décerné par la Fédération internationale de patinage, samedi, au Palais Omnisports de Paris-Bercy, après la première partie du programme libre de l'épreuve féminine des championnats du monde de patinage artistique. Six fois championne d'Europe, quatre fois championne du monde, Katarina Witt compte également à son palmarès deux titres olympiques.